156.
PPN=120795280
89902

MÉMOIRE

SUR LES COMTES

DE PONTHIEU

DE LA DEUXIÈME RACE

ET SUR

LES FAMILLES QUI SONT ISSUES D'EUX

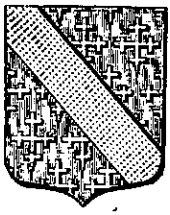

PARIS

M DCCC LXVIII

Document
0000005530571

PARIS. — TYPOGRAPHIE ALCAN-LÉVY, BOULEV. DE CLICHY, 62.

MÉMOIRE

SUR LES

COMTES DE PONTHIEU

DE LA DEUXIÈME RACE

Guy I, comte de Ponthieu, mort le 13 octobre 1101 (1), fut le dernier représentant mâle des comtes de Ponthieu de la première race dont nous n'avons pas à nous occuper ici. *Ade*, sa femme, ne lui avait donné qu'une seule fille, *Agnès*, qui apporta le comté de Ponthieu à son mari, *Robert* II, comte d'Alençon, de Bellesme, de Seez, d'Arondel et de Shrewsbury. Si Robert était comte de Ponthieu du chef de sa femme, il n'était comte d'Alençon que du chef de sa mère, *Mabille*, fille unique de *Guillaume* II, comte d'Alençon et de Bellesme. Ces deux grandes races, des comtes de Ponthieu et des comtes d'Alençon, par un singulier jeu de la fortune, étaient venues se fondre en même temps dans la maison de Montgommery, qui devint ainsi la tige de deux nouvelles races non moins célèbres que les deux premières. *Hugues*, sire de Montgommery, époux de *Josseline* de Beaumont, avait eu un fils, Roger de Montgommery, qui, en épousant Mabille d'Alençon, prit le titre de comte d'Alençon et de Bellesme, et les ajouta à celui de comte de Shrewsbury, par lequel Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, avait récompensé, en 1070, les services que Roger de Montgommery lui avait rendus, notamment en commandant l'avant-garde de son armée à la bataille d'Hastings (2). Il mourut le 27 juillet 1094, et eut une nombreuse postérité : 1° Robert, son successeur au comté d'Alençon, dont il sera question tout à l'heure; 2° Hugues, comte d'Arondel et de Shrewsbury, tué en juillet 1098 (3); 3° Roger, comte de Lancastre, allié à Almodis, comtesse de La Marche; 4° Arnould, comte de Pembroke; 5° Philippe de Montgommery, mort au siége d'Antioche; 6° Emme, abbesse d'Almenesches; 7° Mathilde, femme de Robert, comte de Mortain et de

(1) Malbrancq, t. 2, l. VIII. p. 760.
(2) Guill. de Jumiéges, l. VII, ch. 29. — Orderic Vital, l. III.
(3) Orderic Vital, l. 10.

ECOLE IMPERIALE DES CHARTES

Cornouailles ; 8° Mabille, femme d'Hugues, seigneur de Châteauneuf en Thimerais, et 9° Sibille, femme de Robert, comte de Glocestre.

I. — En épousant l'héritière du comté de Ponthieu, Robert II ne fut pas moins bien partagé que ses frères et ses sœurs. Il était, dit Orderic Vital, de haute taille, fort courageux, infatigable à la guerre, hardi et éloquent, mais fourbe, rusé, avare, impudique et ennemi des gens d'église. Si ce portrait offre quelques beaux traits, ils sont absorbés par les ombres. Fait chevalier par le duc Guillaume de Normandie au siége de Fresnay, en 1073, il accompagna en Flandre, en 1080, Robert de Normandie, révolté contre son père. La mort de sa mère, en 1084, le mit en possession du comté de Bellesme, dont il prit le nom, et on le désigna désormais sous le nom de Robert de Bellesme. De 1087 à 1088, il eut de fréquents démêlés avec le nouveau duc de Normandie, et ne rentra en grâce auprès de lui qu'à cause de l'intercession de son père. En 1097, il commanda l'armée de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, contre Philippe Ier, roi de France. Privé, en 1101, par le roi d'Angleterre, Henri Ier, des comtés d'Arondel et de Shrewsbury, il fut l'un des principaux instigateurs de la guerre entre ce prince et le duc son frère, et il commanda l'arrière-garde de l'armée normande à la bataille de Tinchebray, en 1106. Robert se déclara pour le roi Louis le Gros contre le roi d'Angleterre, et en 1112 il fut envoyé auprès du roi Henri pour arrêter les conditions d'une entrevue avec le roi de France. Henri le retint prisonnier et l'envoya en Angleterre dans le château de Warham, où il mourut captif, disent la plupart des historiens.

De l'union de Robert II avec Agnès, comtesse de Ponthieu, était issu Guillaume.

II. — *Guillaume* III, dit *Talvas*, comte de Ponthieu et d'Alençon, fut mis en possession du comté de Ponthieu par son père, en 1102, mais il ne reçut qu'en 1119 celui d'Alençon que le roi d'Angleterre avait confisqué sur son père. Guillaume fonda l'abbaye de Valoires en 1138 et mourut le 29 juin 1143. Il portait encore, dit un généalogiste renommé (1), les armes des comtes d'Alençon qui étaient *d'argent à trois chevrons de gueules*. Sa femme fut Alix ou Hèle de Bourgogne, veuve de Bertrand de Toulouse, comte de Tripoli, et fille d'Eudes Ier, duc de Bourgogne, et de Mathilde de Bourgogne. Il en eut quatre enfants :

1° Guy, qui va suivre ;
2° Jean I, comte d'Alençon ;
3° Adèle, femme de Juhel, seigneur de Mayenne ;
4° Hèle, alliée d'abord à Guillaume III, comte de Varennes et de Surrey, puis à Patrice d'Evreux, comte de Salisbury.

III. — *Guy* II, comte de Ponthieu, comparut dans un assez grand nombre d'actes de 1137 à 1144. Il accompagna le roi Louis le Jeune en Terre-Sainte en 1147, et mourut à Éphèse. Il fut enterré sous le porche de l'église de cette ville (2). Ide, sa femme, lui avait donné trois enfants :

1° Jean I, qui suit :
2° Guy, seigneur de Noyelles-sur-Mer, puis de Maisnières. Guy fut la tige de

(1) La Roque, *Hist. de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 295.
(2) Guillaume de Tyr, liv. XVI.

la famille de Maisnières, et ses descendants adoptèrent le nom de leur seigneurie en conservant les armes de Ponthieu comme un souvenir de leur glorieuse origine. Les monuments contemporains attestent ce fait. Quant à celui du degré de parenté qui unissait Guy de Maisnières à Guy II, comte de Ponthieu, nous nous flattons de l'avoir rendu incontestable par suite des preuves nombreuses que nous avons amassées, et dont on trouvera le détail au deuxième chapitre de ce Mémoire, sous ce titre : La Maison de Maisnières en Vimeu est issue des comtes de Ponthieu.

3° Agnès de Ponthieu, abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil.

IV.—*Jean* Ier, comte de Ponthieu et de Montreuil, à peine mis en possession de l'héritage de son père, eut à soutenir contre Bernard de Saint-Valery une guerre à laquelle le comte de Chartres mit fin en mai 1150. Il accompagna Philippe-Auguste au siége de Saint-Jean-d'Acre, et y fut tué en 1191. Son corps, rapporté en Ponthieu, fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Josse-au-Bois. Jean Ier ne s'était pas marié moins de trois fois. Sa première femme s'appelait Mahaut, et voilà tout ce qu'on sait d'elle. La deuxième fut Laure de Saint-Valery, de laquelle il fut obligé de se séparer pour cause de parenté à un degré prohibé. De la troisième seule, Béatrix de Saint-Pol, fille d'Anselme, dit Campdavaine, comte de Saint-Pol, il eut quatre enfants :

1° Guillaume II;
2° Adèle de Ponthieu, fiancée à Renaud de Saint-Valery; puis après la mort de celui-ci, alliée à son frère Thomas, sire de Saint-Valery, en 1178.
3° Marguerite de Ponthieu, femme d'Enguerran de Picquigny, vidame d'Amiens;
4° Hélène de Ponthieu, femme de Guillaume d'Estouteville.

V. — *Guillaume* II, comte de Ponthieu et de Montreuil, naquit postérieurement à 1173, puisque, dans une charte de cette année, son père déclare n'avoir pas encore de fils (1). Il succéda à Jean Ier en 1191, sous la tutelle de son oncle Guy, sire de Noyelles-sur-Mer et de Maisnières, auteur de la maison de Maisnières. Il prit part, en 1209, à la croisade de Simon de Montfort contre les Albigeois, et assista, en 1214, à la tête de cinquante chevaliers et deux mille hommes de pied, à la bataille de Bouvines, où Jean, son fils unique, fut tué. En 1215, Guillaume se croisa pour la seconde fois contre les Albigeois, et, en 1216, il fut l'un des juges dans le procès intenté par la comtesse Blanche au comte Thibaut VI, relativement à l'hommage du comté de Champagne. Il faut remarquer que Guillaume figure dans le libellé de l'arrêt, en qualité de beau-frère du roi, avant le comte de Dreux et le duc de Bretagne, quoique ceux-ci fussent issus de race royale. Il mourut en 1225, et fut inhumé dans l'abbaye de Balance. Il avait épousé, par traité du 20 août 1195, Alix de France, sœur du roi Philippe-Auguste et fille de Louis VII, dit le Jeune, et d'Alix de Champagne, sa troisième femme. De cette union étaient issus :

1° Jean II, né en 1199, et tué à la bataille de Bouvines en 1214;
2° Marie, comtesse de Ponthieu.

(1) Cartul. du Gard, F, p. 419.

VI. — *Marie,* comtesse de PONTHIEU et de MONTREUIL, avait épousé en premières noces Simon de Dammartin, comte d'Aumale, fils d'Albéric II, comte de Dammartin. Il mourut le 21 septembre 1239, et fut inhumé dans l'abbaye de Valoires. Il ne laissait que des filles, dont l'aînée succéda à sa mère au comté de Ponthieu. Remariée, en 1243, à Mathieu de Montmorency, seigneur d'Attichy, la comtesse Marie n'en eut pas d'enfants et ne lui survécut que d'une année. Elle mourut en 1251 et fut enterrée dans l'abbaye de Valoires, à côté de ses deux maris. Avec elle prit fin la deuxième race des comtes de Ponthieu.

§ II

LA MAISON DE MAISNIÈRES EST ISSUE DES COMTES DE PONTHIEU DE LA DEUXIÈME RACE

Le père Anselme et tous les historiens ont accordé que Guy II, comte de Ponthieu, avait eu deux fils, Jean Ier, comte de Ponthieu, et Guy, seigneur de Noyelles-sur-Mer. Aucun d'eux n'a vérifié l'identité de ce Guy avec Guy, seigneur de Maisnières, auteur de la maison de ce nom, et ne s'est inquiété de sa postérité. Nous allons établir d'une manière incontestable que Guy, seigneur de Noyelles-sur-Mer, et Guy, seigneur de Maisnières, ne furent qu'un seul et même personnage; qu'il eut des enfants, et qu'il fonda, sous le nom de sa seigneurie, une famille puissante et considérée, laquelle conserva les pleines armes des comtes de Ponthieu comme souvenir de son illustre et authentique origine.

III. — *Guy* II, comte de PONTHIEU, mort en Terre-Sainte, à Éphèse, en 1147, avait donc eu deux fils :

1° Jean Ier, comte de Ponthieu, dont on a établi la postérité dans le chapitre précédent;
2° Guy, qui suit.

IV. — *Guy* de PONTHIEU, chevalier, seigneur de NOYELLES-SUR-MER et de MAISNIÈRES-EN-VIMEU, sénéchal du comté de Ponthieu.

Nous disons d'abord que Guy fut fils puîné du comte Guy II, et frère puîné du comte Jean Ier. Les chartes vont parler pour nous. En 1155, Jean, comte de Ponthieu, et Guy, son frère, approuvent une donation faite à l'abbaye de Saint-Jean-d'Amiens par Gérard de Picquigny : « *Ego Johannes, Pontivi comes* (1) *et ego Guido... pro anima* PATRIS NOSTRI GUIDONIS. » En donnant la forêt de Gadainselve aux lépreux du Val de Buigny, le 7 des calendes d'avril 1155, le comte Jean s'exprime ainsi : « *Ego Johannes Dei gratiâ comes Pontivi, pro animâ patris mei Guidonis et matris mee Ide, et de assensu* FRATRIS MEI GUIDONIS... » (2). Jean donne, en 1160, à l'église de Saint-Jean d'Amiens cinq charrues de terre à la Vicogne, et il dit : « *Ego Johannes, Dei permissione comes Pontivi, assensu Ide matris mee et* GUIDONIS FRATRIS MEI ... » (3). En 1170, le 2 des nones de décembre,

1) Orig. aux Archives d'Amiens.
2) Archives de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville.
(3) Cartul. de Saint-Jean d'Amiens, p. 367, aux Archives de la Somme.

il concède à l'abbaye de Valoires un setier de vin par semaine pour la célébration du sacrifice de la messe. Les liens de consanguinité qui l'unissaient à Guy ne sont pas moins bien définis dans ces chartes que dans les précédentes : « *Ego Johannes Dei patientiâ comes Pontivi audiens et credens laudente et volente* GUIDONE FRATRE MEO. » (1). « GUIDO, FRATER MEUS, » dit-il encore en 1173 (2). S'il fait encore des donations en vue du salut de son âme et de son repos éternel, le comte Jean n'oublie pas son frère, et, le mettant de moitié dans ses pieuses libéralités, il le met de moitié pour les récompenses célestes qu'il espère. « *Pro animâ meâ... et* WIDONIS FRATRIS MEI. » Tel est le préambule de la charte de 1189, par laquelle il octroie à l'abbaye de Valoires un setier et demi de vin et trois setiers de blé pour faire des hosties (3). Dans la charte de commune d'Abbeville, du 9 juin 1184, pièce d'une importance considérable, Guy est toujours dit frère du comte Jean. Sa situation était bien établie et de notoriété publique. Ce que lui accorde le comte, la noblesse, le peuple ne peuvent le lui refuser. Eustache, vicomte de Canchy, fait, en 1189, une donation au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, dans lequel il va prendre l'habit religieux. Pour donner à cet acte plus de solennité, il y fait assister des témoins d'un rang élevé. Parmi les chevaliers, *de militibus*, nous trouvons « GUIDO, FRATER COMITIS PONTIVI. » (4).

Jean, comte de Ponthieu, étant mort en 1191, en Terre-Sainte, laissait un fils jeune et qui, dit le Père Anselme (5), était, apparemment, sous la tutelle de son oncle Guy. Cette circonstance, réelle ou non, nous apporte une preuve de plus à l'appui du fait que nous avons entrepris d'établir, c'est-à-dire la parenté de Guy avec le comte Jean. Dans la charte du 5 octobre 1192, par laquelle Guillaume II accorde la commune aux habitants d'Hiermont, celui-ci déclare qu'il agit « *de assensu et consilio* GUIDONIS, PATRUI MEI. » (6). La tutelle de Guy nous paraît ressortir clairement de cette rédaction ; mais ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est la qualification « PATRUI MEI » donnée par Guillaume à Guy. *Patruus*, c'est l'oncle paternel, le frère du père. En juin 1196, Guillaume constate la dot de sa femme Alix, fille de Louis, roi de France. Parmi les témoins qui l'assistent, « *assistentibus illis quorum nomina suscribuntur*, » on remarque « GUIDO, AVUNCULUS MEUS, *senescallus Pontivi.* » (7). *Avunculus* pourrait signifier aussi bien frère de la mère que frère du père, mais il ne saurait y avoir d'erreur sur la personne. Ce Guy est le même que celui de 1192. C'est l'oncle paternel, et nous n'avons rapporté cette charte que pour établir la possession par lui de la charge de sénéchal de Ponthieu. Au surplus, en 1199, le deuxième dimanche après Pâques, c'est-à-dire le 2 mai, Pâques ayant été le 18 avril cette année, Guillaume dit encore : « *Dominus* WIDO PATRUUS MEUS. » Est-il besoin d'autres exemples pour prouver que Guy fut le fils puîné de Guy II, comte de Ponthieu, le frère puîné du comte Jean Ier et l'oncle de Guillaume II ?

Nous disons maintenant que Guy avait été apanagé par Guy II, son père, de la seigneurie de Noyelles-sur-Mer, qu'il la céda à Jean Ier, son frère, en échange

(1) Cartulaire de Valoires, Charte n° 322.
(2) Cartulaire du Gard, F, p. 419.
(3) Cartulaire de Valoires, charte n° 321.
(4) Le P. Ignace, p. 73.
(5) Tome III, p. 302.
(6) Cartulaire noir de Saint-Wilfran d'Abbeville, fol. 18, et Cartulaire noir de Saint-Pierre d'Abbeville, folio 260.
(7) Orig. au Trésor des chartes, carton J, 408, mariages, n° 1. — Archives de l'empire.

de celle de Maisnières ; qu'il prit le nom de sa seigneurie, s'appela Guy de Maisnières à la fin de sa vie, et qu'enfin il eut deux fils, Jean, l'aîné, et Guillaume le puîné, auxquels il transmit ce nouveau nom patronymique qu'il venait d'adopter pour lui : « *Ego pariter et patruus meus Dominus Wido* FILIUS QUE EJUS JOHANNES PRIMOGENITUS, » dit le comte Guillaume II, dans la charte du 2 mai 1199 déjà citée(1). Il résulte déjà de là que Guy avait pour fils Jean, et que Jean n'était pas le seul fils, puisqu'il était l'aîné. Une seconde charte, du 10 novembre 1218, prouve à la fois qu'en effet Guy avait un second fils connu sous le nom de Guillaume de Maisnières ; la même pièce servira à établir que Guy avait possédé la seigneurie de Noyelles-sur-Mer, qu'il l'avait vendue à son frère le comte Jean, et que si son fils puîné s'appelait Guillaume de Maisnières, c'est parce que la seigneurie de Maisnières était déjà en sa possession. Cette charte a trop d'importance pour qu'il ne soit pas nécessaire de la reproduire ici en entier :

« *Ego Willelmus, comes Pontivi et Monsteroli, notum facimus presentibus et futuris quod cum Johannes pater meus dedisset* GUIDONI FRATRI SUO *quadraginta libras Pontivensis monete in excambium pro Nigella-supra-Mare, et ei de dictis quadraginta libris ad vice comitatum Abbatisville assignamentum fecisset annuatim in Pascha recipiendum. Ita quod inde centum solidi dati fuerunt ab ipso Guidone in elemosinam annuatim et pro hermitibus fratribus militie templi, et quadraginta solidi domui sanctimonialium de Moriaucort simili modo in Pascham recipiendi, et ex predictis quadraginta libris predictus Guido homo ligius Johannis, patris mei fuisset cum totali feodo suo quod de ipso tenebat. Ego dictum excambium* JOHANNI FILIO ET HEREDI DICTI GUIDONIS AVUNCULI MEI *concedo et confirmo tenendum de me sicut pater suus de patre meo tenuit : et sciendum est quod de vigenti et septem libris Pontivensis monete quas* WILLELMUS DE MANERIIS, FRATER MINOR DICTI JOHANNIS *per ligiacionem de me tenebat, quas idem Johannes ab ipso Willelmo emit, dictum Johannem de jam dictis viginti et septem libris eidem Johanni ad vice comitatum meum de Abbatisvilla assignamentum feci annuatim in festo sancti Remigii recipiendum, et sic dictus Johannes bis homo ligius meus est.* » (2).

Guy, sire de Noyelles-sur-Mer et de Maisnières, vivait donc en 1155, mais il était alors bien jeune, puisqu'il n'avait pas encore d'enfants en 1173, non plus que le comte de Ponthieu son frère, ainsi qu'ils le reconnaissent positivement eux-mêmes à cette date dans une charte déjà citée : « *Antequam filium vel filiam haberemus.* » (3). Il vivait encore en décembre 1204, puisqu'il assista à l'accord fait entre l'abbaye de Saint-Josse et son neveu Guillaume, comte de Ponthieu, touchant l'établissement de la commune dans la terre de Saint-Josse (4). C'est dans cette pièce, l'une des dernières, sinon la dernière, qu'il souscrivit qu'il est dénommé Guy de Maisnières, « GUIDO DE MANERIIS. » Ses enfants ne devaient plus porter d'autre nom. Il devait être fort âgé à cette époque, et la charte que nous venons de reproduire atteste qu'il avait cessé de vivre avant le 10 novembre 1218. Guy eut pour enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Guillaume de Maisnières, auteur de la branche des seigneurs de Maintenay, qui suivra.

(1) Cartulaire de Valoires, pièce n° 351.
(2) Cartulaire de Ponthieu, fol. 60, au manusc. de la Bibl. imp.
(3) Cartulaire du Gard, F, p. 49.
(4) Cartulaire de Saint-Josse, n° 93, folio 123. — Bibl. du Bois-Robin.

V. — *Jean* de MAISNIÈRES, chevalier, seigneur et châtelain de Maisnières.

Il comparaît dans un assez grand nombre de chartes, et partout il est désigné sous le nom de Jean de Maisnières, chevalier. En décembre 1215, il fait un accord avec l'abbaye de Corbie touchant la justice et les autres droits dans sa seigneurie de Maisnières (1). Au mois de novembre 1218, il confirme l'échange fait entre son père, Guy, et le comte Jean de Ponthieu de la seigneurie de Noyelles-sur-Mer, échange dont la charte du comte Guillaume, du 10 novembre 1218, citée ci-dessus, donne les dispositions. Jean fait foi et hommage-lige au comte Guillaume pour les 40 livres de rente sur la vicomté d'Abbeville et pour 29 livres de rente qu'il a achetées à son frère Guillaume de Maisnières : « *Quas*, WILLELMUS, FRATER MEUS, *tenebat de dicto Willelmo comite ligie, et quas ab ipso Willelmo emi.* » Cette charte, très importante pour justifier la filiation, constate que Jean était le fils aîné de Guy, seigneur de Noyelles : « *Guido, pater meus.* » dit-il, et qu'il avait, à l'exemple de son père, adopté, pour nom patronymique, le nom de sa seigneurie qu'il transmit à ses descendants. « *Ego, Johannes de Maigneriis, notum facio,* » tel est le préambule de cette pièce que viendront corroborer d'autres documents non moins précieux puisés aux sources les plus authentiques (2).

Le même Jean, « *Johannes de Maigneriis, miles,* » transige avec l'abbaye de Corbie au sujet de la justice de Maisnières, au mois d'octobre, le jour de saint Luc, évangéliste, 1229 (3). Il fait un échange de terres avec l'abbaye de Corbie, en décembre 1230 (4). Le même mois et la même année, il fait encore un accord avec la même abbaye au sujet des dîmes et du terrage sur vingt-deux journaux de terre à Maisnières (5). « *Johannes de Maigneriis, miles,* » sert d'arbitre, avec l'abbé de Saint-Fuscien et maître Aléaume, chanoine d'Amiens, dans un arrangement entre Guillaume de Maisnières, seigneur de Maintenay, et le prieuré de Notre-Dame de Maintenay, en mars 1243 (6). Au mois d'avril 1244, Jean était en procès avec l'abbaye de Corbie; il le déclare dans une charte de compromis par laquelle on apprend que les deux parties ont choisi pour arbitres Guillaume de Drucat et Bernard de Lihons, chevaliers, et que le troisième arbitre, laissé à la nomination du comte de Ponthieu et de Geoffroy de Milly, bailli d'Amiens, devra être Mathieu de Roye ou le vidame d'Amiens (7).

Le nom de la femme de Jean de Maisnières est resté inconnu. On sait qu'i vivait encore en 1244, et que dès 1252, son fils aîné était en possession de la seigneurie de Maisnières. Jean était donc mort avant 1252. De même qu'il n'y a pas la moindre difficulté pour rattacher Jean de Maisnières à Guy, sire de Noyelles-sur-Mer, son père, ainsi, il n'y a pas la moindre difficulté d'établir quels furent les enfants de Jean, les chartes émanées d'eux prenant soin de constater leur état civil. Jean de Maisnières eut donc pour enfants :

1° Guillaume, qui suit :

2° Henri de Maisnières, chevalier, seigneur de Neslette, repris dans plusieurs chartes avec sa femme Alix et son fils aîné Guillaume. Au mois de sep-

(1) Cartulaire noir de l'abbaye de Corbie, fol. 93, Bibli. imp.
(2) Cartulaire du comté de Ponthieu, fol. 68, R. Bibl. imp.
(3) Cartulaire Maisnières de l'abbaye de Corbie, Trésor généal. de D. Villevielle, t. 54, Bib l imp.
(4) Cartulaire noir de l'abbaye de Corbie, fol. 96, Bibl. imp.
(5) Cartulaire noir de l'abbaye de Corbie, Trésor généal. de D. Villevieille, t. 54, Bibl. imp
(6) Archives de l'abbaye de Marmoutiers, Trésor généal. de D. Villevieille, t. 54, Bibl. imp.
(7) Cartulaire noir de Corbie, fol. 95, Bibl. imp.

tembre 1257, Hugues de Cambron, chevalier, fait une donation de terres contiguës à celles de Henri de Maisnières (1). Henri transige avec l'abbaye de Sery, au sujet des terrages de Saint-Severin, en novembre 1263 (2). Il lui vend, en avril 1274, les droits de terrage et autres que lui et Guillaume, son fils aîné et héritier, avaient sur les terres de l'abbaye à Saint-Severin (3). Les difficultés élevées entre Henri et l'abbaye de Sery ne devaient pas encore prendre fin de sitôt. Au mois de janvier 1280, il y eut lieu entre les parties à un nouvel accord (4). Ces chartes constatent que Henri avait pour fils aîné A : Guillaume de Maisnières; on lui donne pour fils puîné B : Jean de Maisnières, écuyer, mort avant 1294, et père d'un autre Jean de Maisnières, écuyer, dit *fils de feu Jean de Maisnières, écuyer*, dans un acte du mois de mai 1294. Ce Jean vend à cette date, à Michel Penel, bourgeois d'Abbeville (5), quatorze livrées de terre sur la vicomté d'Abbeville, du consentement de *son seigneur et cousin, Jean de Maisnières, chevalier*, de qui il tenait ces quatorze livrées de terre en fief. Le même Jean n'entretenait pas convenablement son moulin de Neslette, et l'abbaye de Sery crut devoir se plaindre à Garin de Fourdrinoy, lieutenant de Hugues de Fourdrinoy, écuyer, prévôt royal du Vimeu, du préjudice que l'incurie de Jean lui occasionnait. Cette plainte donna lieu à une enquête faite le 1er décembre 1298, en présence de Jean d'Airaines, chevalier, seigneur, en partie, de Rambures; de Guillaume Gourle, chevalier; d'Eustache de Buleux, chevalier; de Guillaume de Frettemeule, écuyer, seigneur dudit lieu; d'Alain de Guimerville, écuyer, et de Jean de Bouaffle, écuyer (6). Jean est cité dans l'aveu servi, en décembre 1311, au roi d'Angleterre, pour la seigneurie de Maisnières, par Guillaume de Maisnières, chevalier. Guillaume déclare que Jean est son « homs liges de XXI livres que je li doi anuelment, et il est en lelection de me servir à cheval ou de racat toute lannée par XX sols et me doi li dis Jehans chascun an uns esperons doré au pris de 2 sols (7). » Jean de Maisnières était cousin de Jean de Maisnières, chevalier, sire de Maisnières, chef de nom et d'armes. Il était donc fils ou petit-fils d'un frère de Guillaume de Maisnières, père de Jean. Or, comme il a soin de spécifier qu'il est, lui, fils de Jean de Maisnières, il est à supposer qu'il était le petit-fils d'Henri de Maisnières, frère puîné de Guillaume et cousin-germain de Jean de Maisnières, chevalier. Si l'on rapproche, en outre, la qualification de seigneur de Neslette, prise par Henri de Maisnières, de la possession, par Jean, du moulin de Neslette, on en arrivera, par une déduction logique, à admettre la probabilité de cette filiation d'un rameau peu important et qui, en tout cas, prit fin dans ce Jean, dont on ne trouve plus aucune trace après 1298.

3° Aléaume de Maisnières, écuyer, allié à Jeanne de Belleval, dame de Belleval-en-Vimeu. Aléaume fut la tige de la famille de Belleval, encore actuellement existante. Il fut le fils puîné de Jean de Maisnières, chevalier, et eut un fils, Adam de Belleval, chevalier, qui adopta le nom de sa mère et le transmit à ses descendants, à l'exclusion du nom patronymique de son père. On trouvera la preuve incontestable et authentique de ces faits au début du troisième chapitre du présent mémoire, sous ce titre : « LA FA-

(1) Cartulaire de l'abbaye de Sery.
(2) *Ibidem*. Trésor généal. de Dom Villevielle, t. 54, au cab. des titres, Bibl. imp.
(3) Cartulaire de Sery, d'après Dom Villevielle, déjà cité.
(4) *Ibidem*.
(5) Cartulaire de la Chartreuse d'Abbeville : Dom Villevielle, Trésor généalogique, vol. 54, Bibl. imp.
(6) Cartulaire de l'abbaye de Sery, fol. 34; Dom Villevieille, déjà cité.
(7) Cartulaire de Ponthieu, fol. 32, collection du marquis Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.

MILLE DE BELLEVAL-EN-VIMEU EST ISSUE DE LA FAMILLE DE MAISNIÈRES, ISSUE ELLE-MÊME DES COMTES DE PONTHIEU DE LA SECONDE RACE.

VI. — *Guillaume* de MAISNIÈRES, chevalier, seigneur et châtelain de MAISNIÈRES. La première charte émanée de Guillaume établit immédiatement la place qu'il doit occuper dans l'arbre généalogique. Au mois de mai 1252, il confirme la donation de 40 sols parisis de rente sur la vicomté d'Abbeville, faite à l'abbaye de Moreaucourt par *Guy de Maisnières*, SON AYEUL, dont il était héritier (1). Il est donc établi, du propre aveu de Guillaume, qu'il était le petit-fils de Guy de Maisnières, et, par conséquent, le fils de Jean de Maisnières qui précède. Il fait, au mois de novembre 1253, un accord avec l'abbaye de Saint-Riquier, relativement à la vicomté de Feuquières et de Feuquerolles, à leur commune et à leur moulin dont il doit être possesseur par indivis conjointement avec l'abbaye (2). Guillaume et l'abbé de Saint-Riquier accordèrent, en avril 1257, une charte de commune à Feuquières et à Feuquerolles (3). Dans ces trois pièces, Guillaume se qualifie chevalier, sire de Maisnières. Postérieurement à 1257, on ne trouve plus aucune trace de son existence, et le nom de sa femme est demeuré inconnu. Il est seulement constant qu'il eut pour fils :

1° Jean de Maisnières, chevalier, sire et châtelain de Maisnières, était, en 1283, en possession de l'héritage de son père. Au mois de mai de cette année, il était en procès avec l'abbaye de Corbie à cause de plusieurs droits à Maisnières (4). Pendant le même mois de mai de la même année, 1283, « Aléaume, esquiers, fix mon seigneur Willame de Maisnières, chevalier jadis, » fait avec l'abbaye de Corbie un arrangement dans lequel il mentionne « *me sires Jehans de Maisnières, me sires* MES FRÈRES. » (5). Jean est donc bien le fils aîné de Guillaume et le frère aîné d'Aléaume, qui va suivre. Le doute n'est pas permis. De même qu'Aléaume a pris soin de nous apprendre sa filiation, Jean, à son tour, va nous apprendre le nom de sa femme : « Jehans, chevaliers, sires de Maisnières, oncles et oirs plus prouchains venans de Jehan de Brimeu, esquier, fil mon seigneur Jehan de Brimeu, jadis chevalier, » consent à une vente de quatre setiers et demi de grain, faite par son neveu, au profit de l'abbaye de Saint-Acheul, en 1287 (6). Dans aucune des généalogies de la maison de Brimeu on ne trouve trace de l'alliance d'un Brimeu avec une Maisnières. Guillaume de Maisnières ne mentionne pas plus l'existence d'une fille que Jean et Aléaume ne mentionnent l'existence d'une sœur. Jean de Maisnières était donc l'oncle de Jean de Brimeu, parce qu'il avait épousé la sœur de son père. Jean vivait encore en mai 1294, quand Jean de Maisnières, écuyer, fils de feu Jean de Maisnières, écuyer, vendit à Michel Pénel, bourgeois d'Abbeville, quatorze livrées de terre sur la vicomté d'Abbeville du consentement *de son seigneur et cousin Jean de Maisnières, chevalier*, de qui il les tenait (7). Jean de Maisnières n'eut pas d'enfants de N.... de Brimeu, sa femme. En effet, Guillaume de Maisnières, écuyer, se disant, en 1311,

(1) Archives des dames de Moreaucourt, Trésor généal. de D. Villevielle, t. 54, Bibl. imp.
(2) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Riquier, par J. de La Chapelle, p. 579, Bibl. imp.
(3) *Ibidem*, p. 565, Bibl. imp.
(4) Cartulaire de Ponthieu, fol. 73, Bibl. imp.
(5) Cartulaire noir de Corbie, fol. 99, Bibl. imp.
(6) Cartul. de Saint-Acheul, pièce 140, p. 93, collection du marquis Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.
(7) Cartul. de la Chartreuse d'Abbeville, Trésor généal. de D. Villevielle, t. 54, Bibl. imp.

comme on le verra à son degré, « sires de chu meisme lieu, » et fils « d'Aliaume, men père, » proclame que la seigneurie de Maisnières lui vient de son père Aléaume. Or, si Aléaume, frère puîné de Jean, a pu transmettre Maisnières à son fils, c'est parce qu'il l'avait lui-même reçue de son frère Jean, mort sans postérité.

2° Aléaume, qui va suivre.

VII. — *Aléaume* de MAISNIÈRES, écuyer, seigneur et châtelain de MAISNIÈRES.

Si Aléaume n'a laissé que peu de traces de son existence, en revanche il a pris soin d'établir sa filiation. Au mois de mars 1283, « Aliaumes, esquiers, fix mon seigneur Willame de Maisnières, chevalier jadis, » reconnaît qu'il est sujet aux plaids de l'abbaye de Corbie. Dans cet acte, il mentionne « me sires Jehans de Maisnières, me sires mes frères. » (1). Aléaume n'était pas encore possesseur de la châtellenie de Maisnières, puisque son frère aîné, Jean, vivait encore. Il ne dût en être mis en possession que postérieurement à la mort de Jean, c'est-à-dire après 1294. Il n'est pas douteux, en tout cas, qu'Aléaume n'ait été sire et châtelain de Maisnières. Les pièces réunies pour le degré suivant en fournissent la preuve en établissant que Guillaume, son fils, fut seigneur de Maisnières. Aléaume fut donc père de :

Guillaume, qui suit.

VIII. — *Guillaume* de MAISNIÈRES, écuyer, seigneur et châtelain de MAISNIÈRES.

De même que ses prédécesseurs, Guillaume eut des démêlés avec l'abbaye de Corbie, qui avait à Maisnières des droits importants. Il porta plainte contre l'abbaye et se désista de cette plainte entre les mains du prévôt royal du Vimeu au mois d'avril 1304 (2). Le 3 avril 1307, Guillaume assista, en qualité d'*homme jugeur* du comté de Ponthieu, à la vente d'une rente sur la vicomté d'Abbeville faite au roi d'Angleterre par Renaud de Villers, chevalier (3). Il assista, le 11 mars 1309, comme homme lige du comté de Ponthieu, à l'établissement, à Abbeville, d'un gardien ès-lois (4). Au mois de novembre 1311, « Willames de Maynières, esquiers, sires de chu meisme lieu, » servit au roi d'Angleterre un aveu et dénombrement pour sa seigneurie de Maisnières. Cet acte important constate que Guillaume habitait alors « men castel de Mainières contenant quatre journaux de terre, aboutant à la cymetière de l'église de le vile, » et que Guillaume était fils d'Aléaume qu'il désigne ainsi : « Aliaumes, men père. » (5). De Guillaume est issu :

Aléaume de Maisnières, écuyer, qui suit.

IX. — *Aléaume* de MAISNIÈRES, écuyer, seigneur et châtelain de MAISNIÈRES.

Aléaume n'est connu que par un seul acte, mais cet acte suffit pour prouver qu'il était fils de Guillaume. Comment, sans cela, en reconnaissant, le 7 mars 1339, qu'il doit à l'abbaye de Corbie une rente de vingt-quatre setiers de blé à cause du

(1) Cartul. noir de Corbie, fol. 99, Bibl. imp.
(2) Cartul. noir de Corbie, fol. 100, Bibl. imp.
(3) Cartul. de Ponthieu, fol. 62, Bibl. imp.
(4) Cartul. de Ponthieu, fol. 42, Bibl. imp.
(5) Cartul. de Ponthieu, fol. 31-34, Bibl. imp.

moulin d'Arondel, aurait-il pu se qualifier seigneur de Maisnières? (1). Aléaume était mort avant 1344, comme on va le voir. On lui connaît pour enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Robert, dit Froissart, dont la postérité sera rapportée après celle de son frère;
3° N..., femme de Pierre de Belleval, écuyer.

X. — *Jean* de Maisnières, chevalier, seigneur et châtelain de Maisnières.

Pendant la nuit de la Saint-Jean 1342, Jean éteignit le feu allumé devant la maison de l'abbaye de Corbie à Maisnières, et Robert de Maisnières, dit Froissart, son frère, qui l'assistait, blessa un habitant du village. Au mois d'avril 1344, le bailli d'Amiens termina le différend soulevé à ce sujet entre l'abbaye et Jean de Maisnières, écuyer, « hiretier de la terre de Maisnières. » (2). Jean devint ensuite chevalier, car, en parlant de lui, sa fille le qualifie « monseigneur » et « chevalier. » Jean avait épousé Isabelle de Belleval, et d'elle il n'eut qu'une seule fille, nommée Isabelle, comme sa mère. Cette Isabelle de Maisnières épousa Jean Cœurret, dit Poulain, écuyer. Avec lui, elle vendit, le 6 novembre 1362, moyennant 900 florins d'or, la partie de la seigneurie de Maisnières qui relevait de l'abbaye (3). Il lui restait le château et une portion considérable de fief relevant du comté de Ponthieu. Elle les transmit à son fils, Jean Cœuret, écuyer, qui en servit un aveu le 6 septembre 1381 (4). Celui-ci dut s'en dessaisir en faveur de son cousin Raoul de Maisnières, puisque Raoul, le 23 juin 1415, servit un aveu au comte de Ponthieu pour le château de Maisnières.

X *bis*. — *Robert* de Maisnières dit Froissart, écuyer.

Pendant la nuit de la Saint-Jean 1342, Jean de Maisnières, son frère, ayant éteint le feu allumé devant la maison de l'abbaye de Corbie à Maisnières, Robert, qui l'assistait, blessa un habitant de Maisnières dans le désordre qui s'ensuivit (5). Robert avoua, le 10 décembre 1377, tenir en fief du comte de Ponthieu une censive qui s'étendait à Maisnières, à Vitz, à Aigneville, à Hocquélus et à Courtieux (6). De sa femme, dont le nom est inconnu, Robert eut pour enfants :

1° Guillaume, qui suit;
2° Pierre de Maisnières, écuyer. Son existence est prouvée par la même pièce qui prouve l'existence de sa sœur aînée Isabelle;
3° Isabelle de Maisnières. Elle est dite veuve de Jean de Tilleulcouppé, écuyer, et sœur et héritière de feu Pierre de Maisnières, écuyer, lorsque, le 2 octobre 1391, elle céda à l'abbaye de Saint-Riquier son tiers dans la propriété du moulin de Willencourt, à cause de l'impuissance où elle était de contribuer aux réparations du moulin qui était ruiné (7).
4° N... de Maisnières, femme de Raoul de Cambron, dit Désiré, écuyer, seigneur de Vergies. Cette alliance est prouvée par un titre du 14 février 1409, dans lequel André de Cambron, chevalier, est dit fils « deffunct Désiré

(1) Trésor généal. de Dom Villevieille, t. 51, Bibl. imp., au cab. des titres.
(2) Cartul. noir de Corbie, fol. 100, Bibl. imp.
(3) Cartul. noir de Corbie, fol. 103, Bibl. imp.
(4) Trésor généal. de Dom Villevieille, t. 54, Bibl. imp.
(5) Cartul. noir de Corbie, fol. 100, Bibl. imp.
(6) Reg. des fiefs d'Abbeville, D. Villevieille, Trésor généal., Bibl. imp.
(7) Archives de l'abbaye de Saint-Riquier, D. Villevieille, Trésor généal., Bibl. imp.

de Cambron, jadis escuyer, et de madame de Maisnières, pour lors sa femme. » (1).

XI. — *Guillaume* de Maisnières, écuyer, seigneur de Maisnières.

Il vivait en 1380, et il eut pour fils Raoul. C'est tout ce que l'on sait de lui.

XII. — *Raoul* de Maisnières, écuyer, seigneur de Maisnières et de Rogeant.

Le 24 juin 1400, sa femme, Marguerite de Teuffles, ayant eu dans l'église de Teuffles les honneurs, au préjudice de la femme de Robert de Valanglart, veuve d'Enguerran Quiéret, Jean Quiéret, son fils, déclara la guerre à Raoul, mais il fut arrêté par ordre du sénéchal de Ponthieu (2). Raoul servit au duc de Touraine, comte de Ponthieu, un aveu pour son château et sa seigneurie de Maisnières le 23 juin 1415 (3). Raoul vivait encore en 1424 quand Henri de Tilly et Jeanne Bouterie, sa femme, vendirent à l'abbaye de Corbie la vicomté de Maisnières, qu'ils tenaient de lui (4); mais il était mort avant 1432, puisqu'il avait alors pour héritiers ses enfants :

1° Lionel de Maisnières, qui suit;
2° Edmond de Maisnières, qui suivra après son frère.

XIII. — *Lionel* de Maisnières, écuyer, seigneur de Maisnières.

Il donna quittance, le 1er janvier 1432, à Guy de Domqueur, écuyer, du relief que celui-ci lui avait payé pour son fief de Baillon relevant de la seigneurie de Maisnières. Lionel était mort sans enfants avant 1452 ou dans le courant même de cette année, puisque le 9 août 1452, Edmond de Maisnières, son frère, avait hérité des fiefs patronymiques (5).

XIII *bis*. — *Edmond* de Maisnières, chevalier, seigneur de Maisnières et de Rogeant en partie.

Il releva la seigneurie de Maisnières, comme héritier de son frère Lionel, le 9 août 1452 (6). L'abbaye de Corbie lui fournit homme vivant et mourant pour la vicomté de Maisnières qu'elle tenait en fief de lui le 26 novembre 1453 (7). Edmond vendit à l'abbaye de Corbie, le 5 avril 1459, moyennant 200 écus d'or, sa seigneurie et son château de Maisnières (8). Il est supposable que ce château avait été ruiné dans les premières années du quinzième siècle et rendu inhabitable; car lui et son père avaient fixé leur résidence à Rogeant, dont la seigneurie leur appartenait en partie. C'est là qu'Edmond mourut vers 1463. Le 22 juin 1464, Jeanne d'Occoches, sa veuve, demeurant aussi à Rogeant, déclara qu'elle n'avait à prétendre aucun droit de douaire sur la seigneurie de Maisnières vendue par son mari cinq ans auparavant, à l'abbaye de Corbie (9). Ils n'avaient pas eu d'enfants, et Edmond fut le dernier représentant de la branche aînée de la maison de Maisnières.

(1) Archives d'Amiens, pièce 54, t. 2, collect. Le Ver.
(2) Trésor des chartes, JJ, 155, pièce 440, Archives de l'empire.
(3) Archives de l'abbaye de Corbie, Trésor généal. de Dom Villevielle, vol. 54, Bibl. imp.
(4) Archives de l'abbaye de Corbie, Trésor généal. de D. Villevielle, vol. 54, Bibl. imp.
(5) Trésor généal. de Dom Villevielle, t. 54, Bibl. imp.
(6) Bureau des finances d'Amiens, Cartul. d'Abbeville, D. Villevieille, t. 54.
(7) Arch. de l'abb. de Corbie, D. Villevieille, vol. 54, Bibl. imp.
(8) Arch. de l'abb. de Corbie. D. Villevieille, vol. 54, Bibl. imp.
(9) Cartul. Maisnières, Arch. de Corbie, D. Villevieille, t. 54.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE MAINTENAY.

V. — *Guillaume* de Maisnières, chevalier, seigneur de Maintenay.

Nous ne reviendrons pas ici sur la naissance et la filiation de Guillaume. On a trouvé plus haut, à l'article de Guy, son père, les preuves formelles et répétées que Guillaume était le fils puîné de Guy, sire de Maisnières et de Noyelles. Il est donc inutile d'y revenir, et il suffit de rassembler les pièces émanées de Guillaume constatant le nom de sa femme et de ses enfants; en un mot, les titres justificatifs de sa généalogie.

Guillaume de Maisnières épousa Clémence de Montreuil, dame de Maintenay, fille de Guillaume II de Montreuil, sire de Maintenay. Clémence n'était pas de moins illustre race que son mari. Elle était issue, en effet, en ligne directe et au septième degré, de Foulques, dit de Montreuil, chevalier, fils puîné de Hugues II, comte de Ponthieu et de Montreuil. Elle était donc issue des comtes de Ponthieu de la première race, de même que son époux était issu des comtes de la deuxième race.

Guillaume céda à Jean de Maisnières, son frère, 27 livres à prendre sur la vicomté du Pont-aux-Poissons d'Abbeville en 1218 (1). Nous avons rapporté cette charte au degré de Jean de Maisnières, et nous ne la citons ici que pour mémoire. Guillaume était en contestation avec l'abbaye de Valoires relativement au droit de pâturage dans les marais, situés au-dessous de la chaussée de Maintenay, en mars 1232 (2), et aussi avec l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer en avril 1238 (3). Clémence de Maintenay, sa femme, intervient dans tous ses actes comme dame de Maintenay. Ils ratifient, en mars 1243, une donation faite au prieuré de Maintenay, par Enguerran de Montreuil, leur aïeul, et lui accordent toute justice, à l'exception de la haute, sur les dépendances dudit prieuré (4). Enguerran, fils aîné et héritier de Guillaume et de Clémence, et *tous leurs enfants,* interviennent nominativement dans l'acte, à la rédaction duquel assistent également, comme arbitres, l'abbé de Saint-Fuscien, Jean de Maisnières, chevalier, et Aléaume, chanoine d'Amiens. Au mois de février 1244, Guillaume fut nommé arbitre du différend entre l'abbaye et les habitants de Saint-Josse et le comte de Ponthieu touchant les droits de comté et de vicomté de la terre de Saint-Josse (5). En 1241, il passe une convention avec les religieux de Maintenay relativement à l'entretien des murailles de la forteresse (6). En mars 1243, il reprit au prieuré de Maintenay toutes les donations qui lui avaient été faites par les ancêtres de sa femme, et lui donna en échange quarante mesures de terre et trente mesures de bois (7).

Simon de Dammartin, comte de Ponthieu, s'étant révolté contre le roi de

(1) Cartulaire de Ponthieu, fol. 60.
(2) Cartul. de Valoires, Bibl. du Bois-Robin.
(3) Cartul. de Saint-Josse, p. 38, Collect. Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.
(4) Cartul. de Marmoutiers, liv. 1, p. 134, Bibl. imp. et chartrier de Maintenay, n° 69, p. 64, Bibl. du Bois-Robin.
(5) Collect. de D. Grenier, vol. 299, pièce orig.
(6) Archives d'Arras, liasse du prieuré de Maintenay.
(7) Archives d'Arras, liasse du prieuré.

France, Louis VIII, exigea qu'on lui céderait la forteresse de Montreuil. « Guillaume Ier de Maisnières n'hésita pas à se sacrifier pour ramener le roi à des sentiments plus doux envers le Ponthieu. Il se rendit lui-même à Paris, et au mois de juin 1244 fut passé le contrat de vente du château de Montreuil, moyennant 200 livres parisis. » (1). A cette charte est attaché le sceau de Guillaume, équestre et d'environ cinquante-cinq millimètres de diamètre. Sur le bouclier sont les trois bandes et une bordure chargée de huit coquilles. Telle est, en effet, la brisure adoptée dès lors par la branche des seigneurs de Maintenay, qui porta : « *d'or à trois bandes d'azur, à la bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent.* » Ses descendants, comme on le constatera plus loin par leurs sceaux, continuèrent à porter les mêmes armoiries avec la même brisure.

De la légende, il ne reste plus que ces mots : « + SIG..... MAISNIERES. » (2). Guillaume confirma, en octobre 1248, à l'abbaye de Saint-Josse, ses possessions actuelles dans sa seigneurie (3).

Guillaume de Maisnières mourut en 1249, et fut inhumé, selon son désir, dans l'abbaye de Valoires. Au mois d'avril de la même année, Clémence, qui lui survécut six ou sept ans, fonda un obit à perpétuité pour le jour de l'anniversaire de la mort et « por le salut de lame mon segneur Willaume de Maignières, men baron, » avec le consentement « par le consel et le volente Enguerren, men primerain fil. » (4). Clémence vivait encore en 1256, puisqu'au mois de mai elle concéda à l'abbaye de Dommartin le droit de pâturage dans sa terre de Neuville (5).

Guillaume et Clémence eurent plusieurs enfants, et ils le déclarèrent eux-mêmes dans leur charte de 1243. Mais on n'a pu retrouver que le nom de leur fils aîné et héritier, Enguerran, qui suit.

VI. — *Enguerran* de Maisnières, chevalier, sire de Maintenay.

Il reste aussi peu de traces de son existence que l'on en trouve en grande quantité de celle de son père. Il comparaît, conjointement avec sa mère, dans l'acte de 1256 que nous venons de citer ; et au mois de janvier 1260, il approuve une vente faite par Gauthier de Nempont à la léproserie du val de Montreuil (6). Enguerran eut pour fils aîné et héritier Aléaume.

VII. — *Aléaume* de Maisnières, chevalier, seigneur de Maintenay.

(1) Les seigneurs de Maintenay, par M. Albéric de Calonne, p. 20.
(2) Archives de l'Empire, section historique, carton J, 231.
(3) *Historia monasterii Sancti-Judoci*, par Robert Wiard, part. 2, p. 19, fonds Saint-Germain latin, 534. Bibl. imp., manus.
(4) Cartulaire de Valoires, p. 134.
(5) Cartulaire de Dommartin, p. 363, Bibl. du Bois-Robin.
(6) Cartulaire de Maintenay, n° 17, p. 15, Bibl. du Bois-Robin.

Avec sa femme, Marchie, il donna 50 sous de rente à l'abbaye de Valoires en 1280 (1). Leur fils fut Guillaume, qui suit.

VIII. — *Guillaume* de MAISNIÈRES, chevalier, seigneur de MAINTENAY, sénéchal de BIGORRE.

Guillaume, qu'un jeune écrivain qualifie « l'un des plus illustres seigneurs de Maintenay, » (2), a plus marqué que ses prédécesseurs. Il servit, en 1311, un aveu au roi d'Angleterre pour sa seigneurie de Maintenay. A cette pièce, aussi curieuse qu'importante, est attaché en plusieurs endroits le sceau bien conservé de Guillaume. Il est en cire brune et porte un écu à trois bandes, à une bordure chargée de huit coquilles (3). Guillaume avait donc scrupuleusement conservé les armes portées ou adoptées par son aïeul Guillaume, le premier seigneur de Maintenay de la maison de Maisnières, c'est-à-dire les pleines armes de Ponthieu : *d'or à trois bandes d'azur*, pour rappeler l'origine de la famille, et la *bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent* pour constater que les seigneurs de Maisnières étaient des puînés, et pour laisser aux aînés seuls, aux seigneurs de Maisnières, l'honneur de porter les pleines armes de Ponthieu. Guillaume exerçait en 1318 les fonctions de sénéchal du Bigorre. Il fut choisi, avec Guillaume de Moy, pour arbitre d'un différend entre le roi d'Angleterre et Jean de Châtillon, comte de Saint-Pol, au mois de mai 1322 (4).

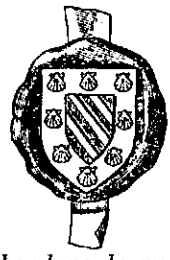

La guerre ayant éclaté, cette funeste guerre d'un siècle, Guillaume de Maisnières fut convoqué par le roi comme toute la noblesse picarde, et le 27 septembre 1337, il comparut, suivi de quatre écuyers, devant les commissaires du roi (5). Il se réunit encore, avec treize écuyers, à l'armée royale rassemblée à Bouvines en 1340, et se mit sous les ordres immédiats des maréchaux de France (6). On croit que Guillaume fut tué à la bataille de Crécy. De sa femme, dont le nom est inconnu, Guillaume eut deux fils :

1° Guillaume, qui va suivre.

2° Enguerran de Maisnières, chevalier, amiral de France. On conservait dans les archives de la Cour des comptes plusieurs quittances de ses gages où était attaché son sceau portant un écu à trois bandes, à une bordure chargée de huit coquilles. Enguerran fut nommé amiral de France par lettres patentes du régent, en date du 29 avril 1359, et il prêta serment en cette qualité le 25 mai suivant (7). Enguerran épousa Jeanne de Rabuissons, veuve du seigneur de Béthisy. Ils plaidaient ensemble contre Jean de Croy, en 1361 (8), et vivaient encore en 1363.

IX. — *Guillaume* de MAISNIÈRES, chevalier, seigneur de MAINTENAY.

(1) Cartulaire de Valoires, Bibl. du Bois-Robin.
(2) M. Albéric de Calonne, p. 20.
(3) L'aveu original, conservé dans la Bibl. du Bois-Robin, se compose d'un grand nombre de feuilles de parchemin, cousues au bout les unes des autres, de manière à former un rouleau qui n'a pas moins de six mètres de longueur. Au point d'intersection de chacune de ces feuilles pendait le sceau du seigneur avouant.
(4) *Hist. de la maison de Châtillon*, par Duchesne, preuves, p. 173.
(5) Rôle des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens, convoqués pour la guerre le 25 août 1337, pub. par René de Belleval.
(6) Comptes des trésoriers des guerres.
(7) P. Anselme, tome 7, p. 755.
(8) Man. de Ducange, D, p. 230, 257, 261, reg. du Parlement, fol. 119.

Il était encore fort jeune, sans doute, lors de la convocation des nobles et fieffés pour la guerre, le 25 août 1337 : il comparut pourtant, à côté de son père, et suivi d'un écuyer (1). Il servit dans la compagnie de Hugues Quiéret à la défense de Douay, du 2 octobre au 6 décembre 1339 (2). Il consentit, le 11 juillet 1370, à la la vente du fief de la prévôté de Dompierre (3). Le 12 mai 1376, il servit au roi un aveu et dénombrement de sa seigneurie de Maintenay et le scella de son sceau en cire rouge, portant un écu à trois bandes et une bordure chargée de huit coquilles (4). Il vendit, le 16 novembre 1378, en qualité de « fils et hoir de deffunt Monsr de Mentenay, desrain trespassé, » à Oudart de Renty, chevalier, un manoir « et des jardins enclos de pierre » au Martroy (5). Guillaume prenait, dans un arrêt de 1385, le nom de Guillaume de Ponthieu, seigneur de Maintenay (6), ce qui prouve qu'aucun des membres de la famille de Maisnières n'avait oublié l'illustre et royale origine de leur maison. Il avait épousé Jeanne de Coucy, sœur et héritière de Robert de Coucy, seigneur de Pinon et de Pierremont (7). De cette union naquit seulement une fille, Jeanne.

X. — *Jeanne* de Mainières, dame de Maintenay, Pinon, Baigneux, Horcourt, Nanteuil-la-Fosse.

Elle était connue sous le nom de Jeanne de Ponthieu (8). En premières noces, elle avait épousé Guy Quiéret, dit *Boort*, chevalier, seigneur de Tours-en-Vimeu, fils de Guy Quiéret, dit *Boort*, chevalier, seigneur de Tours-en-Vimeu et de N. de Cambron (9). En secondes noces, elle épousa Dreux, sire de Crèvecœur, fils de Jean de Crèvecœur, dit Flamenc, chevalier, et de Jeanne d'Argies. Elle avait eu, en dot, la châtellenie de Pinon, les seigneuries de Baigneux, Horcourt, Nanteuil-la-Fosse et les droits que Jeanne de Coucy, sa mère, avait aux terres de Nanteuil-la-Montagne, près de Reims (10). Dreux mourut sans enfants, en 1383, et sa veuve, Jeanne de Maisnières, plaidait cette même année, pour son douaire contre les frères de son mari (11). Avec elle s'éteignit donc la branche des Maisnières, seigneurs de Maintenay.

§ III

LA FAMILLE DE BELLEVAL-EN-VIMEU EST ISSUE DE LA FAMILLE DE MAISNIÈRES, ISSUE ELLE-MÊME DES COMTES DE PONTHIEU DE LA DEUXIÈME RACE.

Nous allons fournir la preuve incontestable de cette assertion et, à l'aide de titres authentiques, restituer la véritable origine de la famille de Belleval. Il est

(1) Rôle des nobles et fieffés, déjà cité, p. 36.
(2) Bibl. imp., Man. fonds français, n° 7,878.
(3) Cartul. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, p. 51, Bibl. du Bois-Robin.
(4) Invent. des archives du bureau des finances d'Amiens, n° 117, p. 122, Bibl. du Bois-Robin.
(5) Cartul. de l'Hôtel-Dieu de Montreuil, p. 66.
(6) P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la couronne*, t. 3, p. 322.
(7) *Hist. de la maison de Guines*, par Duchesne, p. 216.
(8) P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la couronne*, t. 3, p. 322.
(9) *Gauvain Quiéret, seigneur de Dreuil, et sa famille*, par René de Belleval, p. 76.
(10) *Hist. de la maison de Châtillon*, p. 625.
(11) P. Anselme, t. 7, p. 110.

indispensable seulement, pour faciliter l'intelligence de la démonstration, de reprendre sommairement la filiation dès son origine.

I. — *Robert*, comte d'Alençon, de Bellesme, de Seez, d'Arundel et de Shrewsbury, en 1084, fils de Roger, sire de Montgommery et de Mabille, comtesse d'Alençon et de Bellesme, épousa Agnès, comtesse de Ponthieu, fille unique de Guy, comte de Ponthieu. D'elle il eut :

II. — *Guillaume* III, dit Talvas, comte de Ponthieu et d'Alençon, mort le 29 juin 1143 : d'Alix de Bourgogne, fille d'Eudes Ier, duc de Bourgogne, et de Mathilde de Bourgogne, il eut :

1° Guy, qui suit;
2° Jean I, comte d'Alençon;
3° Adèle, femme de Juhel, seigneur de Mayenne;
4° Hèle, femme : 1° de Guillaume III, comte de Varennes et de Surrey, et 2° de Patrice d'Evreux, comte de Salisbury.

III. — *Guy* II, comte de Ponthieu, mort à Éphèse en 1147. D'Ide, sa femme, il eut :

1° Jean Ier, comte de Ponthieu et de Montreuil. Son histoire et celle des comtes de Ponthieu de la deuxième race ont été traitées dans le premier chapitre de ce mémoire;
2° Guy, qui suit;
3° Agnès, abbesse de Sainte-Austreberthe de Montreuil.

IV. — *Guy* de Ponthieu, dit de Maisnières, chevalier, seigneur de Maisnières et de Noyelles-sur-Mer, sénéchal de Ponthieu : il vécut de 1155 à 1218. Il eut pour enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Guillaume de Maisnières, auteur de la branche des seigneurs de Maintenay, rapportée dans le paragraphe précédent.

V. — *Jean* de Maisnières, chevalier, seigneur et châtelain de Maisnières, mort vers 1250, laissant :

1° Guillaume, qui continua la branche aînée de la maison de Maisnières, qu'on a rapportée dans le chapitre qui précède;
2° Henri de Maisnières, chevalier, seigneur de Neslette;
3° Aléaume, qui suit.

VI. — *Aléaume* de Maisnières, écuyer.

Il était le troisième fils de Jean de Maisnières qui précède, et il était mort avant 1254. Il avait épousé Jeanne de Belleval, dame dudit lieu en Vimeu, et il eut d'elle un fils qui fut l'auteur de la famille de Belleval encore actuellement existante. Tous ces faits sont constatés et prouvés par la charte qui suit, et qu'à cause de son importance nous reproduisons *in extenso* :

« SACENT TOUT CIL KI SUNT ET KI AVENIR SUNT KE JOU JEHANNE, DAME DE BELEVAL, KI FU FEME ALIAME DE MESGNIERES, ESKIERS, AI QUITTIÉ A MON TRÈS CHIER FIX ADAMS, CHEVALIERS, A TENIR ET A AVOIR COMME SON PROPRE YRETAIGE A TOUSJOURS MAIS, QUANQUE JE AVOIE POOIE ET DEBVOIE AVOIR PAR QUEL RÉSON KE CHE FUST ES FIÈS DONT ME SIRES SES PÈRES ESTOIT HOMES QUANT IL TRESPASSA DE CHEST SIÈCLE A MONSEGNEUR WILLAMES DE MESGNIÈRES,

CHEVALIERS, SES AISNÉ FRÈRES, ET JOU PROMET PAR FOIE FIANCIE KE CONTRE CHESTE QUICTANCE DE CHI EN AVANT PAR MOI NE PAR AUTRUI NIRAI, NE PAR RÉSON DE DOUAIRE NE PAR AULTRE MANIÈRE DE CHI EN AVANT RIEN NI RÉCLAMERAI ; ET POUR CHOU KE CHE SOIT FERME CHOSE ET ESTABLE JOU AI FAIT MECTRE MEN SEEL A CHES LETTRES ET FAIT METTRE LE SEEL MON SEGNEUR WILLAMES DE MESGNIÈRES, CHEVALIERS, ET PAR LA REQUESTE MON SEGNEUR ADAMS DE BELEVAL, CHEVALIERS, MEN FIL DEVANT DI ; ET CHE FUT FAIT LAN DEL INCARNACION JHU CRIST M. CC LIV, EL MOIS DE MAI. »

L'original de cette charte, si importante et si décisive, existait avant la révolution de 1789 dans les riches archives de M. le marquis de Chepy, au château de Huppy. Ces archives furent transportées, avec celles de beaucoup de familles nobles et de beaucoup de couvents, à Amiens où elles formèrent le noyau des Archives départementales. En 1809, le savant marquis Le Ver compulsa les Archives d'Amiens, et y recueillit tous les titres intéressant le Ponthieu. Ce recueil, intitulé : *Extrait-Inventaire des Archives du département de la Somme*, forme deux énormes volumes in-folio : l'auteur du présent mémoire s'en est rendu acquéreur, ainsi que de tout ce qui concernait le Ponthieu, lors de la vente, en 1866, de la bibliothèque du marquis Le Ver (1). C'est dans le premier volume, pages 422-423, que se trouve la copie de notre charte. Cette copie est suivie de la mention que voici : « original en parchemin où il ne reste que l'attache en parchemin à simple queue qui soutenait le sceau. — Liasse H. p. 3. » En 1809 donc, la charte originale existait encore ; aujourd'hui elle a disparu des Archives d'Amiens, ainsi que tant d'autres titres, et notamment tous ceux provenant du château de Huppy. M. Le Ver, dans le préambule de son *Extrait-Inventaire*, prend soin de constater et d'expliquer ce fait. « Cet *Extrait-*
« *inventaire* a été fait en 1809, — dit-il. — Ces Archives alors en partie consis-
« toient en actes féodaux provenant des ordres religieux réformés : d'autres ve-
« noient de ceux saisis sur les émigrés. *Une très grande partie de ces actes a*
« *été vendue au poids comme inutile, féodale, généalogique. Il n'en reste pres-*
« *que plus aujourd'hui* en petite partie que ceux des couvens, et bien peu d'actes
« de famille qui n'ont pas été retirés par les émigrés, car on leur a rendu depuis
« la Restauration tous ceux qu'ilsont réclamés. En 1809, d'après l'autorisation du
« préfet, j'eus la permission de faire des extraits des originaux dont je demandois
« la communication à Monsr l'abbé Huchette, archiviste du gouvernement, qui
« me les donnoit sur mon récepissé. — *Depuis* 1809, *on a fait encore plusieurs*
« *ventes de parchemins au poids; on les a vendus comme inutiles*, ce qui rend
« mon *Extrait-Inventaire* plus intéressant, dont plusieurs actes ne sont plus pro-
« bablement aux Archives du département aujourd'hui en 1837 (2). » — Or cette charte n'est plus aux archives d'Amiens, non plus qu'aucun des titres du chartrier de Huppy. Ces titres n'ont jamais été réclamés par le marquis de Chepy, ainsi que ses héritiers nous ont permis de le constater. Donc cette charte qui a survécu aux orages de la révolution, a dû faire partie de ces « *ventes au poids* » dont le souvenir sera une tache indélébile imprimée à l'administration départementale de cette époque. M. Le Ver l'a du moins vue, maniée, copiée avec soin, et sa copie a, comme il le dit lui-même, l'autorité et la valeur d'un original.

D'autres personnes que M. le marquis Le Ver avaient vu cette précieuse charte et l'avaient vue avant la révolution. La copie qui en avait été prise alors

(1) Cet *Extrait-Inventaire* est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque du château du Bois-Robin, près Aumale.

(2) Avant-propos autographe en tête du 1er volume.

nous a été confiée par son possesseur, M. A. G..... (de Rouen), grâce à la bienveillante entremise de M. A. M....., érudit du département de l'Eure. Elle est insérée dans un recueil manuscrit intitulé : « Coppie de plusieurs chartes, pièces et Mémoires anciens regardant plusieurs familles de ce pays icy. » La charte occupe le folio 42 : Elle est précédée du mot : « Coppie » et reproduit mot pour mot, lettre pour lettre, la version donnée par le marquis Le Ver, ce qui concourt à prouver la parfaite exactitude de celle-ci. A la suite se trouve l'explication que nous reproduisons : « Coppié sur l'original ches M. le marquis de Chepy, estant « en parchemin fort endommagé par l'humidité, où estoit un restant de sceau « en cire verte qui estoit celuy de laditte Jehanne de Beleval ou Belval : On « voit encore la forme de sa robe et sa main qui tient une fleur de lys. Au « revers le contre-seel est en meilleur estat. Il représente un écusson partagé en « deux, à gauche, une bende cottoiée de deux petites bendes plus estroites, et « à droite un croissant. Autour, il y a en grosses lettres + SECRETUM « JOHANNE, en la forme ci-contre. Il a bien deux bons « pouces de haut. » Cette copie, d'une grande et belle écriture, semble remonter au milieu du dix-huitième siècle (1).

Voici donc une preuve réelle, palpable, authentique et incontestable que Aléaume de Maisnières, écuyer, fut l'époux de Jeanne, dame et héritière de Belleval, par conséquent la dernière de sa race. Voici la preuve que cet Aléaume était frère puîné de Guillaume de Maisnières, chevalier, et par conséquent fils puîné de Jean de Maisnières, chevalier ; qu'il était mort avant 1254 ; qu'il avait un fils, que ce fils, Adam, chevalier, avait délaissé le nom de son père, pour relever celui de sa mère, par suite sans doute de quelque convention matrimoniale. Il n'est pas Adam de Maisnières, comme il le devrait être, il est : « Mon segneur Adams de Beleval, chevaliers. » Ce nom de Belleval, qu'il relève, il le gardera, il le transmettra à sa postérité, car, de cet Adam de Belleval, descend directement la famille de Belleval-en-Vimeu, ainsi que nous le démontrerons victorieusement et pièces en main à chacun des degrés qui vont suivre.

Il est encore une question importante et sur laquelle il faut insister dès à présent, c'est celle des armoiries. Guillaume Talvas, comte de Ponthieu, portait,

comme son père, l'écu d'Alençon, *d'argent à trois chevrons de gueules*. Il avait épousé Alix de Bourgogne, et Guy II, comte de Ponthieu, issu de ce mariage, adopta les armes de sa mère,

d'or à trois bandes d'azur, et les transmit à ses descendants. Ces armes furent désormais celles du Ponthieu et de ses comtes. Les seigneurs de Maisnières les portèrent ainsi, comme leurs aînés, les comtes de Ponthieu : les Maisnières, seigneurs de Maintenay, y ajoutèrent pour brisure une *bordure de gueules chargée de huit coquilles d'argent*. Aléaume de Maisnières, époux de Jeanne de Belleval, se borna à diminuer la largeur de deux des trois bandes de son écusson, ce qui en fit des

cotices, et il porta *d'or à la bande d'azur accompagnée de deux cotices de même :* c'est-à-dire les armes de Ponthieu et de Maisnières, à l'exception de cette légère différence de largeur des deux bandes qui accompagnent la bande du milieu. Sur le sceau de Jeanne de Belleval, rapporté plus haut, l'écu est parti au 1 des armes de son mari,

(1) Ce volume fait partie de la bibl. de M. A. G..... (de Rouen).

Aléaume de Maisnières, et au 2 des siennes propres, On croit bien en effet remarquer qu'il y a une bande accostée de deux bandes plus petites, ce qui en ferait deux cotices. Maintenant, sur un sceau attaché à une charte d'Aléaume de Belleval, chevalier, petit-fils de notre Aléaume de Maisnières, du mois de mai 1312, Dom Villevieille (1) qui a vu cette charte parmi les archives du marquis de Chepy, à Huppy, tiroir troisième, et qui en a pris un extrait, dit que « le sceau dudit de Belleval (Aléaume), porte une BANDE COTTISSÉE », c'est à-dire une bande accostée de deux bandes plus étroites ou cotices. Telles sont, en effet, les armes que l'on remarque sur un sceau d'Aléaume, attaché à une charte de novembre 1324, sceau dont on trouvera la reproduction au degré d'Aléaume. Il résulte de là, d'abord, qu'Adam de Belleval, en adoptant le nom patronymique de sa mère, avait conservé et transmis à son fils les armes d'Aléaume de Maisnières, son père : les armes qui sont sur les sceaux d'Aléaume de Belleval, en 1312 et en 1324, sont en effet identiquement les mêmes que celles du sceau de 1254. Si l'on ne trouvait la bande accostée de deux cotices que sur celui de 1254, on pourrait présumer que c'est l'effet d'une erreur du graveur et qu'Aléaume de Maisnières portait les pleines armes de Ponthieu, *d'or à trois bandes d'azur* : mais la répétition de la même différence sur les sceaux d'Aléaume de Belleval, en 1312 et 1324, démontre que la diminution de deux des trois bandes pour en faire deux cotices était un fait prémédité, et qu'Aléaume de Maisnières a porté et transmis à ses descendants les armes de Ponthieu avec cette brisure : *d'or à la bande d'azur accostée de deux cotices de même.*

Telles furent donc les armes de la famille de Belleval : on verra plus loin à quelle époque cette famille les quitta pour prendre les armes de Fricamps qu'elle porte encore aujourd'hui.

Cette question d'armoiries étant éclaircie et vidée, pour n'y plus revenir, disons ce qu'était la première famille de Belleval dont Jeanne, dame de Belleval-en-Vimeu, était l'héritière et la dernière représentante.

Le nom de Belleval est très ancien en Ponthieu ; Guy et Roger de Belleval, chevaliers, frères, comparaissent dans la charte de fondation du prieuré de Biencourt-sur-Authie, en 1086, par Anschaire de Saint-Riquier, comme tenant dudit Anschaire des dîmes que celui-ci donne audit prieuré (2). Roger de Belleval, chevalier, est témoin avec Hugues Bournel, Hugues de Visme et Anseau de Fontaines, chevaliers, de la donation faite à l'abbaye de Berthaucourt-les-Dames, par Hade de Bucion, religieuse à ladite abbaye, *atrii et altaris de Bucione*, en 1090 (3). Le même Roger est témoin avec plusieurs autres, de la donation qu'Anschaire de Saint-Riquier fait à l'abbaye de Marmoutiers, en 1091 (4). Gauthier de Belleval est au nombre des témoins de la charte par laquelle Ursio, abbé de Saint-Riquier, concède à Lambert, meunier, le moulin d'Ostrenancourt, en 1185 (5). Il est un des témoins de la confirmation de la charte de commune de Doullens, donnée par Guillaume, comte de Ponthieu, en 1202 (6). Vincent de Belleval, échevin de Doullens, est témoin à la charte de commune de Doullens, en juin 1202 (7). Aléaume de la Noue et Marie de Belleval, sa femme, donnent,

(1) Trésor généalogique, au cabinet des titres, Bibl. imp.
(2) Archives de l'abb. de Marmoutiers, par D. Martenne, t. 1, Bibl. imp., man.
(3) Cartul. de Berthaucourt, D. Grenier, vol. 93, p. 164 et 184, Bibl. imp.
(4) Cartul. de Marmoutiers, t. A, p. 11, Bibl. imp.
(5) *Chron. centul. auct.* D. Cotron, lib. 5, cap. 8.
(6) D. Grenier, t. 231, p. 206, Bibl. imp.
(7) D. Grenier, t. 231, p. 200, Bibl. imp.

à l'église de Froimond, la cinquième partie de tout ce qu'ils possédent et une partie du manoir qu'ils habitent à Louvencourt, au mois de mars 1239 (1). Mathilde, veuve de Rémy le Mansel, vend à l'abbé et au couvent de Saint-Riquier tous ses droits sur les fiefs de Jean de Belleval, de Robert de Prunelles, de Jean de Matiffas et de Pierre de Belleval, en mars 1276 (2). Thomas de Belleval vend à Jean le Farsy 63 sols de cens sur plusieurs fiefs situés à Saint-Riquier, en 1270 (3). Jean de Belval (*sic*), clerc du diocèse de Beauvais, est investi de la cure de Ponchon par l'anneau du légat du Saint-Siége en France, en 1288 (4).

Tous les personnages qui précèdent ne peuvent être rattachés à la généalogie suivie. Celle-ci peut s'établir ainsi qu'il suit :

1. — *Roger* de Belleval, chevalier, vivait en 1180 et souscrit la même année, avec Gislebert de Belleval, chevalier, son frère, la donation faite par Robert de Naours, sa femme et leurs enfants, à l'abbaye de Fontevrault, pour la maison de Belleval, de tout ce qu'ils avaient à Havernast (5). Il fut père de :

1° Martin, qui suit;

2° Hugues de Belleval, allié à une demoiselle noble du nom de Gilette. Il vendit avec elle, en avril 1213, à Firmin Rabuissons, clerc, moyennant 100 livres parisis, dix muids de blé à prendre sur les dîmes de Bertramecourt. Au mois de mai suivant, cette vente fut confirmée par Elisabeth, dame d'Avesnes, et enfin, au mois de juin, elle le fut encore par Evrard, évêque d'Amiens (6).

3° Robert de Belleval, dit de Belleperche, chevalier, qui fut auteur de la famille de Belleperche, éteinte au XVIe siècle. Il conserva, ainsi que tous ses descendants, les armes de Belleval, *d'argent au croissant de gueules*, en les brisant toujours, soit avec un lambel, soit avec une fleur de lis. On trouvera, à la fin de ce mémoire, une notice sur cette famille de Belleperche, qu'une commune origine rattachait à la première famille de Belleval.

4° Béatrix de Belleval, femme de Guy de Vadencourt, chevalier.

2. — *Martin* de Belleval, chevalier : il vend en décembre 1208, avec Béatrix, sa sœur, à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Corbie, la moitié de la dîme de Belleval et toute la dîme des jardins (7). Cette vente, consentie par Jean d'Autuille et Robert de Forceville, chevaliers, fut passée devant Richard, évêque d'Amiens. Au mois de mars 1211, il servit de témoin avec son frère Robert de Belleperche, chevalier, « *Robertus quoque de Bellapertică, frater ejus, tunc milites,* » à une charte de Robert de Frettemeule, chevalier (8). En 1221, il est choisi avec l'abbé de Clairfay, J. de Sailly et J. de Forceville, prêtres, pour régler un différend qui s'était élevé entre l'Hôtel-Dieu d'Amiens et Hugues de Gombecourt, chevalier. L'affaire portée devant maître R. de Sainte-Foi, chanoine et official d'Amiens, fut, après la décision des arbitres, terminée par une charte du mois de novembre 1236 (9). Martin, par son mariage peut-être, ou par l'établissement de Robert de

(1) Cartul. de Froimont, Gaignières, p. 273, Bibl. imp.
(2) *Chron. cent. auct.*, D. Cotron, lib. 8, cap. 9.
(3) Cartul. de Saint-Riquier, p. 292, Bibl. imp.
(4) Cartul. de Saint-Germer de Flay, p. 123.
(5) Trésor généal. de D. Villevieille, Bibl. imp.
(6) Cartul. du chap. d'Amiens, t. 2, p. 161, Archives de la Somme.
(7) Cartul. de l'évêché d'Amiens, p. 52, Arch. de la Somme.
(8) Recueil de chartes du Ponthieu, Bibl. du Bois-Robin.
(9) Cartul. de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, p. 73, pap. de D. Grenier, t. 90, p. 442, Bibl. imp.

Belleperche, son frère, en Vimeu, s'y trouva appelé sans doute et y devint possesseur d'une partie du territoire de Huppy, à laquelle lui ou sa fille donnèrent leur nom. Quant à lui, sa seigneurie patronymique, était Belleval, située dans le canton de Domart-en-Ponthieu, au milieu du cercle décrit par les villages de Canaples, de Fieffes, de Bonneville, de Hurtevent et de la Vicogne. Martin de Belleval eut deux enfants :

1° Guy, prieur de Cairon, institué par Guillaume abbé de Cluny, en 1248 (1);
2° Jeanne, dame et héritière de Belleval, qui épousa Aléaume de Maisnières, écuyer, et lui apporta tous les biens de sa famille. Elle portait, comme ses ancêtres, pour armoiries : *d'argent au croissant de gueules*. Son sceau, décrit plus haut, en fait foi.

De l'union de Jeanne de Belleval et d'Aléaume de Maisnières, on ne voit point qu'il soit né d'autre enfant que le suivant :

VII. — *Adam* DE BELLEVAL, chevalier, sire de BELLEVAL-EN-VIMEU.

Adam, qualifié par sa mère « mon segneur Adams de Beleval, chevaliers, » reçoit d'elle, en mai 1254, tout l'héritage de son père, Aléaume de Maisnières, écuyer (2). Il épousa Marie Boutery, d'une ancienne maison qui devait posséder peu après la seigneurie de Huppy, et qui s'éteignit en 1415 dans la personne de Charles Boutery, chevalier, seigneur de Huppy, vicomte de Maisnières, chevalier, tué à la bataille d'Azincourt. Avec le consentement de sa femme et « d'Aliames, men fil et men hoir, » Adam vendit à Hugues de Brimeu, chevalier, « wit journieus de me tere peu plus peu mains seans en une pieche ou teroir de Caisnoi, » par charte de l'an 1265 « le vegille de lassumpcion Nostre-Dame (3); » dans l'acte d'abandon fait à l'abbaye de Saint-Riquier, par Jean de Brimeu, chevalier, seigneur de Huppy, et par Eustache, son fils, des vicomté et justices de leurs terres, à Huppy, il est fait mention de l'acquisition qui précède (4). On ne connaît pas à Adam d'autre fils qu'Aléaume, qui suit :

On trouve à la même époque :

Renier, Wicard, Pierre et Agnès de Belleval, qui figurent en 1301 *dans le dénombrement du temporel de l'évêché d'Amiens* (5).

VIII. — *Aléaume* de BELLEVAL, chevalier, sire de BELLEVAL-EN-VIMEU.

Il est connu par trois actes. En 1308, au mois de mars, avec le consentement de sa femme, il constitue, en faveur d'Alard Broustin, une rente annuelle de six livres à prendre sur sa terre de Belleval (6). Au mois de mai 1312, le jour de Saint-Honoré, il donne à Jean Boutery, chevalier, la saisine d'un manage sis à Huppy, que ledit Jean Boutery avait acquis de Pierre Gouvernel, homme dudit Aléaume (7). Cette pièce était munie du sceau d'Aléaume, portant « une bande cottissée ». Enfin, au mois de novembre 1324, Aléaume ratifie et confirme l'échange de deux journaux de terre à Huppy, fait entre Jean Lefèvre et Mahieu

(1) *Gallia christiana*, t. 2, p. 714.
(2) Voir la charte au degré précédent.
(3) Copie authentique du seizième siècle, faite à la requête de Jacques de Belleval, écuyer, seigneur des Granges, le 24 mars 1572, sur papier, Arch. du Bois-Robin.
(4) *Chron. cent. auct.* D. Cotron, lib. 6, p. 8, Bibl. imp.
(5) Manusc. de la Bibl. d'Amiens, pub. au vol. 17 des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.*
(6) Man. de D. Caffiaux, cab. des titres, Bibl. imp.
(7) Trésor généal. de D. Villevieille (arch. du mar. de Chepy), cab. des titres, Bibl. imp.

Dubus, ses hommes (1). A cette pièce est attaché le sceau d'Aléaume représenté ci-contre. Il est en cire brune; on remarque sur l'écu la bande accostée de deux cotices. Aléaume portait donc, comme on l'a déjà dit et comme ces documents le prouvent, les armes de Ponthieu avec la brisure, telles que les portait Aléaume de Maisnières, son ayeul.

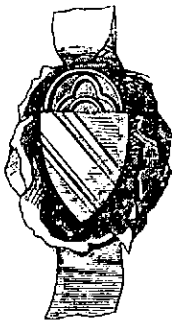

Aléaume avait épousé sa parente, Jeanne de Maisnières, fille de Jean de Maisnières, chevalier. Cette alliance est prouvée par la pièce de 1308, ci-dessus mentionnée, où Jeanne est nommée avec son mari. D'eux est issu Jean, qui suit :

On trouve à la même époque :

Robert de Belleval, écuyer du corps du roi Louis-le-Hutin, qui figure en cette qualité dans un compte de Pierre Rémy, maître de la chambre aux deniers, du 1er juillet 1315 au 1er janvier 1316. Le même Robert, ou un autre Robert de Belleval est qualifié panetier de la reine de France, Jeanne d'Évreux, en 1326 (2).

Pierron de Belleval, échevin de Saint-Riquier, témoin à une donation de novembre 1326 (3).

IX. — *Jean* de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval.

Il est qualifié homme lige et feudataire de l'abbaye de Saint-Riquier, dans un aveu et dénombrement qu'il servit à ladite abbaye pour sa seigneurie de Belleval, sise à Huppy, le 26 décembre 1343 (4). Il était en procès avec l'abbaye de Corbie, dont il était devenu feudataire à cause des biens qu'il possédait à Maisnières et qui lui venaient de son ayeul Aléaume de Maisnières. Le Parlement envoya la cause devant le bailli d'Amiens qui condamna l'abbaye à payer les frais du procès, le 1er juillet 1344 (5). Jean fut condamné, la même année, on ignore pourquoi, à payer une amende de 100 livres; mais il obtint du Parlement de Paris, le 9 janvier 1345, un arrêt contre le maïeur et les échevins d'Amiens, déclarant que, vu la noblesse de sa race et sa qualité de noble, l'amende devra être réduite à 60 livres (6). Sur ces entrefaites, Jean s'était fait recevoir bourgeois d'Amiens, titre qui, comme on le voit, n'excluait nullement la noblesse. La bourgeoisie assurait, en effet, de respectables priviléges à ceux qui en étaient revêtus : derrière le bourgeois, il y avait la commune et les magistrats municipaux; derrière le gentilhomme il n'y avait personne. Jean porte cette qualification nouvelle dans un ordre du Parlement au bailli d'Amiens, le 22 décembre 1345, de contraindre l'abbaye de Corbie de lui payer 26 livres 13 sous parisis pour dépens (7). Jean de Belleval servit, le 8 novembre 1345, à Pierre d'Allouenges, quarante-septième abbé de Saint-Riquier, un nouvel aveu pour sa seigneurie de Belleval à Huppy (8).

(1) Orig. sur parchemin, Arch. du Bois-Robin.
(2) Bibl. imp., fonds français, man. n° 7,852, intitulé : *Officiers des maisons des rois et reines de France, depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV.*
(3) Invent. du chartrier de l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier, par le marquis Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.
(4) *Chron. cent. auct.*, D. Cotron, lib. 7, cap. 4.
(5) Reg. des jugés du Parlement de Paris, x, 10, fol. 45, verso, Archives de l'Empire.
(6) Man. de Villers de Rousseville, chez M. Caumartin, juge, à Amiens.
(7) Reg. des jugés du Parlement de Paris, x, 10, fol. 331, verso, Archives de l'Empire.
(8) Invent. des titres de l'abb. de Saint-Riquier, V, F, p. 1347, Archives de la Somme.

Il servait, deux ans après, dans la compagnie de Robert de Hénencourt, écuyer, composée de trois écuyers, selon la revue qui en fut faite à Caen, le 1er septembre 1347 (1). Le 20 décembre 1348 il donna quittance de 20 livres parisis pour ses gages et ceux de trois écuyers de sa compagnie servant avec lui en Picardie sous Guy de Nesle, seigneur de Mello (2). A cette pièce est attaché le sceau dont voici la reproduction.

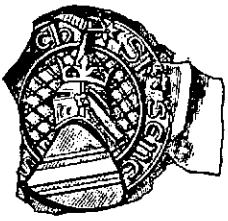

Jean fut encore condamné par le Parlement, en 1349, à payer une amende de 100 livres au roi pour la conduite qu'il avait tenue à Amiens dans un procès pendant entre Jeanne Sauvage, d'une part, et Bérenger Robiguel et Jeanne La Noye, sa femme, d'autre part (3). Jean de Belleval épousa Marie de Fricamps — (*de gueules semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à la bande de même, brochante*), — d'une très ancienne et très considérable maison de Picardie, dont la branche aînée, fixée dans son château de Fricamps (canton de Poix, Somme), s'éteignit vers 1320 dans la maison de Sarcus, tandis que la branche cadette, établie en Basse-Normandie où le roi saint-Louis lui donna, en 1231, la seigneurie de Montfarville et des fiefs à Carnanville, Quettehou, Valcanville, Gerville, Mobec et Véli, devait s'éteindre soixante-dix ans après dans la maison de Belleval par une seconde alliance. Jean de Belleval était mort en 1350 : Il fut père de :

1° Jean, qui suit ;

2° Emond de Belleval, chevalier, tué à la bataille de Poitiers le 19 septembre 1356, et enterré, avec sept autres cadavres inconnus, sous les cloîtres du couvent des Frères-Prêcheurs, à Poitiers (4). Il donna quittance au trésorier des guerres, le 2 mai 1352, de 104 livres 17 sols 6 deniers tournois pour ses gages et ceux de sa compagnie servant en Limousin sous les ordres du maréchal d'Audencham (5) ;

3° Pierre de Belleval, écuyer, possesseur de fiefs à Huppy. Allié à N. de Maisnières. Il comparaît, monté et armé, parmi les nobles de la prévôté de Saint-Riquier, convoqués pour la guerre, le 11 septembre 1337 (6) ;

4° Perceval de Belleval, écuyer. Il donne quittance, le 2 juin 1363, à Chrétien Ducange, receveur de l'aide, à Amiens, de 4 livres tournois pour ses gages de sept jours de service sous les ordres de messire d'Aubigny, chevalier (7). A cette pièce pend un sceau en cire rouge dont voici la reproduction. Perceval, on le voit, avait adopté les armes de sa mère, Marie de Fricamps. Perceval épousa N. Boutery, fille de Jean Boutery, chevalier, seigneur de Huppy, et de Marie de Crésecques ;

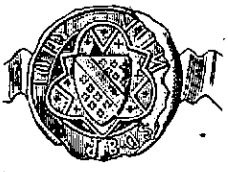

5° Isabelle de Belleval, femme de Jean de Maisnières, écuyer. Elle vendit à Jean du Bos, écuyer, son neveu, le fief d'Aisseu, sis à Huppy, tenant, en plusieurs de ses parties, à Perceval et à Pierre de Belleval, et s'en dessaisit

(1) Cartons du cab. des titres, Bibl. imp.
(2) Recueil de montres et quittances, au cabinet des titres, Bibl. imp,
(3) Reg. des jugés du Parlement de Paris, x, II, fol. 231, verso ; Archives de l'Empire.
(4) Bouchet, Annales d'Aquitaine, quatrième partie, fol. 15, annoté par Villers de Rousseville.
(5) Portef. de Gaignières, Bibl. imp.
(6) Collect. de Dom Grenier, aux manusc. de la Bibl. imp., vol. IV, p. 19.
(7) Recueil de quittances et montres, copie du dix-septième siècle, Bibl. imp.

entre les mains de Jean Tyrel, chevalier, seigneur de Poix et de Mareuil, qui en donna la saisine à Jean du Bos le 31 mai 1361 (1);

6° N. de Belleval, femme de N. du Bos — (*d'argent au lion de sable*), — écuyer.

On trouve à la même époque :

Jean et Firmin de Belleval, frères, reçoivent le 13 décembre 1355, des lettres de rémission pour avoir maltraité Wermond Fabri, à l'occasion des injures qu'il proférait contre Aélips, épouse d'Enguerran de Belleval, leur oncle. (Regist. du Trésor des Chartes, JJ., 84, fol. 184, pièce 359, Arch. de l'Empire.)

Pierre de Belleval, damoiseau, fils de Guillaume de Belleval, damoiseau, reçoit des lettres de rémission pour avoir blessé Guillaume Wagon, en mars 1357. (Regist. du Trésor des Chartes, JJ., 86, fol. 22, Arch. de l'Empire.)

Jean de Belleval, dit Gavelier, Pierre de Belleval, son frère, Jean et Renaudin de Belleval, écuyers, reçoivent des lettres de rémission à l'occasion d'un procès entre Guillaume de Belleval, leur père, et Guillaume Wagon, mai 1357. (Trésor des Chartes, JJ., 85, fol. 38, Arch. de l'Empire.)

X. — *Jean* de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu.

Il est dit fils et héritier de feu Jean de Belleval dans deux arrêts du Parlement de Paris, du 6 juillet 1350 et du 23 mars 1351, qui infirment une sentence du bailli d'Amiens, condamnant Marguerite Beaupignie à lui restituer vingt-deux journaux de terre à Mes, qu'elle avait fait saisir et vendre pour se payer d'une dette contractée par Jean envers elle, et qui condamnent Jean à payer, à ladite Marguerite, 37 livres 7 sous parisis de dommages et intérêts (2). Il donna quittance, le 20 juillet 1369, à Etienne Braque, trésorier des guerres, de 57 sous tournois pour ses gages et ceux de sa compagnie servant en Picardie sous le comte d'Eu et le connétable de Fiennes (3). Cette pièce est munie d'un sceau en cire rouge qui constate que Jean portait les armes des Fricamps.

En 1370, le sort de la guerre avait conduit Jean de Belleval en Bourgogne. Il y rencontra une aventure qui faillit être la dernière de sa vie. Quelques bourgeois de Chablis, attaqués par plusieurs hommes d'armes français, ou ayant pris l'initiative et les ayant attaqués, la chose est incertaine, en avaient massacré plusieurs. Jean connaissait-il personnellement ceux qui avaient péri ou le fait seul était-il parvenu à sa connaissance? Toujours est-il, qu'ayant rencontré à Chablis un nommé Geoffroy de la Rochelle, et celui-ci lui ayant été désigné comme étant l'un des bourgeois batailleurs, il alla à lui et lui demanda s'il était vrai qu'il eût pris part au massacre. Sur la réponse affirmative et provocatrice de Geoffroy, Jean de Belleval le tua sur la place, alléguant pour tout motif de cet acte de violence que Geoffroy et ses compagnons avaient « naguère murdris et mis à mort sans cause et sans raison plusieurs bons escuiers hommes d'armes de la mort desquels il estoit moult dolent et courroucié. » Ces motifs ne parurent pas suffisamment sérieux au bailli de

(1) Trésor généal. de D. Villevieille, Arch. du marquis de Chepy, Bibl. imp.
(2) Reg. des jugés du Parlement de Paris, x, II, fol. 314, verso; Archives de l'Empire.
(3) Tit., scell., de Clairembault, au cab. des titres, Bibl. imp.

Sens qui fit arrêter Jean et l'enferma dans les prisons de sa ville. Mais Charles V accorda, le 3 mars 1371, à Jean, des lettres de rémission et expédia à Sens l'ordre de le mettre immédiatement en liberté (1).

Jean de Belleval fut déclaré noble et issu de noble race par sentence renduc le 16 juin 1375, par les commissaires du roi, députés en Ponthieu sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets. Jean justifia devant eux, par témoins, sa noblesse de père et de mère depuis son ayeul. Cette pièce est trop importante pour ne pas être reproduite ici tout entière, malgré sa longueur :

« *A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oiront, Jehan, sire de Nielles, chevalier, conseiller du Roi nostre sire, maistre des requestes de son hostel et gouverneur de la conté de Ponthieu, Pierre Le Sene, receppeur de la baillie d'Amiens et de la conté de Ponthieu, et Henry Le Tavernier, procureur du roy nostre dit seigneur en ladite conté, commissaires ordonnés et députés de par icelui seigneur sur le fait des finances des nouveaulx acquets faits en ychelle conté depuis XL ans encha tant par gens déglise comme par personnes non nobles, salut. Nous avons recheu les lettres de commission du roy nostre sire sur ledit fait des finanches à nous adréchans et scellées soubz son grant scel, desquelles la teneur chi après sensuit : Charles, etc... (suit la teneur des lettres royales commissionnant lesdits commissaires, datées du 25 mars 1375). Et comme en procédant ou fait et entérinement desdictes lectres et commission dessus transcriptes, nous, entre plusieurs cris, et subhastacions sur che fais solempnelment, eussons fait prendre et mettre en la main du roy nostre sire par certains sergeans ou aultres nostres commis de par nous certains fiés nobles apartenans à Jehan de Belleval, escuier, à présent demourant audit lieu de Belleval en Vimeu, à cause de son acquest par lui faict depuis ledit temps de XL ans pour en lever et avoir finanche selon les instrucions et ordonnanches royaux sur che faictes comme de personne non noble et contribuans ou dict faict. Et il soit ainsi que ledit Jehan de Belleval luy disant estre noble et gentilhoms et procrées et venus extrais de noble race, lignée et généracion, et non estre tenus à finanche pour ceste cause, nous eust requis que che considéré, nous volisons oster lempeschement et main mise à sesdits fiés et acques nobles, et luy en laissesons joir et user paisiblement comme faire le devions pour raison de saditte noblesse; auquel nous feismes responce que sur che il nous enseignast par tesmoins, bonnes gens dignes de foi, lectres ou instrumens, chartres ou priviléges ou aultrement et deubment, et lors ferions che que faire devions; lequel Jehan de Belleval en inclinant à nostre responce et ordonnance et en contendant à la fin parvenir, fist convenir et atrait en tesmoignage par devant nous ou certains aultres nostres commis et députés sur che plusieurs témoins, est assavoir Hue de Cramaisnil, escuier, demourant a présent à Abbeville, Henry de Caumont, escuier, demourant en Vimeu, Pierre de Drucat, escuier, Jehan Maillart, advocat, demourant en Vimeu, Robert Broullart, escuier, demourant à Martingneville, mons. Willame, seigneur de Drucat, chevalier, Willames de Maisnières, escuier, demourant audit Maisnières, mons. de Mentenay, chevalier, mons. Regnault le Visconte, chevalier, mons. Jacques de Beauchamp, chevalier, Willame Becquet, escuier, demourant à Visme, Jehan Sarpe, escuier, panetier du Roy nostre sire, demourant en Saint-Maulvis, mons. Jean de Rambures, chevalier, Yvain de Frettemeulles, escuier, mons. Jehan de Harselaines, chevalier, Willames Haterel, escuier, demourant en Vimeu, sire Jean le Caucheteur, demourant à Abbeville, Jehan de Belloy, escuier, demourant en Vimeu, sire Jehan de May, demourant à Abbeville, mons. Jehan Boutery, chevalier, demourant à Huppy. Et nous requist à grant instance que nous les dessusdicts tesmoins et chacun deulx volsissions oir soubz leurs sermens sur le faict de saditte nobleche, et lui faire droit sur che : Savoir faisons que nous pour incliner sa raisonnable requeste et pour en ce procéder ainsi que de raison appartenoit, avons faict jurer solempnelment, oy et examiné après et par leurs seremens tous les dessusdits témoins et chascun deulx, et leurs déposicions avons fait escripre au lonc et icelles avons mis au conseil pour jugier : Veues lesquelles déposicions aveuc la teneur de certaines lectres de Vidimus faictes sur la vérificacion de sadicte nobleche par luy produicte en fourme de procès, considéré aussi la teneur desdictes instrucions et ordonnances royaulx sur che faictes et sur che grant délibéracion du conseil et advis à plusieurs juges tant du conseil du Roy nostre sire comme autres, aveuc tout che qui pour droit et raisons faisoit à considérer et qui nous pooit et debvoit mouvoir, Nous par ces présentes disons, prononchons et sentencions que ledit Jehan de Belleval a tant et si très souffisamment montré et prouvé sadicte nobleche tant de par son père et de par sa mère comme du costé de par son taion, que il ne sera tenus de faire ne payer aucune finanche pour raison de sesdits fiefs ou acquets ; et la*

(1) Reg. du Trésor des chartes, JJ, 102, pièce 94, fol. 34, verso, Archives de l'Empire.

main mise et assise à iceulx fiefs ou acqués, Nous par ces présentes en tant que en nous est et que faire le povons, avons levé et osté, et par ces mesmes présentes levons et ostons et mettons à pleine délivranche sauf le droit du roy nostre sire : Si donnons en mendement à tous commis, sergans et autres députés sur l'exécution dudit faict à qui il appartiendra, que ledit Jehan de Belleval ne contreingnent ne molestent en aucune manière pour raison de sesdits fiefs ou acqués au contraire de che que dict est, ainchois se pour icelle cause ils ont aucune chose prins, saisi ou empéchés, luy rendent, remettent et restablissent sans aucun délay ou contredit che faichent que par tele manière que par eulx ny ait aucun deffaut, et que ledit Jehan de Belleval nait cause de plus en retourner par devers nous. Donné à Abbeville soubz les sceaux de nous commissaires dessus nommés, ce XVIe jour de juing lan mil CCCLXXV (signé sur le repli : Hecherisy). » (1).

Le 30 mai 1380, Jean de Belleval fit montre à Abbeville, avec un écuyer de sa compagnie, Guillaume Becquet, et le lendemain, il donna quittance à Jean le Flament, trésorier des guerres, de 26 livres 12 sols tournois pour les services que lui et ledit écuyer ont faits dans les guerres de Picardie, dans la compagnie du sire de Coucy et sous les ordres du duc de Bourgogne (2). Cette pièce est scellée d'un sceau en cire rouge, bien conservé, qui est celui de Jean Maquerel, chevalier, seigneur d'Harmanville, à qui Jean l'a emprunté en l'absence du sien. Jean servait le 1er octobre suivant, dans la compagnie d'Hugues de Champdeo, chevalier, qui fut passée en revue à Guéraches (3). Il était, comme son père, feudataire de l'abbaye de Saint-Riquier et il servit, en cette qualité, à l'abbé, un aveu et dénombrement de ses terres, fief et manoir de Belleval à Huppy, le 3 novembre 1383 (4). C'est alors qu'il se jeta tout à coup dans le parti des Anglais, sans que rien explique une brusque résolution dont les effets devaient être désastreux pour sa postérité. Le châtiment ne se fit pas attendre. Des lettres royales, en date du 15 octobre 1384, déclarèrent Jean coupable de lèse-majesté, le bannirent du royaume à perpétuité et confisquèrent sa seigneurie de Belleval au profit de l'abbaye de Saint-Riquier (5). Jean rentra-t-il en grâce, sans toutefois recouvrer ses biens? On l'ignore, mais le 28 octobre 1385, il figure dans la compagnie de Hugues de Champdeo, passée en revue à Saint-Johnston, en Ecosse, et le 29 septembre 1386, à Arras (6).

On voit par les lettres de bannissement et de confiscation de 1384 que Jean avait épousé Claude de Lisques, fille de Jean de Lisques — (*bandé d'argent et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules*), — chevalier, seigneur et baron dudit lieu, gouverneur de Gravelines, et de Marie d'Auxy. On ne lui connaît pas d'autre fils que :

Baudoin, qui suit.

On trouve à la même époque :

Jeannin de Belleval, écuyer, au nombre des vingt-deux écuyers de la compagnie de Robert de Martinpuis, bailli d'Autun, revue en 1373 (7).

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Cartons du cab. des titres, Bibl. imp.
(3) Orig. aux titres scellés de Clairembault, vol. 28, Bibl. imp.
(4) Invent. des titres de l'abb. de Saint-Riquier, p. 1347, V. F, Arch. de la Somme.
(5) Copie du dix-septième siècle et Invent. des titres de l'abb. de Saint-Riquier, V. F, p. 1347, arch. de la Somme.
(6) Orig. aux titres scellés de Clairembault, vol. 21, Bibl. imp.
(7) Invent. de la Ch. des comptes de Dijon, Arch. de la Côte-d'Or.

Obéron de Belleval, écuyer, parmi les écuyers de la compagnie de Hue de Grancourt, chevalier, revue au château de l'Écluse, les 1er décembre 1387 et 1er janvier 1388 (1).

XI. — *Baudoin* de Belleval, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne.

Loin de s'écarter d'un prince dont le courroux avait été funeste à sa race, et avec une conviction qui l'honore, Baudoin de Belleval se rapprocha au contraire du trône menacé, plus que ses prédécesseurs ne l'avaient jamais fait. Il n'était plus riche, puisqu'il ne lui restait plus pour tout bien qu'un petit fief à Baynast, négligé lors de la confiscation du patrimoine de son père, sans doute parce que son peu d'importance n'avait éveillé aucune cupidité. Il ne valait, en effet, que 320 francs ou « seize vingt francs » pour parler le langage de l'époque. Aussi prit-il résolûment le seul parti qui lui offrît quelque chance de reconquérir ce que les fautes de son père avait aliéné, et il entra dans la compagnie d'hommes d'armes que Hue de Grancourt, chevalier, conduisit en 1387 à l'Écluse, où se réunissait une armée destinée à tenter une entreprise au cœur même de l'Angleterre (2). L'expédition ayant été ajournée par suite du mauvais temps, ou plutôt à cause de la jalousie du duc de Berry qui se fit trop longtemps attendre, l'armée fut licenciée. Les féodaux se retirèrent chacun chez eux. Baudoin s'en fut à Abbeville où l'on perd sa trace jusqu'en 1392.

L'affaire du connétable de Clisson ralluma la guerre. Le refus donné par Jean V de Bretagne, de livrer Pierre de Craon à la justice du roi, fournissait à Charles VI un prétexte plausible pour châtier sévèrement ces fidèles alliés de l'Angleterre. L'armée royale était convoquée au Mans pour le mois de juillet. Baudoin de Belleval s'y rendit dans la compagnie de Gilles de Mailly, chevalier, au nombre des huit écuyers qui s'étaient mis au service de ce seigneur et son nom figure sur le contrôle qui fut remis aux maréchaux le 29 juillet (3). On sait la fin déplorable de cette expédition qui fut le point de départ de cinquante années d'incalculables désastres. Tout s'écroulait sous la main de Baudoin. Il n'y avait plus de roi, et déjà les maisons d'Orléans et de Bourgogne préludaient à ces rivalités qui mirent la monarchie en péril. Il fallait être à l'une ou à l'autre. Baudoin s'attacha à Philippe-le-Hardi qui ne tarda pas à s'emparer de la régence et qui récompensa Baudoin en le mettant au nombre de ses chambellans. A cela ne devaient pas se borner les libéralités du prince, et à différentes reprises, il lui fit remettre par ses trésoriers, plusieurs gratifications. C'est ainsi que, le 10 août 1403, Baudoin reçut de lui 10 francs d'or (4). Jean-Sans-Peur, en succédant à Philippe-le-Hardi, se montra empressé à continuer les traditions de son père, et conserva autour de lui ses serviteurs. Baudoin pouvait se croire enfin sur le chemin de la fortune, quand arriva l'invasion anglaise et la bataille d'Azincourt à laquelle il assista et où il perdit glorieusement la vie. Son nom eut l'insigne honneur d'être enregistré par Monstrelet dans ce long martyrologe de la noblesse française où le chroniqueur le classe parmi les « grands seigneurs des marches de Picardie. »

Baudoin avait épousé Marie Carue, fille de Jean Carue — (*d'argent au sautoir de gueules cantonné de quatre hures de sanglier de sable*), — écuyer, et il en eut quatre enfants :

(1) Orig. aux titres scellés de Clairembault, vol. 57, Bibl. imp.
(2) Tit. scell. de Clairembault, vol. 54, Bibl. imp.
(3) Tit. scell. de Clairembault, vol. 68, Bibl. imp.
(4) Copie sur papier, arch. du Bois-Robin.

1° Jean, qui suit ;

2° Emond de Belleval, écuyer, gouverneur général des finances en France et en Normandie pour le roi d'Angleterre. Il est ainsi qualifié dans un ordre du duc de Bedford, le 15 janvier 1423, de payer à Guillaume Balte, son serviteur, « cinquante-huit sols esterlins, monoie d'Angleterre, et soixante francs, monoie de France. » (1).

3° Rogues de Belleval, écuyer, seigneur d'Esailler et de Bailleul en partie, écuyer d'écurie du roi, capitaine du château de Gournay-sur-Aronde et lieutenant du bailli de Senlis. Il servait, comme écuyer, avec son père, dans la compagnie de Gilles de Mailly, revue au Mans le 29 juillet 1392 (2). Il était, le 8 juin 1411, au nombre des vingt-trois écuyers composant la compagnie d'Alain de Longueval, chevalier (3). Au mois de juin 1422, Rogues, qui avait toujours combattu pour le dauphin, voulut se rapprocher tardivement des Anglo-Bourguignons, et il reçut alors du roi Charles VI des lettres de rémission pour avoir « toujours tenu le party contraire, soutenu et favorisé nos ennemis et adversaires, soy monté et armé avecques eulx et en leur compaignie et porté guerre à nous et à nos subgectz, amys et bienveillantz, et esté en plusieurs courses et destrousses sur nosditz subjectz, iceux pillez, prins et ranconnez, et fait et aidié à faire plusieurs assaulx et prinses de villes, chasteaulx et forteriesses à nous obeissans...»(4). Rogues devint par la suite écuyer d'écurie du roi et lieutenant de Beauvais. On retrouve ces divers titres sur une quittance de ses gages qu'il donna au bailli de Senlis le 16 juin 1440 (5). Rogues de Belleval fut allié à Jacqueline Gourle — (*d'argent à la croix ancrée de sable*), — fille de Guy Gourle, premier écuyer tranchant du duc d'Orléans, et il n'en eut pas d'enfants ;

4° Mahaut de Belleval, femme de Jean de Croquoison — (*d'argent au franc quartier de gueules*),—chevalier. Elle était veuve, et reçut pour son mari défunt, le 10 août 1425, un aveu servi par Colart Roussel, fils de Mathieu Roussel, pour trois journaux de terre à Huchenneville (6).

On trouve à la même époque :

Jean, bâtard de Belleval, chevalier : Il donne quittance, le 20 juin 1395, à Arnould Boucher, trésorier des guerres, de 180 livres tournois pour ses gages et ceux de huit écuyers de sa compagnie servant en Guyenne sous les ordres du maréchal Boucicault (7).

Tassin de Belleval, sergent à pied du guet de nuit de la ville de Paris; il donne quittance à Guillaume Amé, receveur de Paris, de 7 livres 10 sous pour le terme de ses gages échus à l'Ascension, le 25 août 1396 (8). *A cette pièce est attaché le sceau en cire rouge représenté ci-contre.*

Pierre de Belleval, écuyer : agissant en qualité d'époux de dame Gilles de Miraumont — (d'argent à trois tourteaux de gueules), — *héritière de*

(1) Orig. en parchemin, arch, du Bois-Robin.
(2) Tit. scell. de Clairembault, vol. 68, Bibl. imp.
(3) Collect. Duchesne. t. 6, p. 280, Bibl. imp.
(4) Reg. du Trésor des chartes, JJ, 172, pièce 88, fol. 43, Arch. de l'Empire.
(5) Cab. des titres, Bibl. imp., dossier Belleval et Louvet, Nobil. du Beauvoisis.
(6) Tit. de la famille Le Bel, copie du seizième siècle sur papier, Arch. du Bois-Robin.
(7) Cartons du cab. des titres, Bibl. imp.
(8) Tit. scell. de Clairembault, vol. 14, Bibl. imp.

Madame d'Esvin, il relève un fief noble de la châtellenie de Lens en 1399 (1).

Jean de Belleval et autres : un arrêt du Parlement de Paris annule l'appel interjeté par eux et les renvoie devant le gouverneur de Lille, le 11 janvier 1406 (2).

Philippe de Belleval, écuyer, figure dans la compagnie de Thibaut de Neufchastel, en 1417 (3).

Eustache de Belleval est au nombre des habitants de la paroisse Sainte-Catherine d'Abbeville, imposés pour le paiement des arbalétriers de la ville, en 1419 (4). *Le même vend à Jean le Roy de Saint-Lau une maison sise à Abbeville, paroisse Sainte-Catherine, en 1422* (5).

Demoiselle Noelle de Belleval assiste, avec plusieurs autres personnes, au testament de Jean le Vasseur, bourgeois d'Abbeville, le 11 mai 1437 (6).

Mathieu de Belleval et sa femme sont reçus bourgeois d'Abbeville, le 20 août 1437 (7).

Pierre de Belleval au nombre des archers de la compagnie de Jehan Standalle, écuyer, capitaine de Lisieux, revue le 1er novembre 1438 (8).

Bernard de Belleval et Jehan Conte, écuyers, reçoivent du roi Charles VII, en mars 1442, des lettres de rémission pour avoir tué d'un coup d'arbalète Guillaume Calvet, à Roquevidal, dans la sénéchaussée de Toulouse (9).

XII. — *Jean* de BELLEVAL, écuyer, seigneur de BELLEVAL, MONTFARVILLE, THIBOUVILLE et FONTAINE-LA-SOREL.

Les terres, fiefs et manoir de Belleval, séant à Huppy, avaient été confisqués en 1384 sur le grand-père de Jean de Belleval, au profit de l'abbaye de Saint-Riquier qui les avait concédés, on ignore comment, à Jean d'Acheu, dit Poullain, écuyer, seigneur de Baynast, et à demoiselle Anne de Châtillon, son épouse. La seule possession qui fût dès lors demeurée dans ce pays à Jean de Belleval était un fief sis à Baynast, près d'Huppy, et relevant de Jean d'Acheu, comme seigneur de Baynast : mais ce fief devait être de peu d'importance puisqu'il n'était estimé qu'à « seize vingt francs, seize sols parisis pour chacun franc ». En 1416, Jean d'Acheu et sa femme, se trouvant pressés par leurs créanciers, furent forcés de vendre cette seigneurie de Belleval. Jean de Belleval s'empressa de la racheter aussitôt. Le prix d'acquisition dans lequel le petit fief situé à Baynast et revendu à Jean d'Acheu entrait pour la valeur de « seize vingt francs », était fixé à « huit cents florins de France, seize sols parisis pour chacun franc (10).» Jean de Belleval dut

(1) Trés. généal. de D. Villevieille, Bibl. imp.
(2) Reg. des jugés du Parlement de Paris, x, 86, fol. 9, Arch. de l'Empire.
(3) Invent. de la Ch. des comptes de Dijon, Arch. de la Côte-d'Or.
(4) Man. du marquis Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.
(5) Man. de l'abbé Buteux, p. 106, Bibl. du Bois-Robin.
(6) Minutes d'anciens notaires d'Abbeville, vol. A, p. 125, man. Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.
(7) Compte des argentiers d'Abbeville, man., Bibl. du Bois-Robin.
(8) Cartons du cab. des titres à la Bibl. imp.
(9) Regist. du Trés. des chartes, JJ, 176, fol. 133, Arch. de l'Empire.
(10) Le florin, nom générique pour la monnaie d'or et qui était emprunté aux Florentins, valait alors 13 fr. 25 c. de notre monnaie. Huit cents florins équivalent donc à 10,616 fr., mais en tenant compte de la valeur différente de l'argent, cette somme représente plus de 80,000 fr. de nos jours.

encore, en outre de quelques menues redevances, acquitter chaque année, leur vie durant, douze livres tournois de rente à madame Marie de Caumont et à Jean de Caumont, son fils, et 28 francs une fois payés à Thomas de la Haye et à ses filles (1).

Une grave difficulté s'était élevée à propos de cet acte. La seule copie authentique qu'on en possédât portait qu'il avait été passé en 1516 et non pas en 1416 ; or, en 1484, le 20 novembre, Jean de Belleval, fils de celui-ci, sert un aveu à l'abbaye de Saint-Riquier pour sa terre de Belleval séant à Huppy. Quel nouvel événement aurait donc pu se passer qui eût amené cette nouvelle dépossession et contraint à racheter en 1516 une seigneurie qu'on voit encore aux mains de la maison de Belleval en 1484? Aucune : le fait de 1383 avait été unique et ne s'était pas reproduit. La pièce, dans sa copie du 3 juillet 1582, était donc probablement post-datée de cent ans par une erreur du copiste; mais il fallait s'en assurer, ce à quoi on est parvenu par la constatation des faits suivants :

1° Colart Boussart qui figure en tête de l'acte, avec la qualité d'auditeur du roi à Abbeville, n'a jamais existé en 1516. En 1416, au contraire, vivait à Abbeville, Colart Boussart, d'abord praticien, puis, en 1424, lieutenant général de la sénéchaussée de Ponthieu (2).

2° Ni à la fin du quinzième ni au commencement du seizième siècle on n'aperçoit de Jean Poullain d'Acheu, nom donné dans l'acte au père du vendeur; un Jean Poullain d'Acheu vivait de 1363 à 1406, ce qui convient à merveille à la date réelle (3).

3° Enfin, ce qui est plus concluant que tout le reste et ne laisse pas subsister le plus léger doute, c'est que, l'acte étant passé devant les officiers d'un dauphin du Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, on ne trouve qu'un seul personnage qui ait été à la fois dauphin de Viennois, duc de Berry, comte de Ponthieu et de Poitou, et que ce personnage était le deuxième fils du roi Charles VI, Jean, qui réunit précisément et réunit seul, on ne saurait trop le répéter, tous ces titres depuis le 13 juin 1416 jusqu'au 4 avril 1417, jour où il mourut, sans laisser d'enfants de son mariage avec Jacqueline de Bavière. L'acte de vente est daté du 28 novembre, donc et incontestablement l'acte est bien de l'année 1416.

Jean de Belleval figurait parmi les écuyers levés par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, en Flandre et en Artois, en juillet 1401, pour l'accompagner à Boulogne au-devant de la reine d'Angleterre qui se rendait en France (4). Il servait, en 1418, dans la compagnie de Louis de Saint-Simon, écuyer, composée de quatorze écuyers, qui fut passée en revue le 8 décembre 1418 (5). Le 6 avril 1420, il était capitaine de vingt-quatre arbalétriers et tenait garnison avec eux dans le château du Crotoy qu'ils étaient chargés de défendre, sous le commandement supérieur de Jacques d'Harcourt, comte de Tancarville : il donna ce jour, en ladite qualité, quittance de 50 francs d'or pour ses gages (6). A cette pièce est sus-

(1) Copie notariée, du 3 juillet 1582, sur papier, Arch. du Bois-Robin.
(2) Man. de l'abbé Buteux, p. 225 et suiv.
(3) *Ibidem.*
(4) Invent. de la Chambre des comptes de Dijon, Arch. de la Côte-d'Or.
(5) Cartons du cab. des titres à la Bibl. imp.
(6) *Ibidem.*

pendu un sceau en cire rouge; l'écu porte la bande et les sept croix des Fricamps, qui, à partir de lui, devinrent les armes de la maison de Belleval, à l'exclusion de toutes autres, et qu'elle porte encore aujourd'hui.

Le 12 septembre 1437, Jean assista, en qualité d'homme lige de la seigneurie de Mareuil, à la vente faite par Marguerite le Prévost, fille de Jacques le Prévost et veuve de Jean de Maillefeu, à Regnaut L'Yver, demeurant à Abbeville, moyennant 11 livres parisis, d'un fief restreint à Goancourt (1).

Jean de Belleval s'allia en Normandie. Il épousa, vers 1420, Jeanne de Fricamps, dame de Montfarville, Thibouville et Fontaine-la-Sorel, fille de Jean de Fricamps — (comme ci-dessus), — chevalier, seigneur desdits lieux, chambellan du roi, et de Marie de Vierville. Jeanne avait été maintenue, en 1419, par Henri V, roi d'Angleterre, dans la possession de ses biens « selon l'accord fait pour la reddition du château de la rivière de Thibouville à elle appartenant (2). » Elle avait été maintenue une seconde fois dans la même année en possession des terres et biens qu'elle avait en dot dans le duché de Normandie (3). Enfin, la même année, elle fit hommage pour les mêmes biens au roi d'Angleterre représenté par Walter Beauchamp (4). Jeanne avait donc apporté en dot à son mari les terres, fiefs et seigneuries importantes de Montfarville et de Thibouville, tenus directement du roi, à cause de la seigneurie et vicomté de Valognes. Mais avec Jean de Belleval changèrent les destinées de ces riches possessions. Il avait embrassé chaleureusement la cause du roi de France et combattu vaillamment dans les rangs de la chevalerie française. Son union avec Jeanne de Fricamps n'ayant en rien changé ses opinions et sa conduite, le roi d'Angleterre saisit tous ses biens et les donna à Ralph Nevill, comte de Westmoreland, capitaine des ville et château de Carentan. Nevill, lors de la reprise de la Normandie sur les Anglais, rendit les terres, mais non les « chartres, escriptures et manuels » servant aux deux seigneuries qu'il emporta avec lui en Angleterre (5). Il est probable que Jean de Belleval dut, lors de cette confiscation, quitter la Normandie avec tous les siens. Ce dut être vers l'année 1430. Tout porte à croire qu'il chercha une retraite en Picardie, berceau de sa maison, et que c'est pendant son émigration forcée que son fils, Jean, contracta une alliance avec la maison de Blondel, habituée en Artois et en Picardie, ainsi qu'on le verra à l'article suivant.

En 1450, lorsque la Normandie eut été définitivement réunie à la France, les seigneurs du Cotentin furent remis en possession de leurs terres. Jean de Belleval revint-il alors à son château de Montfarville, c'est ce que l'on ignore. Toujours est-il qu'en 1451 il n'existait plus. De son union avec Jeanne de Fricamps, il avait eu :

1° Jean, qui suit;

2° N. de Belleval, dame de Bonvillé, femme de Jean de Mercastel — (*d'argent à trois croissants de gueules*), — chevalier, seigneur dudit lieu et de Villers-Vermont. Une sentence de la sénéchaussée de Ponthieu, de 1449,

(1) Orig. sur parch. Collection de D. Grenier, vol. supplém. Bibl. imp.
(2) Rôles normands, t. 1, p. 282.
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) Voir au degré suivant.

établit que les deux époux, étant tous deux *très nobles*, ne devaient être assujettis à aucun impôt (1).

XIII. — *Jean* de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval, Laviers, Montfarville, Thibouville, Ramville et Fontaine-la-Sorel, maréchal héréditaire de Ponthieu.

Il épousa en premières noces, vers 1440, Jeanne de Blondel, fille de Jean de Blondel — (*de sable à la bande d'or*), — chevalier, seigneur d'Erpy et du Fay, et de Catherine de Lambres, dame de Mancicourt et de Le Ghore (2). Celle-ci mourut quelque temps après, sans enfants, et Jean se remaria, par contrat passé à Abbeville devant Raoul Malicorne, garde du scel royal, Mathieu Gridaine et Pierre Aiguillon, auditeurs du roi, le 13 mars 1450, avec Jeanne Le Vasseur, fille de Pierre Le Vasseur — (*d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six billettes de gueules*), — écuyer, seigneur de Sailly, et de Jeanne d'Abbeville. Cette pièce est si remarquable par les détails qu'elle contient que nous ne pouvons nous empêcher d'en citer les passages les plus curieux. Ainsi, après avoir donné à son fils Jean (3) la terre et seigneurie de Montfarville, Jean de Belleval ajoute à sa dot : « les chevaulx de sa carrue telz qu'ils vallent, sad. carrue avœuc les harnas et habillements ad ce servans et pertinens, deux tors, nuef vacques, cincq veaulx dun an, quatre truyes, douze pourcheaulx ; sy lui donne un complet harnois de guerre, une coste armoyée de ses armes, un grand destrier couvert d'une barde d'acier, un bacinet de fin acier, sa meilleure espée et sa dague. » Pierre Le Vasseur, de son côté, donne à sa fille Jeanne « deux costes simples et une de veloux violet fourré de martres, ung mantel doublé, deux houppelandes fourrées, deux caperons, ung tissus de soye estoffé d'argent, ung lict estoffé de soye et traversain et couvertoir, vingt paires de lincheulx (4), douzes nappes doublies (5) et aultres estoremens de linge tels qu'il plaira à la mère de ladite Jehanne luy donner : une huche, un coffre long à imaiges entaillées, une grande chaudière, trois chaudrons, une paelle à bout, deux grils de fer, une broche de fer, ung mortier de cuivre, ung pot de cuivre, deux vacques et deux veaulx dun an, avec la some de onze vingt francs en argent (6). »

Dès 1451 Jean de Belleval avait hérité de la totalité des biens paternels : il servit en effet, le 28 février de ladite année, un aveu au roi Charles VII, pour sa seigneurie de Montfarville qu'il tenait de lui par « demy fieu de haubert (7). » Il en servit deux semblables au roi Louis XI, le 16 mars 1461 et le 9 juin 1469, et enfin un quatrième, le 12 mars 1474, au bâtard de Bourbon, amiral de France, comte de Roussillon, seigneur d'Usson et de Valognes, qui avait été apanagé par

(1) Dict. de la noblesse, par La Chesnaye-des-Bois, t. 10, p. 55.

(2) Généal. de Blondel, par le chevalier de Courcelles. Carpentier, *Histoire du Cambrésis et Saint-Genois*, tablettes généalogiques.

(3) On trouve un Jean de Belleval, le jeune, mentionné dans un contrat du 14 janvier 1431, entre Jeanne de Carnin et Jean de Bruille, bourgeois de Douai, comme ayant épousé *depuis peu de temps* Marguerite de Bruille, fille dudit Jean de Bruille. Ce personnage appartient sans contredit à la maison de Belleval, peut-être même est-il le même que celui dont nous nous occupons ici et qui, dans ce cas, se serait marié trois fois. Marguerite de Bruille aurait été alors sa première femme (Arch. de l'hôtel-de-ville de Douai, D. Caffiaux, t. 3, p. 419-420, au cab. des titres, Bibl. imp.).

(4) Draps de lit.

(5) Serviettes de table.

(6) Copie du seizième siècle, Arch. du Bois-Robin.

(7) Registre d'aveux du bailliage du Cotentin, pièce 233, p. 200, Arch. de l'Empire.

Louis XI de la seigneurie de Valognes (1). Dans ces quatre pièces très étendues, qui n'ont pas moins chacune de douze feuilles in-folio, et que Jean signe et scelle de son « scel d'armes » en cire verte, les droits les plus vastes et les plus recherchés lui sont attribués. Il y est rapporté, entre autres choses, que, si ces aveux ne sont pas plus complets, c'est que, pendant l'occupation anglaise, les terres de son père furent confisquées par Henri V et données par lui à Ralph Nevill, comte de Westmoreland, capitaine de Carentan, et que celui-ci, après la réduction définitive de la Normandie, emporta avec lui en Angleterre « les chartes, manuels et escriptures servant à ladite terre et seigneurie. »

Muni de lettres du roi Charles VII, en date du 17 juin 1457, adressées aux vicomtes de Carentan et de Valognes, Jean de Belleval obtint un mandement de ce dernier pour ajourner au prochain échiquier de Normandie Richard Guihommar, lieutenant-général du bailli du Cotentin, afin de s'entendre accuser au sujet « du gravage de la grant grève de la mer assise tant à Barefleur que à Gashenelles, » et des dénis de justice exercés contre Jean de Belleval (2). Ce mandement est daté du 14 septembre de la même année.

Le nombre des gentilshommes s'étant multiplié en Normandie d'une manière extraordinaire, le roi Louis XI commissionna, par lettres du 1er janvier 1463, Raymond Montfaut, son général des monnaies dans cette province, pour rechercher les vrais nobles et démasquer ceux qui ne l'étaient pas. Montfaut se transporta successivement dans tous les bailliages et fit comparaître tous les gentilshommes et ceux qui disaient l'être, devant lui. Il demanda une preuve de *quatre générations nobles* à ceux qui ne voulaient pas être marqués comme anoblis ou fils d'anoblis. Mais souvent il se contentait de marquer sur son registre le trisaïeul du produisant (3). Il résulte de là que tous ceux qui sur la recherche n'étaient pas portés comme anoblis ou fils d'anoblis, avaient fait preuve de quatre degrés de noblesse, ou au moins avaient prouvé que leur trisaïeul était noble. Ceux-ci étaient donc véritablement *nobles d'ancienne extraction*, puisque la preuve ainsi faite, en 1463, faisait remonter leur noblesse bien prouvée au moins à l'année 1340.

Telles sont les conditions dans lesquelles « Jehan de Belleval-Montfarville » (*sic*) fut maintenu par Montfaut parmi les gentilshommes de la sergenterie du Val de Saire (4).

Cette maintenue n'est pas au reste la seule preuve que l'on puisse fournir de l'ancienne noblesse de Jean de Belleval. On possède un document qui vient à l'appui de celui-ci et qui est tout aussi précieux et tout aussi authentique que lui. C'est une attestation faite vers le 25 juin 1461 (5) devant Mathieu Mannoison, garde du scel royal du bailliage d'Amiens, par laquelle il est attesté par plusieurs témoins y dénommés, sous leur serment solennel, devant Jean Canesson l'aîné et Nicolas Bonnière, manants, auditeurs du roi à Oisemont, qu'ils ont bonne con-

(1) *Ibidem*, Reg. P, 289, Arch. de l'Empire. Copies du seizième siècle, authentiques, sur papier, Arch. du Bois-Robin.

(2) Orig. en parchemin, Arch. du Bois-Robin.

(3) Recherches des nobles de Normandie, pub. par Labbey de La Roque, deuxième édition, 1818, pages 14-15.

(4) *Ibidem*, p. 85.

(5) Cette attestation est contenue dans un arrêt de la Cour des comptes de Paris, du 9 avril 1568, qui maintient dans leur noblesse Mathieu, Hugues et Jean de Belleval, contradictoirement avec les habitants de Maisnières. La date de cette pièce est écrite illisiblement; cependant, on peut la fixer entre 1457 et 1468, époque pendant laquelle Jean Canesson l'aîné était auditeur du roi à Oisemont. — (Man. de l'abbé Buteux, fol. 292). Le contenu de l'acte vient lui-même à l'appui de cette assertion.

naissance de la personne de Jean de Belleval, écuyer, demeurant à Montfarville en Normandie, qu'ils savent, déposent et affirment par leur serment solennel « estre noble homme, venu et extraict de noble généracion, tant du seigneur deffunt Jehan de Belleval, son père, en son vivant escuyer, que demoiselle Jehanne de Fricamps (*sic*) qui fut sa mère, et autres ses prédécesseurs, parens et amys, ayant de grands biens, ne s'étant jamais entremis de choses desrogeantes ou portant préjudice au faict ou état de noblesse, ne furent oncques subjets, asservis ou contribuables à quelsconques aydes et subsides imposez ou mises sus aud. pays, ainçois en estoient tous et chacun d'eulx demourez francs et exempts, et ont estés et sont parents de plusieurs grands seigneurs nobles dud. pays de Vimeu, ayant iceulx de Belleval serviz et eux mis sus en armées comme hommes d'armes toutes fois et quantes que le roy ou ses prédécesseurs ont faict mandement de ban et arrière-ban ou aultre assemblée..... »

Jean de Belleval figure, en 1463, parmi les tenanciers de la seigneurie de Maisnières-en-Vimeu qui appartenait alors à l'abbaye de Corbie (1). Il payait, en 1464, à l'abbaye de Saint-Riquier des cens pour les terres qu'il tenait d'elle à Huppy (2). Il comparut, mais on ne sait pour quel motif, devant l'échiquier de Normandie, le jeudi 13 octobre 1474 (3). Enfin, le 20 décembre 1484, il servit au seigneur de Mareuil un aveu et dénombrement de sa seigneurie de Belleval, sise à Huppy-au-Bois et à Huppy-à-Lattre et dont plusieurs parties étaient « joignant Jehan de Haucourt (4). » Il possédait aussi à la même époque des terres à Courtieux (5).

Le 21 mars 1451, Jean de Belleval avait acheté la terre, seigneurie et pairie de Laviers, près d'Abbeville, confisquée par le Roi sur Raoul Flesque, soi-disant héritier de feu Raoul Le Sage, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, maréchal héréditaire de Ponthieu (6). Le titre et les fonctions de maréchal héréditaire de Ponthieu étaient attachés à la possession de cette terre. Jean de Belleval la revendit, le 7 novembre 1480, au roi Louis XI moyennant 4,000 écus d'or. Il se réservait dans cet acte la maréchalerie héréditaire de Ponthieu, à charge par lui de la tenir en fief de la chapelle du Saint-Esprit de Rue, à laquelle le roi venait de donner Laviers (7). Depuis lors, cette remarquable qualification fut portée par lui et par ses descendants. De ses deux mariages, Jean de Belleval eut cinq fils et deux filles qui donnèrent naissance à dix-sept branches ou rameaux dont deux seulement existent encore :

1° Gilles de Belleval, écuyer, seigneur de Montfarville, Thibouville et Ramville, allié à Jeanne du Fou — (*d'azur à une fleur de lis d'or et deux éperviers affrontés d'argent, perchés sur les branches de la fleur de lis*), — fille de Guillaume du Fou, écuyer, seigneur de Mesnil-Auver, gouverneur de Cherbourg, et de Gilette de Guébriac. Il reçut de son père, en sa qualité d'aîné, les terres et seigneuries énoncées ci-dessus. Il termina par une transaction, le 6 mai 1503, un procès qu'il avait avec Roland Pigace,

(1) Man. de D. Caffiaux, vol. 24, p. 221, Bibl. imp., cabinet des titres.
(2) Compte de l'abb. de Saint-Riquier, Trésor généal. de D. Villevieille, Bibl. imp.
(3) Regist. de l'échiquier de Normandie, tenu à Rouen le jeudi 13 octobre 1474, man. du collège héraldique.
(4) Trés. généal. de D. Villevieille, Bibl. imp., cabinet des titres.
(5) Anc. généal., man.
(6) Copie de titres orig. chez M. Flaman, notaire, à Abbeville, par le marquis Le Ver, p. 76, Bibl. du Bois-Robin.
(7) *Ibidem*, p. 77.

écuyer, seigneur du Boucel, au sujet des fiefs de Ramville (1). A la même époque, il était en contestation, devant l'échiquier de Normandie, avec Thierry de Clamorgan, chevalier, pour le fief de Ramville (2). Il était mort avant 1512, et sa veuve se remaria avec Guillaume Picot, écuyer, seigneur de Goberville. Sa succession suscita de longs procès entre les tuteurs de sa fille, entre les enfants de ses deux sœurs et sa veuve. La première des deux pièces relatives à ces procès est datée du 30 avril 1512, la seconde du 10 décembre 1516 (3). Gilles ne laissa qu'une fille unique :

A. Jeanne de Belleval, qui épousa François de Crux — (*d'azur à deux bandes d'or acccostées de sept coquilles d'argent*, 1, 3 *et* 3),— écuyer, et lui apporta Montfarville et Thibouville.

2° Jean, qui suit;

3° Mondin de Belleval, auteur de la branche de Saint-Denis et de Martinvast, qui suivra;

4° Mathieu de Belleval, écuyer, allié à Antoinette Le Comte — (*d'azur à trois bandes de vair*, — fille de Jean Le Comte, écuyer, seigneur de Courcelles. Il servit au comte de Nevers, à cause de sa seigneurie de Cayeu, un aveu pour un fief de dix-huit journaux de terre à Feuquières-en-Vimeu, provenant de sa femme, le 20 mars 1511. Il signe cette pièce et la scelle du sceau de son frère, « Jennot de Belleval, recepveur de Vismes, » en l'absence du sien (4). Il servit un second aveu, pour le même fief, à Louis de Clèves, seigneur de Cayeu, le 14 mai 1514; cette pièce est signée de sa main, et il y est mentionné qu'il emprunta, pour la sceller, le sceau de Nicolas de Queux (5). En 1548, Mathieu sert encore, pour d'autres terres, un aveu à l'abbaye de Corbie (6);

5° Émond de Belleval, auteur de la branche des seigneurs de Floriville, qui suivra ;

6° Etiennette de Belleval, femme de Girard de Durescu — (*d'argent fretté de gueules*), — écuyer;

7° Françoise de Belleval, femme de Nicolas Bassan — (*d'azur à deux tierces d'or surmontées d'un lion rampant de même*), — écuyer, seigneur de Guatheville. Ces deux alliances sont constatées par les procédures de 1512 et 1516, citées plus haut, et relatives à la succession de Gilles de Belleval, dont Etiennette et Françoise sont dites être les nièces.

A la même époque vivaient :

Raoul de Belleval, écuyer, au nombre des archers de la compagnie d'Odet d'Aydie, écuyer d'écurie du roi, logés à Saint-Sauveur-le-Vicomte, le 1er juillet 1454 (7).

Marguerite de Belleval, abbesse du couvent de Sainte-Claire, à Amiens, de l'ordre de Saint-François, donne une procuration, en 1466, à l'occasion de poursuites pour faire sortir du couvent Catherine de La Marche dont on prétendait que la vocation n'avait pas été libre. Elle donne en 1488 une

(1) Orig. aux arch. du département de la Manche.
(2) *Ibidem.*
(3) Orig. en parchemin, Arch. du Bois-Robin.
(4) Orig. aux arch. de l'Empire, sect. adminisl., carton O, 16,642.
(5) *Ibidem.*
(6) Man. de D. Caffiaux, t. 24; cab. des titres, Bibl. imp.
(7) Orig. dans la bibl. de M. le Mareschal, à Beauvais.

procuration à plusieurs prêtres d'Amiens et d'Abbeville relativement aux affaires litigieuses du couvent (1).

Colinet de Belleval, et Simon Yver, bannis d'Abbeville « sur la hart » et, selon l'usage, au son de toutes les cloches du beffroi, pour avoir « cogneu charnellement et contre son gré et voulenté, Marguet, serviteresse de sire Guillaume Vicaire, prêtre », le 28 avril 1470 (2).

Millet de Belleval, archer dans la compagnie de gens d'armes de Jean du Fou, grand échanson de France, le 1er juillet 1471 (3).

Jean de Belleval, sergent d'armes du roi, demeurait à Hocquélus en 1480. Il se servait alors d'un sceau à ses armes au lieu du sceau de son office (4).

Gilles de Belleval, dit le grand Gilles de Belleval, habitait en 1476 dans la rue aux Pareurs, à Abbeville. Il prête de l'argent à la ville en 1486, et signe la première coutume du Ponthieu (5). *Ce Gilles était fils d'Eustache de Belleval, qui, en 1441, était dit très riche et très puissant. Gilles eut pour fils N..., écuyer, et Nicole de Belleval, chanoine de la cathédrale d'Amiens et grand-vicaire de Mgr de Hallwin, évêque d'Amiens, qui fonde des messes à Amiens pour le repos de l'âme de messire N. de Belleval, écuyer, son frère. Il fonda l'office canonial dans l'église de Sainte-Catherine d'Abbeville et lui donna tout un ornement de drap d'or brodé à ses armes. Il fonda, le 25 juin 1519, six chapelles dans la chapelle Saint-Jacques sise au cimetière de Saint-Denis, à Amiens. Parmi les biens qu'il donna dans cette circonstance se trouvait une « grosse ferme » à Chepy, en Vimeu : en échange de son consentement à l'amortissement de cette ferme, le seigneur de Chepy fut nommé présentateur à la première des six chapelles, du côté droit, dans la chapelle Saint-Jacques : la troisième du côté gauche fut laissée à la nomination du corps de ville : M. de Gouffier, seigneur de Thoix, à cause de sa terre de Morvillers, en eut une; et la sixième fut unie à la cure de Saint-Michel. Ces six chapelles furent placées sous l'invocation de Sainte-Catherine. A sa mort, arrivée le 18 février 1526, Nicole fut enseveli dans le chœur de la chapelle Saint-Jacques, à droite du maître-autel. « On voit sa statue sculptée en bosse, de grandeur naturelle et peinte, placée à genoux dans une arcade pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, du même côté qu'il est enterré. La statue est présentée par celle de Sainte-Catherine posée en pied, aussi de grandeur naturelle, accompagnée au bas de plusieurs petites figures d'ecclésiastiques à genoux, de plusieurs autres personnes de messieurs ses parents. Proche de son épitaphe on voit l'écu de ses armes. »*

Cette épitaphe était ainsi conçue :

« Ci gist le corps de vénérable personne Me Maître Nicolle de Belleval, en son vivant chanoine d'Amiens, vicaire de révé-

(1) Orig. en parchemin, Arch. des dames de Sainte-Claire d'Amiens.
(2) Regist. des argentiers d'Abb , Bibl. du Bois-Robin.
(3) Cartons du cab. des titres à la Bibl. imp.
(4) Man. de l'abbé Buteux, p. 107. Arch. du Bois-Robin.
(5) Man. de l'abbé Buteux, p. 108, et coutumes de Ponthieu.

rend père en Dieu, M. François de Hallevin, évêque d'Amiens ; lequel a fondé six chapelains en cette présente chapelle, qui sont tenus de dire chaque jour à haute voix les heures et messe. Qui trespassa lan MCXXVIII. »

Cette tombe, très curieuse, fut détruite en même temps que l'ancien et si curieux cimetière Saint-Denis d'Amiens (1).

Robert de Belleval, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi, reçoit des lettres de rémission pour avoir blessé Pierre Carlier, demeurant au village de Beaucamp en la châtellenie de Lille (2).

Nicolas de Belleval nommé avec deux autres, le 9 janvier 1495, par dame Claude Vincent, veuve de Mathieu Le Blond, pour la représenter dans ses affaires avec son fils (3).

Jacques de Belleval demeurait en 1500, dans la rue de la Tannerie, à Abbeville. Il avait des fiefs à Morival et à Martainneville (4).

Robert de Belleval possédait un bien considérable à Hocquélus, en 1517 (5).

Nicolas de Belleval, religieux mansionnaire au couvent de Saint-Pierre d'Abbeville, en 1523 (6).

XIV. — *Jean* de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu, Aigneville, Morival et la Prévoté de Hélicourt, maréchal héréditaire de Ponthieu, capitaine du château de Drugy-lès-Saint-Riquier, homme d'armes des ordonnances du roi.

On ignore la date de sa naissance. Il combattit vaillamment pour les rois Charles VIII et Louis XII dans toutes les guerres qui signalèrent leurs règnes et pour ce motif, en même temps que pour la noblesse de ses ascendants et de sa mère, reçut des lettres de confirmation de noblesse en octobre 1514. Ces lettres comprenaient également ses trois frères (7). Dans un contrat que Jean passe en 1516 avec sa mère « damoiselle Jehanne de Friquains(*sic*), veuve de Jehan de Belleval, en son vivant escuyer, seigneur dud. lieu et de Mourfaville en Costentin » qui habitait alors Abbeville, à propos du douaire de sa dite mère, il est dit habiter le château-fort de Drugy-lès-Saint-Riquier (8), qui appartenait aux abbés de Saint-Riquier et dont il était alors capitaine. Le 16 décembre 1504, lui et Jean Journe assistent à un relief en qualité d'hommes liges de la pairie de Visme (9). Il possédait en 1516, au Translay, des terres joignant celles que le 24 juillet, Guillaume le Fèvre vendit à Nicolas Rohault (10). Le 19 août 1517 il comparaît, comme archer des ordonnances du roi, dans la montre de la compagnie d'Antoine

(1) *Hist. de la ville d'Amiens*, par le P. Daire, et manusc. de Pagès.
(2) Regist. du Trés. des chartes, JJ, 225, fol. 240, p. 1282, Arch. de l'Empire.
(3) Extr. d'actes orig., par le marquis Le Ver, p. 65, Bibl. du Bois-Robin.
(4) Man. de l'abbé Buteux, p. 108. Arch. du Bois-Robin.
(5) *Ibidem.*
(6) *Ibidem.*
(7) Copie authentique sur parchemin.
(8) Expédit. authent. de la maintenue de noblesse, arrêt de la Cour des comptes du 19 août 1568.
(9) Minutes des notaires d'Abbeville, recueil B, p. 107, manuscr., Bibl. du Bois-Robin.
(10) Extr. d'actes orig., par M. Le Ver, p. 114, Bibl. du Bois-Robin.

de Créquy, seigneur de Pont-Remy, faite à Traversa en Ferrarais, le 19 août 1517 (1). En 1520 il est déclaré posséder, comme ses frères, un journal et demi de terre à Helicourt et deux journaux de terre à Martainneville (2). En 1529, il contribue à la rançon du roi François Ier et on le voit figurer, dans ce but, pour 50 sols sur la liste des possesseurs de fiefs nobles du bailliage d'Amiens (3). Il assista, le 18 juin 1528, en qualité de cousin et de témoin du futur, au mariage de Nicolas du Hamel, écuyer, seigneur du Mesnil-Eudin, avec Marie Sanson (4). Le 24 octobre 1538, il acheta à Nicolas Journe, écuyer, seigneur de Martainneville, le fief de la Prévoté d'Helicourt. La mort de Jean de Belleval dut suivre de bien près cette acquisition, car, le 2 juin 1539, dans l'acte où sa femme revend, avec Raoul de Belleval, son fils puîné, ce même fief, elle est dite veuve. Elle se nommait Marguerite le Caron — (*d'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'un trèfle de sinople*). — Depuis son veuvage elle reparaît en diverses occasions, dans un acte du 12 janvier 1555, qui prouve qu'elle habitait alors à Aigneville, tandis que, dans un autre acte du 26 janvier 1564, elle est dite domiciliée à Saint-Jean-des-Marais. Dans cet acte elle fait une marque, faute de savoir signer son nom.

De son mariage avec Marguerite Le Caron, *Jean* de Belleval eut pour enfants:

1° Paul, qui suit;

2° Pierre de Belleval, écuyer, seigneur de Saint-Jean-des-Marais, du Croquet (fief situé sur les paroisses d'Aigneville et de Frettemeule) et du Vart, était, en 1552, archer des ordonnances du roi sous la charge de M. de Sénarpont. Il avait alors vingt-six ans et n'était pas encore marié. Au moment où, en cette même année, il partait pour Boulogne, où il allait tenir garnison, avec son neveu François de Belleval, il passa par Cayeux afin d'y visiter Jeanne de Belleval, sœur de François, et, par conséquent, sa nièce, qui y avait épousé Philippe de Moyenneville. Après leur repas et « après avoir esté receuz et traittés comme parens et amyz, » ils allèrent « par forme de récréation veoir les moessonneurs et mercennaires dud. de Moyenneville. » En s'y rendant, ils rencontrèrent des gens qui coupaient frauduleusement du blé semé par Philippe de Moyenneville. Sur le reproche qu'il leur en fit, ces gens, « garnys de longues fourches ferrées et aultres bastons fort dangereux, » les assaillirent, et, en se défendant contre les pillards, Pierre de Belleval en tua un d'un coup du pistolet qu'il portait à sa ceinture, « comme font communément tous gens d'armes ou d'ordonnance estanz ou allanz en garnison. » Il obtint à ce sujet des lettres de grâce du roi Henri II, où sont relatés tous les détails qui précèdent, au mois de mars 1554. Ces lettres lui furent accordées « moyennant la somme de vingt sols parisis que le dit suppliant a payés comptant pour estre aulmonez aux pauvres pour prier Dieu pour l'âme du deffunct (5). » Pierre épousa, le 1er décembre 1554, Hélène Dorémieulx — (*d'or à trois têtes de maure de sable tortillées d'argent*), — fille de Guillaume Dorémieulx, bailli de Waben, et de Guillemette Barra (6). Sa mère lui fit don, le 12 janvier suivant, de plusieurs immeubles (7). En sa qualité de mari et bail de sa femme, Pierre

(1) Tit. scell. de Clairembault, vol. cxxvi, Bibl. imp.
(2) Anc. généal., manusc.
(3) Extr. de D. Grenier, pub. dans les bulletins de la Soc. des Antiq. de Picardie.
(4) Nobil. de Picardie. généal. de du Hamel.
(5) Orig. sur parchemin.
(6) Anc. généal., manusc.
(7) Orig. sur parchemin.

obtint le relief du fief de Nuelmont, sis au dîmage de Gapennes, le 9 mai 1564 (1). Il assista, le 9 mai 1579, en qualité de cousin germain de la future, au mariage de Gabrielle Bernard avec Louis d'Arques, écuyer (2). Pierre et son fils Jacques, en compagnie de Paul de Belleval, assassinèrent Antoine du Tertre, écuyer, seigneur de Boursin. On trouvera au degré de Paul le détail de cette affaire. Pierre demeurait à Saint-Jean-des-Marais, près de Rue, en 1579. Il quitta cette résidence pour se fixer à Morival, où on le retrouve en 1582, ainsi que le constate un monitoire de l'official d'Amiens, de janvier 1582, aux prêtres du diocèse, pour leur ordonner d'engager les fidèles, sous les peines ecclésiastiques, à faire connaître, s'ils les connaissent eux-mêmes, les malfaiteurs qui, depuis quelques années, ont volé un grand nombre d'objets mobiliers dans la maison, à Morival, de Pierre de Belleval (3). Il testa le 16 octobre 1589, et ordonne qu'on l'enterre dans l'église de Visme auprès de ses prédécesseurs (4). Le 1er octobre 1590, il vendit son manoir et sa seigneurie de Saint-Jean-des-Marais à Ambroise de Sainte-Aldegonde, écuyer, seigneur de Noircarmes, et à Anne de Monthomer, sa femme (5). Pierre eut pour enfants :

A. Jacques de Belleval, écuyer, seigneur de Berville. Il demeurait à Aigneville lorsqu'il y vendit deux journaux de terre le 7 mai 1579 (6).

B. Louise de Belleval, dite héritière de son frère dans un dénombrement de la seigneurie de Maisnières du mois de juillet 1591 (7). Elle avait épousé, avant 1579, Thomas Le Moisne, demeurant à Yonval.

3° Jean de Belleval, auteur de la branche des seigneurs de Camps-en-Amiénois et de Castelinval, qui suivra;

4° Raoul de Belleval, écuyer. Le 2 juin 1539, il vend le fief de la prévôté de Hélicourt à Jean Lerminier, bourgeois d'Abbeville (8). Il servit, en 1545, un dénombrement à l'abbaye de Corbie (9). Jacques de Belleval, son frère, l'institua son exécuteur testamentaire le 27 décembre 1554 (10). Raoul fit son testament le 22 août 1557. Il demeurait alors à Morival, et demande à être inhumé dans l'église de Visme auprès, dit-il, de ses prédécesseurs (11). Il n'avait pas eu d'enfants de sa femme Périnne Nicolas;

5° Jacques de Belleval, prêtre, maître-ès-arts. Il testa le 27 décembre 1554, et mourut vers 1555 (12);

6° Nicolas de Belleval, auteur de la branche des seigneurs de Bonnelles et de Cauvigny, qui suivra à son rang;

7° Jacques de Belleval, auteur de la branche des seigneurs de Rouvroy, qui suivra plus loin;

8° Marie de Belleval, alliée, le 1er décembre 1536, à Louis de Bernard, écuyer, seigneur de Campsart, archer des gardes du corps du roi, fils aîné d'An-

(1) Invent. des titres de l'abb. de Saint-Riquier, p. 455, D P, Arch. départem. de la Somme.
(2) Minutes de notaires, copiées par M. Le Ver, p. 9, Bibl. du Bois-Robin.
(3) Orig. sur parchemin.
(4) Anc. généal. manusc.
(5) Expédit. orig. sur papier.
(6) Invent. des minutes des notaires d'Abb., par M. Le Ver, C., page 107, manusc., Bibl. du Bois-Robin.
(7) Man. de D. Caffiaux, t. 24, p. 320, au cab. des titres, Bibl. imp.
(8) Anc. généal. manusc.
(9) Man. de D. Caffiaux, t. 24, p. 272, Bibl. imp.
(10) Copie notariée, sur papier.
(11) Anc. généal. manusc.
(12) Anc. généal. manusc.

toine de Bernard, écuyer, seigneur de Basinval, et de Jeanne du Moulin (1) — (*de gueules au sautoir d'argent accompagné en chef d'une molette de même*);

9° Michelle de Belleval, alliée : 1° à Pierre Haudicquer, et 2° par contrat de décembre 1556, à Jean Douville, sieur de Quinquempoix-lès-Pont-Remy, veuf de Colaye de Buigny, fils de David Douville, lieutenant, puis receveur de la seigneurie de Pont-Remy, et de Jeanne d'Aboval (2). — (*Ecartelé au 1 et 4 de gueules à la tour d'argent, au 2 et 3 d'azur à trois étoiles d'or*). — En 1559, elle et son mari donnèrent à l'église de Pont-Remy un très beau vitrail, représentant l'histoire de la chaste Suzanne. Ce vitrail existe encore tout entier. Elle était veuve lorsque, le 14 avril 1561, elle donna une procuration pour suivre un procès qu'elle avait devant le Parlement de Paris. Dans cette pièce, elle déclare habiter à Fontaine-sur-Somme (3). Elle habitait Vieulaine lorsque, le 1er janvier 1579, elle vendit une maison au Pont-Remy (4). Elle vivait encore le 5 août 1585, ainsi que le constate une transaction passée entre elle et ses fils (5);

10. N. de Belleval, femme de N. de Lattre, écuyer.

XV. — *Paul* de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu et de Morival, maréchal héréditaire du Ponthieu.

Paul épousa, par contrat du 21 mars 1549 (6), Françoise du Moulin, fille de Jean du Moulin, écuyer, et de Catherine de Begny — (*de gueules à la croix d'hermines, cantonnée de quatre anilles d'or*). — Il demeurait à Hocquélus, lorsque, le 7 juillet 1561, il y échangea des immeubles avec Pierre Daige (7). Il servit, pour lui et ses trois fils, un aveu à l'abbaye du Lieu-Dieu pour des terres à Fontenelles, le 7 septembre 1573 (8). Il institua Jacques, son fils aîné, le 27 mai 1578, son fondé de pouvoirs pour vendre six journaux de terre à Aigneville (9). Le 23 mai 1579, Paul et Jacques, ses fils, s'engagent à payer annuellement neuf écus deux tiers, à Josse le Prévost, soldat, en déduction de la rente annuelle de 13 écus 13 sols et 4 deniers constituée à son profit par Pierre de Belleval, écuyer, frère de Paul (10). En compagnie de Pierre de Belleval, son frère, et de Jacques de Belleval, seigneur de Berville, son neveu, Paul de Belleval tua à coups d'épée Antoine du Tertre, écuyer, seigneur de Boursin. Arrêtés pour ce fait et jetés en prison, ils ne recouvrèrent tous trois la liberté qu'en payant à François du Tertre, écuyer, fils de leur victime, 1,999 livres pour dommages et intérêts, dont il leur donna quittance à Abbeville, le 26 mai 1579 (11). Le 29 décembre suivant Paul donna à Jacques, son fils aîné, tous les biens meubles garnissant alors sa maison, pour dédommager Jacques de l'obligation qu'il avait souscrite au nom

(1) Copie notariée, sur papier, du 17 décembre 1697.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Invent. des minutes des not. d'Abbev., par M. Le Ver, C., p. 81, manusc., Bibl. du Bois-Robin.
(4) *Ibidem*.
(5) Anc. généal. manusc.
(6) Expédit. orig. sur parchemin.
(7) Orig. sur parchemin.
(8) Orig. sur parchemin.
(9) Expédit. sur parchemin.
(10) Orig. sur parchemin.
(11) Anc. généal. manusc.

de son père et en le cautionnant vis-à-vis de Pierre de Belleval, écuyer (1). Ils furent tous deux cités devant le Parlement, à la requête de l'abbé du Lieu-Dieu, le 13 décembre 1584, pour s'y voir condamner à l'exécution d'une sentence prononcée contre eux (2). Paul échangea des immeubles à Hocquélus avec Nicolas du Moulin, le 6 septembre 1595 (3), et avec Thiébaut de Belleval, écuyer, le 7 mars 1597 (4). Il vendit à Valery d'Isembourg, curé de Frettemeule, trois journaux de terre à Maigneville, le 26 avril 1599 (5). Il vendit à Paul, son fils puîné, le 3 septembre 1599, tout le mobilier rural qui garnissait sa maison de Morival. En 1603, il avait entamé, contre Marie de Poucques, un procès relatif à une rente assise sur des terres à Visme, mais il n'en put voir la fin et sa veuve continua l'instance (6).

De l'union de Paul de Belleval et de Françoise du Moulin, naquirent :

1° Jacques de Belleval, écuyer, mort sans alliance ;
2° Paul, qui va suivre ;
3° Charles de Belleval, écuyer, allié vers 1565 à Jeanne Quiéret, fille de Jean Quiéret, écuyer, seigneur du Quesnoy, et de Jeanne de Mailloc. — (*D'hermine à trois fleurs de lis au pied nourri de gueules*).
4° Françoise de Belleval. On croit qu'elle épousa Jacques de Cahon, vivant à Courcelles en 1589, et à Aigneville en 1593 ;
5° Pétronille de Belleval, femme d'Adrien Le Vasseur, écuyer, en 1570.

XVI. — *Paul* de Belleval, écuyer, seigneur de Belleval-en-Vimeu et de la Neuville, maréchal héréditaire de Ponthieu.

Le 16 novembre 1598, Paul de Belleval achète à Thibaut de Belleval, écuyer, demeurant à Hocquélus, deux journaux et demi de terre, à Fontenelles, tenus de l'abbaye du Lieu-Dieu (7). Il demeurait à Hocquélus quand il se maria, en 1606, et quand il servit, le 20 mars 1607, un aveu à Ambroise de Roquigny, seigneur de Monchelets, pour trois journaux de terre à Monchelets (8). Le 22 septembre 1609, l'abbaye de Corbie lui accorda des lettres de relief pour des terres tenues de la seigneurie de Maisnières qui lui étaient échues de la succession de Françoise du Moulin, sa mère (9). Il fit, le 12 janvier 1620, une donation à ses enfants. Paul de Belleval avait été invité par M. de Rouault, marquis de Gamaches, ainsi qu'un grand nombre de gentilshommes du Vimeu, à assister à la procession de la Fête-Dieu, à Gamaches, le jeudi, 18 juin 1620. A propos de préséance, il s'y prit de querelle avec Nicolas Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu ; un duel s'ensuivit immédiatement et Nicolas Danzel fut tué par Paul. Ce dernier était mort avant 1632, car, à cette date, sa veuve et celle de Nicolas Danzel transigèrent au sujet de cet événement et moyennant une amende pour prix du sang versé (10). Paul avait épousé, par contrat passé devant Me Jean Papin, notaire à Abbeville, le 24 janvier 1606, Barbe du Hamel — (*d'azur à la bande d'or char-*

(1) Expédit. notariée sur parchemin du 20 septembre 1670.
(2) Expédit. authent. sur papier, du 8 mars 1669.
(3) Expédit. notariée sur papier, du 24 septembre 1670.
(4) Orig. sur papier.
(5) Expédit. notariée sur parchemin, du 15 septembre 1666.
(6) Liasse de seize pièces orig. sur parchemin.
(7) Expédit. notariée sur papier, du 14 décembre 1609.
(8) Invent. des archives d'Amiens, par M. Le Ver, t. 2, p. 237, Bibl. du Bois-Robin.
(9) Orig. sur parchemin.
(10) Anc. généal. manusc.

gée de trois roses de gueules), — fille de feu Antoine du Hamel, écuyer, seigneur de Marcheville, et de Louise de Lamiré de Nouvion. Il fut assisté, dans l'acte, de Philippe de Bernard, écuyer, seigneur de Basinval, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu, son cousin ; Barbe du Hamel fut assistée de Oudart du Hamel, écuyer, seigneur de Marcheville, lieutenant au régiment de Picardie, son frère; de Louis de Saint-Souplix, écuyer, seigneur de Beaulieu, Wanel et Sorel, son beau-frère, demeurant à Abbeville, et d'André de Lamiré, écuyer, seigneur de Nouvion et de Bachimont, son cousin germain, demeurant à Nouvion (1). De leur union sont issus :

1° François, qui suit;

2° Charles de Belleval, auteur de la branche des seigneurs d'Aigneville, de Biencourt et de Saint-Valery, qui suivra à son rang;

3° André de Belleval, écuyer. Il est nommé, avec tous ses frères et sœurs, dans la sentence d'émancipation de tutelle du 31 mai 1631, dont il est parlé au degré qui suit. C'est tout ce que l'on sait de lui;

4° Antoinette de Belleval, alliée, par contrat du 2 août 1644, passé devant Me Jean Pappin, notaire à Abbeville, à Claude de Lamiré, chevalier, baron de Nouvion, fils unique de feu André de Lamiré, chevalier, baron de Nouvion, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chevalier de son ordre, et de Catherine Langlois de Beauport (2). Il mourut ruiné en 1673, et fut le dernier de la branche aînée de sa maison — (*D'argent à la bande de sable accompagnée de six billettes de même*);

5° Gabrielle de Belleval, morte avant le 27 juin 1642. Elle est mentionnée dans la sentence d'émancipation de tutelle du 31 mai 1631;

6° Louise de Belleval, mentionnée dans le même acte que sa sœur. Elle épousa François-Claude de Bourbon-Vendôme — (*d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bande de gueules chargée de trois lions rampants d'argent, brisés en barre d'un filet d'argent*), — chevalier, seigneur de Lévigny, major de Doullens, fils de Jacques de Bourbon-Vendôme, seigneur de Ligny et de Courcelles, et de Louise de Gouy. François-Claude mourut sans enfants en 1658.

XVII. — *François* de Belleval, chevalier, marquis de Belleval et de Longuemort, seigneur de Belleval-en-Vimeu et du Bois-Robin, seigneur et baron de la Neufville, co-seigneur de la ville d'Aumale, maréchal héréditaire de Ponthieu, mestre de camp d'un régiment de cavalerie allemande au service de l'Espagne et gentilhomme de la chambre de don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas.

François de Belleval naquit vers 1607 et servit, le 10 novembre 1628, à Gédéon d'Acheu, écuyer, seigneur de Plouy, un aveu pour six journaux de terre, à Morival (3). Le 31 mai 1631, il fut, ainsi que ses frères et sœurs, émancipé de tutelle (4), et, par contrat du 18 janvier 1638, passé devant Me Charles Semichon, tabellion à Aumale, il épousa Geneviève de La Rue, fille de Nicolas de La Rue, écuyer, seigneur du Bois-Robin, et de Marie de Barbin (*d'argent à trois fasces de gueules*). François était assisté de Charles de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy ; de Joachim du Hamel, écuyer, seigneur de Canchy et d'Antoine de Saint-Souplix, écuyer, seigneur de Sorel, ses parents. La future était assistée de

(1) Expédit. orig. sur parchemin.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Orig. sur parchemin.
(4) Expédit. orig. sur parchemin.

Nicolas d'Audanne, écuyer, seigneur de Saint-Martin, son beau-frère (1). Ce ne fut pourtant que le 13 décembre 1644 que François et Charles, son frère puîné, firent le partage de la succession de leur père (2). Geneviève de La Rue était parente de François de Belleval, mais on ignore à quel degré et de quelle manière. Le fait est toutefois certain et constaté par une dispense pour le mariage, accordée par le pape Urbain VIII et datée de Rome, l'an quinzième de son pontificat, c'est-à-dire en 1637. La dispense dit que les futurs époux sont parents aux troisième et quatrième degrés (3). Geneviève de La Rue apporta à son mari la seigneurie du Bois-Robin, qu'elle tenait de sa mère, Marie de Barbin, dans la famille de laquelle elle était depuis 1490, alors que Jean de Barbin, écuyer, l'avait achetée à Jean de La Barre, écuyer, qui lui-même l'avait acquise de Guillaume d'Harcourt, comte de Tancarville, lequel s'intitulait encore seigneur du Bois-Robin en 1472. La seigneurie du Bois-Robin, la plus importante du duché d'Aumale, consistait en un fief noble de haubert « auquel il y a manoir seigneurial, logé et édiffié de maison manable et autres édiffices, domaine fieffé et non fieffé, rentes et deniers, grains, chapons, droits de champart, de juridiction basse, de tenir tor, ver, colombier à pied et droit de garenne dans les bois dudit Bois-Robin, aydes, reliefs, treizièmes, amendes, forfaictures, confiscations et tous autres droits tels qu'à fief noble appartiennent (4). » C'est ainsi que s'exprime l'aveu servi au duc d'Aumale par François, le 27 novembre 1646. L'importance de cette seigneurie, accusée par sa situation, par les vestiges de l'ancien château ruiné par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, après sa vaine tentative sur Beauvais, en 1472, ressortait surtout du titre de co-seigneur de la ville d'Aumale qu'elle conférait à ses possesseurs. Le seigneur du Bois-Robin, maître de la moitié environ de la ville, avait le droit d'occuper la première place au chœur de l'église paroissiale de Saint-Pierre et de Saint-Paul, d'y aller à l'offrande le premier et de précéder dans les cérémonies et processions tous les officiers du duc d'Aumale. Dans toutes ces occasions donc, il marchait partout immédiatement après le duc d'Aumale, et il occupait dans l'église la première place du côté de l'Évangile, en face de celle du duc qui occupait la première du côté de l'épître (5).

Après avoir eu quatre enfants de sa femme, François de Belleval devint veuf et se remaria, en 1647, à Madeleine de Monchy d'Hocquincourt, fille de Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, grand prévôt de France, et d'Éléonore d'Étampes—(*de gueules à trois maillets d'or*).—La cour était toujours le centre d'attraction de la noblesse de province : On avait beaucoup d'exemples de gentilshommes qui avaient fait en peu d'années d'étonnantes fortunes. Riche de plus de 25,000 livres de revenu, ce qui faisait alors une somme très considérable, François de Belleval pouvait y faire bonne figure et tenir un grand état de maison. Il partit donc avec sa femme et se produisit à la cour où l'appui du maréchal d'Hocquincourt, son beau-père, lui assura un favorable accueil. En devenant possesseur de ses biens de Normandie il avait pris le titre de marquis de Bois-Robin ; à la cour on l'appela le marquis de Belleval, et sa femme « madame la marquise de Belleval, l'une des plus belles et spirituelles femmes qui soient à Paris, outre qu'elle est de très bonne maison », était, paraît-il, parmi les plus remarquées. Ces détails sont em-

(1) Expédit. sur parchemin.
(2) Copie authent. sur papier.
(3) Bulle orig. sur parchemin.
(4) Orig. sur parchemin.
(5) Liasse de pièces orig. sur papier.

pruntés au journal, très précieux pour l'histoire, du voyage que deux jeunes gens appartenant « à une des premières familles de Hollande » firent à Paris pendant les années 1657 et 1658 (1). Mrs de Villiers étaient reçus « dans le meilleur monde » et leurs récits font connaître à fond les principaux personnages de la meilleure société de France. Curieux de tout voir et de tout connaître, ils étaient reçus partout avec distinction et chacun semblait prendre à tâche de laisser aux voyageurs le meilleur souvenir de Paris et de la cour. Il paraît, d'après leur propre aveu, qu'une certaine intimité s'était établie entre eux et « madame la marquise de Belleval » puisqu'elle survécut aux cruelles épreuves par lesquelles Mme de Belleval allait bientôt passer, et puisqu'ils la fréquentaient assidûment dans la retraite qu'elle s'était choisie après la perte de toute sa fortune. Les amis de l'infortune sont rares et si, comme on l'a souvent dit, le malheur est la pierre de touche de l'amitié, Mrs de Villiers faisaient exception à la règle commune et valaient mieux que bien d'autres. Il faut remarquer pourtant que Mme de Belleval recevait alors encore assez nombreuse compagnie : La beauté et l'esprit survivent à tout, et pour les gens d'élite n'ont pas besoin d'un cadre doré. Mais n'anticipons pas sur les événements.

Il n'entre pas dans nos projets de raconter ici les faits qui s'accomplirent en France en 1649, et de refaire, à propos des vicissitudes d'une famille, l'histoire si connue de la Fronde et des dissensions qui déchiraient la cour fugitive. Le prince de Condé préludait déjà à sa rupture violente avec celui qu'il appelait l'*illustrissimo signor facchino*, c'est-à-dire avec le cardinal Mazarin. Les rivalités des grands trouvent de l'écho chez les petits et l'attitude provocatrice du prince de Condé rencontrait de trop fidèles imitateurs parmi les gentilshommes qui lui faisaient cortége. Le marquis de Belleval s'était donné à ce prince sous les ordres duquel il avait combattu à Lens, et que cette éclatante victoire entourait d'un nouveau et plus glorieux prestige. Un duel qu'il eut avec un gentilhomme du parti de Mazarin, et dans lequel celui-ci succomba, fit assez de bruit pour que le cardinal, irrité, résolut de faire un terrible exemple. Les édits n'existaient plus que pour la forme, quoiqu'on en eût rendu de nouveaux en 1643, et le châtiment de Montmorency-Boutteville et de Rosmadec-des-Chapelles était bien oublié. L'ordre fut expédié d'arrêter François de Belleval partout où on le rencontrerait, mais les recherches les plus actives n'amenèrent aucun résultat. Ne conservant aucune illusion sur le sort qui lui était réservé, le marquis avait pris la fuite et, grâce aux bons soins de quelques amis dévoués, il était parvenu à gagner sans encombre la frontière : c'était en Flandre qu'il était allé chercher un asile. Ceci se passait dans l'hiver de 1649.

Le marquis de Belleval avait laissé à Paris sa femme, mais il faisait peu de fonds sur l'appui qu'il en pouvait retirer, car celle-ci — ce sont nos voyageurs hollandais qui l'attestent — « était très mal avec madame sa mère et avec son mari ». Les disgrâces qui l'attendaient, pour une faute dont elle n'était pas coupable, ne devaient pas resserrer les liens d'une affection brisée. Furieux d'avoir vu sa proie lui échapper, le cardinal fit instruire l'affaire avec la plus grande célérité. François de Belleval fut condamné à mort par contumace. Or, lorsqu'à cette époque le condamné n'était pas sous la main de la justice, il était d'usage de procéder quand même à l'exécution; on pendait, on décapitait en effigie : un homme de bois ou de paille tenait lieu de celui que l'on n'avait pas su prendre ou

(1) Publié récemment, en 1862, sous le titre de : *Journal d'un voyage à Paris en* 1657-1658, par M. P. Faugère, d'après le man. original de la Bibl. de la Haye, pages 301, 305, 311 et 344.

garder. On entourait la lugubre cérémonie de la même pompe que l'on eût déployée pour ce terrible drame lui-même. François, étant gentilhomme, devait avoir la tête tranchée ; il fut décapité en effigie, mais on ignore absolument dans quelle ville. Mais cela ne suffisait pas à la vengeance de Mazarin. Le coupable, en sûreté et bien vivant dans les Flandres, pouvait se rire à son aise de ce simulacre de justice. L'atteindre dans sa fortune était un coup beaucoup plus sensible. En même temps que la sentence de mort, les juges prononcèrent donc la confiscation de tous ses biens qui se montaient à « plus de 25,000 livres de rente » comme on l'a déjà dit, et ordonnèrent que ses châteaux fussent rasés et tous ses bois coupés au niveau du sol.

Le patrimoine du marquis de Belleval se composait de la terre de son nom, antique apanage de ses ancêtres, et de quelques autres fiefs de peu d'importance situés sur les villages voisins de Morival et de Hocquélus. Sa première femme lui avait apporté la seigneurie de Bois-Robin et d'autres biens aux environs d'Amiens. Sans égard pour cette circonstance, les gens du roi saisirent tout, mais la sentence n'eut son entier effet que pour les biens personnels de François. En créant une seigneurie à laquelle il imposait son nom, vers 1260, Adam de Belleval y avait édifié une forteresse de peu d'importance dans laquelle lui et ses successeurs avaient assidûment résidé jusqu'en 1384. Le château, ou pour lui donner son véritable nom, le manoir de François de Belleval, reconstruit sur les fondations de l'édifice primitif, n'avait rien, dans aucune de ses parties, qui offrit quelques traces d'une antiquité aussi reculée. De la première forteresse il ne restait que des souterrains voûtés en pierre. Tel qu'il était en 1649 et tel que nous le représentent deux curieux dessins de cette époque (1), le manoir de Belleval offrait un curieux spécimen de l'architecture du commencement du seizième siècle. C'était un bâtiment presque carré. Les murs élevés sur des substructions en granit, étaient tout en briques auxquelles le temps avait donné une teinte sombre et uniforme. Au rez-de-chaussée l'on ne remarquait que deux ou trois étroites meurtrières, tandis qu'au premier étage l'air et le soleil, parcimonieusement mesurés aux habitants du château, ne pénétraient qu'à travers de rares ouvertures cintrées, plus hautes que larges, parmi lesquelles les meneaux gothiques de deux fenêtres de pierre tranchaient par leur blancheur sur le ton brun de la façade. Aux quatre angles du bâtiment, se dressaient quatre tourelles rondes couronnées de créneaux et surmontées de toits aigus : au milieu de la façade du nord, une cinquième tour, octogone, renfermait un escalier en pierre, le seul qui mît en communication les différents étages du château. Sous les toits du corps de logis se profilaient des créneaux de même appareil que ceux des tours. Un fossé peu profond entourait l'édifice dans lequel on pénétrait, au sud, par un pont d'une arche garni de balustrades de pierre qui avait remplacé l'ancien pont-levis. Cette curieuse construction, d'un aspect sévère et pittoresque, tenait plutôt de la forteresse que de la maison de plaisance. On voyait bien que l'agrément de l'intérieur avait été sacrifié à l'extérieur et aux nécessités de la défense. Ses hôtes enfin étaient à l'abri d'un coup de main et auraient pu, au besoin, y soutenir un siége de quelques jours. La suppression du pont-levis avait été la seule concession que l'on eût faite au goût du temps ; les deux hautes cheminées qui s'élevaient au sommet des toits accusaient aussi, par leur forme dentelée et les capricieux dessins formés avec les briques dont elles étaient composées, une origine plus moderne que tout le reste du manoir.

(1) Collection de l'auteur.

Ce fut à ce curieux vestige d'un autre âge que s'attaquèrent les démolisseurs du cardinal, le 24 mars 1649. François de Belleval était en Flandre ; la marquise, fort gênée, était à Paris ; personne enfin n'était là pour tenter, à l'abri des épaisses murailles, un simulacre de défense. Aucun des parents, alliés ou voisins du condamné ne se fût hasardé à encourir pour le servir le crime de haute trahison. Il y a plus ; loin de le défendre, on a tout lieu de le soupçonner, ils n'étaient peut-être pas complètement étrangers à la rigueur que l'on déployait envers le marquis. La famille de Grouches, originaire des environs de Doullens, était à coup sûr celle qui avait le plus d'intérêt à l'abaissement des Belleval, et voici pourquoi :

Robert de Grouches avait épousé, en 1585, Anne de la Rivière, riche héritière qui lui avait apporté les terres et seigneuries de Huppy, Chepy, Saint-Maxent, Villers-Campsart et bien d'autres encore. Par cette alliance, Robert s'était trouvé tout à coup un personnage en Vimeu. Il avait habité Chepy où son beau-père avait une maison seigneuriale ; mais son fils, Jean de Grouches, baron de Chepy, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes, s'y trouvant trop à l'étroit, avait rebâti à Huppy, sur un plan grandiose et tel qu'on le voit aujourd'hui, l'ancien château des de Teuffles et s'y était établi. On n'a pas oublié que le château et la seigneurie de Belleval étaient situés à Huppy même, et que cette seigneurie comprenait une bonne partie, un tiers environ du territoire de ce village. Il devait être pénible pour l'orgueil du baron de Chepy de voir, enclavé dans ses terres, un grand fief entièrement indépendant de lui, d'apercevoir des fenêtres de son château les tours du château voisin. Partout les Grouches et les Belleval étaient rivaux ; à Chepy même, qui allait devenir un marquisat pour les premiers, c'était encore des Belleval d'une branche cadette qui, sous le nom d'Emonville, possédaient une partie du territoire sans être tenus envers les Grouches à aucun devoir de vassalité ou d'hommage. Il serait difficile de baser autrement que sur des conjectures la part que le baron de Chepy prit à la destruction du château et à la confiscation des terres de son voisin, mais ce qui est certain, c'est qu'il fut le seul à en profiter. L'œuvre de destruction n'avait été qu'imparfaitement accomplie. Découronnés de leurs toits, le corps de logis et les tours avaient été démolis jusqu'aux deux tiers environ de leur hauteur. Une partie du rez-de-chaussée restait encore debout et était encore dans le même état une trentaine d'années plus tard. Ces débris de la seigneurie de Belleval furent adjugés au baron de Chepy, devenu ainsi seul possesseur de Huppy. Son fils, Augustin de Grouches, marquis de Gribeauval, fit disparaître vers 1690 les derniers restes du manoir de Belleval : le terrain, terrassé et aplani, fut livré par lui à la culture, de telle sorte qu'il serait aujourd'hui impossible de déterminer, même approximativement, l'emplacement occupé pendant quatre siècles par le berceau d'une des vieilles familles du pays. La seigneurie, divisée en deux fiefs, se fondit dans celle de Huppy : à la fin du dernier siècle, on eût en vain demandé où elle était située et de quoi elle se composait ; son nom même était rayé de la mémoire des hommes.

Les biens appartenant à François de Belleval du chef de sa femme, avaient subi une égale destinée : le manoir seigneurial du Bois-Robin n'avait pas été rasé, mais l'État avait saisi la terre et ne paraissait pas disposé à s'en dessaisir. La marquise de Belleval, sans parler des domaines patrimoniaux de son mari, s'était bornée à introduire une instance pour la restitution des siens propres, en se fondant sur ce fait qu'ayant été apportés par elle, ils ne pouvaient lui être enlevés comme appartenant à son mari. Elle avait quitté la cour et l'hôtel qu'elle habitait à Paris, et s'était retirée dans le couvent de Notre-Dame de Bon-Secours où

elle était assujettie à la même règle que les religieuses. Bien qu'elle eût son appartement, c'était seulement au parloir qu'elle pouvait recevoir et entretenir les visiteurs. Huit ans plus tard, en 1657, elle y était encore, sollicitant toujours sans rien obtenir, mais commençant à se fatiguer d'une réclusion bien sévère pour une femme jeune, belle, recherchée, et trop préjudiciable à ses intérêts et à ses affaires. Laissons parler ici MM. de Villiers, ces jeunes Hollandais, qui la visitaient à cette époque.

«... Nous fusmes (23 octobre 1657) voir Mme la marquise de Belleval. Elle s'est retirée en un couvent nommé Nostre-Dame de Bon-Secours, parce qu'elle est très mal avec madame sa mère et avec son mari à qui on a tranché la teste en effigie pour s'estre battu en duël, et dont on a confisqué son bien qui valait plus de 25,000 livres de rente. Nous luy parlasmes au travers des grilles, car, bien qu'elle ne soit pas religieuse, parce qu'elle est dans un couvent, elle est obligée de faire comme les autres. C'est une des plus belles et spirituelles femmes qui soient à Paris, outre qu'elle est de très bonne maison. Nous y demeurasmes le reste de la journée jusques à ce qu'une religieuse luy vint dire, de la part de l'abbesse, qu'elle se devoit retirer. »

« Le 26 (octobre), après avoir fait nos lettres de bonne heure, nous allasmes voir Madame de Belleval. Il y avoit deux ou trois jours que nous luy avions promis de la venir prendre pour la promenade. Mais son abbesse ne luy avoit pas voulu donner la permission de sortir : si bien que nous fusmes obligés de passer avec elle l'après disnée au parloir. Elle nous pria fort de nous enquérir s'il n'y auroit pas quelque dame de condition et de bonne réputation qui la voulust prendre en pension chez elle, parce que outre que ce couvent est trop esloigné de son homme d'affaires elle a trop de peine à obtenir la permission de sortir, ce qui nuit souvent à ses affaires, car elle demande par provision qu'on lui assigne deux mille livres de pension sur le bien de son mari, en attendant qu'elle ait obtenu que nonobstant la confiscation on la laisse jouir de tout son bien. »

«... De là (2 novembre), nous allasmes voir Madame de Belleval où, après avoir demeuré jusques à la brune, nous nous retirasmes de peur d'estre volés, d'autant qu'elle demeure dans un lieu fort écarté où logent d'ordinaire les filoux. »

« Le 27 (novembre 1657), nous fusmes rendre visite à Madame de Belleval, qui nous demanda des nouvelles du monde et ce qu'on y faisoit. Elle est dans un couvent si reculé, et où l'on voit si peu de personnes, qu'elle est très aise d'en apprendre quelque chose dès qu'elle reçoit des visites de ceux qui sçavent ce qui s'y passe. Nous voulusmes d'abord luy conter l'histoire de Mademoiselle de Caravas, comme une pièce extraordinaire et de la plus fraische date. Nous ne l'eusmes pas commencée, qu'elle nous fit signe du doigt de ne pas parler si haut, en disant tout bas : Elle est icy, mais je vous prie, ne laissez pas de me dire de quelle manière on en parle. »

Rien ne prouve que la marquise de Belleval ait obtenu les 2,000 livres de pension qu'elle demandait, et encore moins la restitution totale de sa dot; mais elle touchait alors au terme de ses épreuves, et, moins de deux ans après l'époque à laquelle la visitaient MM. de Villiers, en 1659, elle et les fils de son mari allaient rentrer en possession de leur fortune bien amoindrie.

Il est probable que le marquis de Belleval n'avait eu, dès le principe, d'autre projet en s'expatriant que de se soustraire à des poursuites. Peut-être la défection du prince de Condé qui, le 16 octobre 1652, se jeta dans les bras de l'Espagne, l'aurait-elle décidé à suivre la fortune de son ancien général, du prince qu'il avait

servi. Mais les terribles nouvelles qui lui étaient parvenues de France, la destruction de son château, la confiscation de ses seigneuries, la sentence de mort prononcée contre lui et son exécution en effigie, en lui interdisant à jamais tout espoir de pardon, le lancèrent plus avant dans la voie fatale qu'il suivait. Deux résolutions extrêmes s'offraient à lui : traîner une existence misérable à l'étranger en restant fidèle au pays qui l'avait rejeté de son sein, ou, en s'armant contre son roi et sa patrie, recommencer une vie nouvelle au bout de laquelle l'attendaient peut-être la fortune et de hautes et enviables dignités. Ce fut à ce dernier parti qu'il s'arrêta. L'armée espagnole, sous les ordres de l'archiduc Léopold, le vaincu de Lens, venait de se reformer, et, profitant des troubles qui agitaient la France, avait investi Ypres. Le marquis de Belleval se présenta au camp et assista à la prise de la ville, le 10 mai 1649, en qualité de volontaire. Un dernier scrupule l'avait saisi au moment de faire ce pas suprême. Il avait songé au nom qu'il portait et qu'il importait de léguer du moins à ses fils pur de toute souillure. On n'avait jamais regardé M. de Boutteville comme déshonoré pour être mort en place de Grève. En dépit des édits et de l'échafaud, le véritable déshonneur, aux yeux de toute la noblesse française, aurait consisté à refuser un duel où il ne devait pas y avoir de vainqueur, la mort étant au bout pour tous deux. Avec la rébellion et la guerre contre son pays il n'en était pas ainsi : cela s'appelait trahison, crime de lèse-majesté. La dégradation de noblesse, l'un des raffinements du supplice infligé au coupable, n'atteignait pas seulement que lui, mais aussi ses enfants et leur postérité. François de Belleval y avait réfléchi avant de ceindre l'écharpe rouge des officiers de l'Espagne et de l'Empire. Ses aïeux avaient possédé le fief noble de Longuemort, petit hameau de quelques maisons, avec un manoir seigneurial, qui fait aujourd'hui partie de la grande commune de Tours-en-Vimeu. Son frère puîné s'en qualifiait seigneur à cette époque. François y possédait aussi quelques biens, soit à Longuemort même, soit dans les villages dont les territoires étaient contigus à celui-là : Longuemort enfin était au centre même des nombreuses possessions dans le Vimeu de la famille de Belleval qui y était alors représentée par sept branches ou rameaux différents. François de Belleval quitta son nom : ce n'était plus le marquis de Belleval, mais le marquis de Longuemort qui venait demander du service à l'Espagne. Ce fut donc sous ce nom et sous ce titre que le marquis de Belleval fut connu dans le camp espagnol : ils lui furent octroyés et confirmés par le roi d'Espagne, l'archiduc et l'empereur, dans toutes les pièces, lettres, ordres et nominations qu'il reçut d'eux et qui subsistent encore, comme un irrécusable témoignage (1).

A la prise de Guise, le 27 juin 1650, par les forces réunies de l'archiduc Léopold et du maréchal de Turenne, François de Belleval, qui n'était encore que volontaire, se distingua et fut récompensé par le commandement d'une compagnie d'infanterie allemande dans le régiment de 1,200 hommes de Wolfgang-Guillaume de Bournonville, vicomte de Barlin. A la tête de sa compagnie il suivit l'archiduc dans sa marche sur Paris, en août 1650, marche qui fut terminée par une retraite et par le siége et la prise de Mouzon, à la fin de septembre, auxquels contribua glorieusement le régiment de Bournonville.

Après cette conquête, l'archiduc avait retiré en Belgique la plus grande partie de ses troupes, et laissé à Turenne un gros corps de cavalerie et quelques régiments d'infanterie, entre autres celui de Bournonville, pour hiverner sur le territoire français entre la Meuse et l'Aisne. Sur ces entrefaites, Réthel, attaquée le 9 novembre par le maréchal du Plessis, avait été enlevée en quatre jours.

(1) Dossier de neuf pièces sur parchemin et papier.

Turenne, qui accourait pour défendre la place, fut atteint par l'armée française à sept lieues de Réthel, le 15 décembre, et essuya une sanglante défaite. Le régiment de Bournonville fut décimé, et le marquis de Longuemort fut blessé. La campagne de 1651 fut employée tout entière dans la prise par l'archiduc Léopold de Furnes, de Berghes et du fort de Linck. Le marquis de Longuemort assista à la prise des deux villes, toujours en qualité de capitaine d'une compagnie allemande au régiment de Bournonville.

La campagne de 1652 fut plus fertile en événements. L'archiduc gouverneur des Pays-Bas avait mis le siége devant Gravelines qui capitula le trentième jour, puis, il s'était transporté devant Dunkerque qu'il bloquait par terre et par mer avec toutes ses forces. Mais, sollicité par les princes de leur envoyer du secours, il détacha Fuensaldaña, son lieutenant, en Picardie avec treize ou quatorze mille hommes. Le régiment de Bournonville faisait partie de ce corps d'armée qui, après une simple démonstration, ne tarda pas à revenir sous Dunkerque qui se rendit. La prise de Réthel, de Château-Porcien et de Sainte-Menehould par Fuensaldaña, le prince de Condé et le duc de Lorraine réunis (novembre 1652), mit fin à la campagne. Wolfgang-Guillaume de Bournonville, vicomte de Barlin, colonel du régiment de Bournonville, donna à Bruxelles, le 14 janvier 1652, une attestation constatant la part que « le sieur marquis de Longuemort », comme commandant d'une compagnie sous ses ordres, avait prise à tous les faits de guerre qui précèdent, depuis l'année 1649. On ignore pour quel motif François de Belleval résigna ce commandement; mais, le 24 mars 1654, l'archiduc Léopold lui donna une commission pour lever une compagnie de cuirassiers dont il le créa capitaine, et à la tête de laquelle François assista au siége d'Arras, et fit partie de l'armée qui, sous les ordres de don Juan d'Autriche, successeur de l'archiduc Léopold, fit lever aux Français le siége de Valenciennes le 10 juillet 1656. François combattit encore à l'attaque d'Ardres, au mois d'août 1657, et l'année suivante, à la bataille des Dunes, le 14 juin 1658.

Le maréchal d'Hocquincourt, après de longues hésitations, s'était enfin décidé à abandonner le parti du roi, et il venait d'arriver au quartier général espagnol. François de Belleval était le gendre du maréchal et il n'était pas douteux que son influence auprès des généraux ennemis ne lui fût aussi profitable qu'elle l'avait été dans d'autres circonstances, lorsque François était venu chercher fortune à la cour. La mort du maréchal, tué le 12 juin 1658 sous les murs de Dunkerque dans une reconnaissance sur les lignes françaises, aurait rejeté bien loin les espérances du marquis si, heureusement pour lui, sa parenté avec le maréchal n'avait éveillé l'attention de don Juan d'Autriche et du marquis de Caracena, généralissimes espagnols. Don Juan attacha le marquis de Longuemort à sa personne en qualité de gentilhomme de sa chambre et le nomma mestre de camp d'un régiment de cavalerie allemande au service de l'Espagne. C'est en cette nouvelle qualité que François de Belleval prit part aux derniers événements de cette campagne mémorable et à jamais glorieuse pour les armes de la France.

A la journée des Dunes, les Espagnols avaient perdu trois cents officiers de tous grades, deux mille morts et trois mille prisonniers. Les débris de l'armée se rallièrent à Nieuport, et sous ses yeux, Turenne reprit successivement et en sept jours, Berghes, Furnes et Dixmude. Une manœuvre hardie du général français, consistant à se porter rapidement entre Nieuport et Ostende, allait enfermer l'armée ennemie, lui couper la retraite et la forcer à se jeter dans Nieuport que l'on eût assiégée : la nouvelle de la maladie du jeune roi Louis XIV, attaqué d'une fièvre maligne, suspendit toute opération pendant une dizaine de jours et sauva

don Juan d'une perte qui paraissait inévitable. Le prince n'avait employé ce court répit qu'à répartir ses forces entre Nieuport, Ostende, Bruges et Ypres.

Dès que la convalescence du roi eut rendu le calme aux esprits, Turenne songea à reprendre avec vigueur le cours de ses succès. Mais, renonçant à son premier projet, il fit assiéger Gravelines par le maréchal de la Ferté pendant que lui-même couvrait le siége. Don Juan qui, aux premières nouvelles, s'était avancé jusqu'à Poperinghe, n'osa pousser plus loin, et Gravelines ayant capitulé le 30 août, il recula sur la Lys. Prenant alors l'offensive, Turenne franchit successivement la Lys et l'Escaut et simula une démonstration sur Bruxelles. Un corps ennemi, qui était à Audenarde, étant accouru dans la capitale des Pays-Bas, où la terreur était à son comble, Turenne se rabattit brusquement sur Oudenarde, où don Juan venait d'envoyer en toute hâte cinq régiments de cavalerie. L'un d'eux était celui du marquis de Longuemort. Trois régiments réussirent à entrer dans la place et y furent faits prisonniers de guerre le 7 septembre. Celui de François de Belleval et un autre, culbutés par la cavalerie de Turenne, bien supérieure en nombre, furent ramenés en désordre sur Bruxelles, où don Juan d'Autriche était accouru. Menin, Ypres et Commines ouvrirent successivement leurs portes au maréchal, qui s'établit à Espierre sur l'Escaut pendant que don Juan se portait à Courtrai, et le prince de Condé à Tournai, pour inquiéter l'armée française sur ses flancs. Un nouveau mouvement de la cavalerie française sur Grammont et Ninove, pour se débarrasser de ces dangereux voisins, eut le résultat que Turenne en attendait. Don Juan s'empressa de quitter Courtrai pour couvrir Bruxelles. Le régiment de François de Belleval faisait partie du corps d'armée du prince. Ce fut la dernière opération de la campagne, et les armées prirent leurs quartiers d'hiver (décembre 1658). Le 7 mai 1659 on convint d'une trêve de deux mois, et le 4 juin suivant furent signés les préliminaires de la paix. Le 7 novembre 1659, enfin, le traité des Pyrénées et le contrat de mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse mettaient fin à une guerre qui n'avait pas duré moins de vingt-quatre ans.

Au moment où tout faisait présager une paix prochaine, don Juan d'Autriche n'oublia pas son chambellan, et il obtint du roi d'Espagne, le 4 mars 1659, pour le marquis de Longuemort, le brevet d'une pension de 1,000 écus en récompense de ses services. François de Belleval fut-il compris dans l'amnistie réciproque que les deux rois, par un article du traité des Pyrénées, accordèrent à leurs sujets respectifs? Put-il rentrer en France et se faire réintégrer dans ses biens? Demeura-t-il en Flandre jusqu'à sa mort? On le suppose. Toujours est-il qu'il était mort avant le 19 février 1662, jour du mariage de son fils aîné et successeur.

Du premier mariage de François de Belleval sont nés :

1° François, qui suit;

2° Charles de Belleval, chevalier, appelé le chevalier de Bois-Robin, seigneur et baron de La Neufville, maréchal héréditaire de Ponthieu. Il partagea avec son frère la succession de leur mère le 12 juin 1662 (1). Il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frère, par arrêt du conseil du roi du 21 avril 1671. Il demeurait à Hocquélus lorsqu'il épousa, par contrat passé devant Me François Creton, notaire à Gamaches, le 8 février 1680, Marguerite Le Vasseur — (*de sable à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion naissant, et en pointe de trois croissants, le tout d'argent*), —

(1) Orig. sur papier.

fille de feu François Le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly-le-Dien, et de Marie Danzel. Comparurent au contrat pour le futur : Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Hazardville, demeurant à Floriville, son cousin; et pour la future : Pierre Le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly, demeurant à Hocquélus, son frère; Nicolas Le Vasseur, écuyer, demeurant à Courtieux, son oncle; Charles Danzel, écuyer, seigneur d'Ancourt, demeurant à Saint-Valery, et Louis Danzel, écuyer, seigneur d'Occoches, demeurant à Hocquélus, ses oncles; et Jacques Le Vasseur, écuyer, seigneur d'Applaincourt, son cousin (1). Marguerite était, par sa mère, l'arrière petite-fille de M. Danzel de Beaulieu, que l'aïeul paternel de son mari avait tué en duel soixante ans auparavant. En secondes noces, Charles de Belleval épousa, par contrat passé devant Me Robert de Lengaigne, notaire en Ponthieu, le 23 mai 1693, Marie Délegorgue — (*d'or à trois merlettes de sable*), — fille de Philippe Délegorgue, sieur de Saint-Éloy, capitaine au régiment de Bourgogne, et de Marguerite de Lengaigne. Le futur était assisté d'Antoine Danzel, chevalier, seigneur de Beaulieu, son cousin; et la future, de Marie de Lallemand, veuve de Jacques Délegorgue, docteur en médecine (2). La célébration de ce mariage eut lieu le 25 mai dans l'église de Saint-Jacques d'Abbeville. Charles de Belleval fut maintenu dans sa noblesse, le 26 février 1697, par Hiérôme Bignon, intendant de Picardie (3). Il vendit, le 6 décembre 1699, au profit de François-Joseph de Licques, chevalier, seigneur de Tofflet, un fief à Laviers, celui sur lequel était établi le titre de maréchal héréditaire de Ponthieu (4). Charles assista, le 7 mai 1708, au contrat de mariage de son neveu François-Hector de Belleval, et comme il n'avait pas d'enfants, il lui donna tous ses biens par acte en date du même jour (5);

3° Geneviève de Belleval, nommée avec ses deux frères dans un acte de relief du 22 août 1658, et dans un autre relief du 19 novembre 1671. Elle épousa, par contrat passé le 5 février 1672, devant Me Nicolas Semichon, notaire à Aumale, Charles de Lespinay, écuyer, seigneur de Baleu — (*d'argent à trois losanges de gueules*), – fils de Charles de Lespinay, écuyer, seigneur de Baleu, et d'Antoinette d'Anglos (6);

4° Marie de Belleval, alliée vers 1675 à Louis de Saint-Souplis, chevalier, seigneur de Neufville — (*d'or à trois fasces de gueules surmontées en chef d'une coquille d'azur*), — fils d'Antoine de Saint-Souplis, chevalier, seigneur de Sorel, Wanel, Dreuil, vicomte de Béhencourt, et de Marie de Warluzel (7).

XVIII. — *François* de Belleval, chevalier, seigneur de Belleval-en-Vimeu, de Bois-Robin, La Neufville et Aigneville, co-seigneur de la ville d'Aumale.

François naquit en 1639 et se maria trois fois. Il épousa d'abord, par contrat passé devant Me Semichon, notaire à Aumale, le 19 février 1662, Marie de Caullières — (*d'argent à la bande de gueules accompagnée de six merlettes de sable*), — fille de Charles de Caullières, seigneur de Beaufresne, et de Marie de Runes; les parties assistées de Charles de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville, de Jean de Caullières, chevalier, seigneur de Beaufresne, et de Louis de Caullières, sei-

(1) Expédit. orig. sur papier.
(2) Ext. du Nobil. de Picardie de Villers de Rousseville, maintenue de Belleval.
(3) *Ibidem*.
(4) Grosse orig. sur papier.
(5) Grosse sur papier, du 11 juin 1723.
(6) Expédit. orig. sur papier.
(7) Anc. généal. manusc.

gneur de la Neufville (1). François transigea le 12 juin suivant avec son frère Charles relativement au partage de la succession de leur mère (2). Il épousa en secondes noces, par contrat du 23 juillet 1667, passé devant Me Duponchel, notaire à Neufchâtel, Marguerite Gallye—(*de sable à la galère équipée d'or*),— veuve de Jean de Neuville, baron de Touffreville, et fille de Pierre Gallye, écuyer, seigneur de Bray, et d'Esther de Marcillac (3). En troisièmes noces, il prit pour femme Marie-Anne de La Rue — (*d'argent à trois fasces de gueules*), — qui devait être sa parente, puisque sa mère, à lui, appartenait à la même maison. Mais on n'a aucune certitude à cet égard, puisque le contrat de mariage n'a pu être retrouvé. François de Belleval et Charles, son frère, furent maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil du roi du 2 avril 1671 (4). Ils firent enregistrer leurs armoiries à Neufchâtel le 20 juin 1697 (5). Le 24 novembre 1685, François servit un aveu et dénombrement de sa terre et seigneurie du Bois-Robin à Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie, duchesse de Savoie et d'Aumale, princesse de Piémont et reine de Chypre (6). Il fonda, le 3 décembre 1703, dans l'église paroissiale d'Aumale, une messe de *requiem* à célébrer les lundis de chaque semaine « sur le lieu de la sépulture de ses prédécesseurs, » c'est-à-dire dans la chapelle sous laquelle était leur sépulture (7). Le 22 juin 1716, François et Marie-Anne de La Rue, sa troisième femme, rétablirent « la chapelle estant en la maison seigneurialle du Bois-Robin, destruite depuis quelque temps et en laquelle on célébrait anciennement la messe pour la comodité des seigneurs du Bois-Robin » (8). Ils constituèrent en même temps une rente annuelle de 50 livres pour l'entretien de ladite chapelle et pour solder les honoraires des messes à dire chaque dimanche et fête pour eux et le repos de l'âme de leurs ancêtres. Ce rétablissement de la chapelle seigneuriale fut approuvé par Claude d'Aubigné, archevêque de Rouen, le 9 novembre 1716 (9). François de Belleval n'eut d'enfants que de son second mariage, savoir :

1° François-Hector, qui suit ;

2° Marie de Belleval, alliée, par contrat du 27 juin 1694, passé devant Me François Dauvergne, notaire à Aumale, avec Jean Le Cauchois, écuyer, seigneur de Blangiel, Candor, Le Plouy et Lestoquet, fils de Louis Le Cauchois, écuyer, et de Marie de Sailly. Elle était assistée de Charles de Belleval, chevalier, seigneur de La Neufville ; de Guillaume de Marcillac, chevalier, seigneur de La Frainais, son cousin issu de germain, et de Nicolas de Roumare, chevalier, seigneur du Tot (10). Elle épousa, en secondes noces, François de Saint-Ouen, chevalier, seigneur de Rumesnil — (*d'azur au sautoir d'argent accompagné de quatre aiglettes de même*). — Elle était veuve de son second mari en 1727.

XIX. — *François-Hector* de Belleval, chevalier, seigneur de Belleval-en-

(1) Expédit. orig. sur parchemin.
(2) Orig. sur papier.
(3) Expédit. sur parchemin.
(4) Expédit. sur parchemin.
(5) Orig. sur papier.
(6) Orig. sur parchemi
(7) Expédit. sur parchemin.
(8) Six pièces orig., dont une sur parchemin.
(9) Expédit orig. sur papier.
(10) Expédit. orig. sur parchemin.

Vimeu, du Bois-Robin, de La Neufville et d'Aigneville, co-seigneur de la ville d'Aumale.

François-Hector de Belleval naquit vers 1669. Il épousa, par contrat passé devant Me François Dauvergne, notaire à Aumale, le 7 mai 1708, Marguerite de Cacqueray — (*d'or à trois roses de gueules*),— fille de Charles de Cacqueray, chevalier, seigneur et vicomte d'Elcourt et de Saint-Quentin, et de Catherine-Angélique de Monsures. Il était assisté de Charles de Belleval, chevalier, seigneur de La Neufville, son oncle, et d'Antoine Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, son cousin paternel. Marguerite de Cacqueray était assistée de Léonor-Chrétien de Monsures, chevalier, seigneur de Graval, son oncle maternel; de Charles de Monsures, chevalier, seigneur de Mortemer, et de Louis Alexandre de Monsures, chevalier, seigneur du Fayelle, ses grands-oncles maternels; de Pierre de Belleville, chevalier, seigneur de Gueudeville, et d'Elisabeth Morant, son épouse, cousins paternels; de Charles de Virgille, curé de Marques, cousin maternel, et de Nicolas de Cacqueray, chevalier, son frère (1). La célébration religieuse de ce mariage eut lieu, le 4 juin suivant, à la paroisse de Saint-Aubin de Marcq (2). François-Hector n'habita pas le château de Bois-Robin, où vivaient son père et sa belle-mère. Il s'était fixé à Hocquélus, où il mourut le 19 avril 1714, et il fut inhumé dans l'église d'Aigneville (3). De son union avec Marguerite de Cacqueray étaient issus :

1° Léonor-Chrétien-René, qui suit;

2° Pierre de Belleval, chevalier, appelé le *chevalier de Belleval,* né à Hocquélus le 2 avril 1714 (4). Il entra en qualité de page chez le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, en 1727, et y resta jusqu'en 1733, époque à laquelle il acheta, moyennant mille écus, la lieutenance de la compagnie de Puyloubier dans le régiment de dragons de Vitry; le brevet qui lui confère ce grade est daté du 23 juin 1733. Par brevet, en date du 1er janvier 1743, il fut nommé capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de Fiennes, et le 22 janvier suivant il reçut ordre de rassembler cette compagnie à Neufchâtel en Bray (5). Il ne se maria pas, et fut tué le 11 mai 1745, à la bataille de Fontenoy (6);

3° Catherine-Angélique de Belleval, mariée, par contrat du 22 avril 1730, passé devant Me François Locquet, notaire à Lignières-Châtelain, avec Charles-Amédée des Essars, chevalier, comte et seigneur d'Ambricourt, seigneur du Ménillet, Bourainville, Fresnoy-en-Campagne, La Londe et Fouilloy — (*de gueules à trois croissants d'or*),—fils de Louis des Essars, chevalier, seigneur de Brimeu, et de Catherine-Louise-Alexandrine des Essars, dame de Lignières-Châtelain (7).

XX. — *Léonor-Chrétien-René* de Belleval, chevalier, marquis de Bois-Robin, seigneur de Belleval-en-Vimeu, Bois-Robin, Digeon, Duranval et Catigny, co-seigneur de la ville d'Aumale, mousquetaire de la garde du roi.

(1) Expédit. orig. sur parchemin.
(2) Orig. sur papier.
(3) Extr. orig. des regist. de la paroisse de Maisnières.
(4) Extr. orig. des regist. de la paroisse de Maisnières
(5) Brevets orig. sur papier et sur parchemin.
(6) Orig. sur papier.
(7) Expédit. orig. sur papier.

Il naquit vers 1710. On a vu plus haut la nature et l'étendue des droits honorifiques à Aumale conférés à la maison de Belleval par la possession de la seigneurie du Bois-Robin. On les contesta à Léonor-Chrétien-René pendant que, mineur et orphelin, il était sous la tutelle de sa mère; une enquête fut ouverte, et le résultat en ayant été de démontrer que ses ancêtres avaient joui de temps immémorial de ces droits honorifiques, gain de cause lui fut donné par une ordonnance du duc du Maine et d'Aumale, en 1720 (1).

Léonor-Chrétien-René fut reçu mousquetaire dans la deuxième compagnie des mousquetaires de la garde du roi le 3 mars 1731, et y servit jusqu'au 2 juillet 1738, jour où il reçut son congé définitif du marquis de Montboissier, capitaine-lieutenant de ladite compagnie (2). Il avait épousé quelques mois auparavant, par contrat du 3 septembre 1737, passé devant Me Machart, notaire à Amiens, Marie-Ursule de Pingré — (*d'argent au pin de sinople, surmonté d'un geai de sable*), — fille de Pierre de Pingré, écuyer, seigneur de Fricamps, et de Marie-Jeanne de Pingré de Fricamps. Le futur était assisté de Charles-Amédée des Essars, chevalier, seigneur d'Ambricourt, son beau-frère; de Nicolas de Cacqueray, chevalier, vicomte de Saint-Quentin; de Jean-Baptiste-Charles de Cacqueray, chevalier, seigneur d'Elcourt, ses oncles maternels; de Philippe de la Poterie, chevalier, seigneur de Coquerel, son oncle maternel, et de Catherine de la Poterie, sa cousine-germaine; de Nicolas d'Andanne, chevalier, seigneur de Lyncourt, à cause de Madeleine de Cacqueray, sa femme; de Léonor-Chrétien-Jacques de Cacqueray, prêtre, tous cousins-germains; de Jean Scellier, curé de Quinquempoix, et de Jacques Vincent, avocat en parlement. La future était assistée, de son côté, de Louis-François-Pierre Pingré de Fricamps, écuyer, seigneur du Viége, mousquetaire du roi, son frère; de Marie-Jeanne Pingré de Fricamps, sa sœur aînée, veuve de René de Lallier, chevalier, seigneur de Souplicourt, demeurant au château de Souplicourt; de Pantaléon Pingré de Fricamps, premier président au bureau des finances de la généralité d'Amiens, oncle maternel; de Vast-Liévin de Fay, chevalier, seigneur de La Chapelle, cousin-germain, et de Marie-Sibille de La Fontaine, son épouse (3).

Léonor-Chrétien-René de Belleval mourut le 19 avril 1753, et fut enterré en grande pompe dans le cimetière d'Aumale. On avait fait venir de Neufchâtel, pour cette circonstance, deux compagnies de cavalerie (4). Sa mère, Marie-Marguerite de Cacqueray, avait acheté pour lui, par contrat du 19 avril 1749, à Pierre Le Vaillant, écuyer, seigneur des Coupes, les fiefs, terres et seigneuries de Digeon, Duranval et Catigny, toutes trois assises au même territoire de Digeon. Chacune des deux premières consistait en un quart de fief noble et relevait du duc d'Aumale par foi et hommage de bouche et de main. La troisième, qui était un huitième de fief de haubert, était tenue noblement des abbé, prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Martin d'Auchy-lès-Aumale. Ces seigneuries donnaient à leur possesseur « droit de colombier à pied, justice et juridiction en basse-justice, rentes en argent, grains, chapons, champarts, hommes et sujets, aides, reliefs, treizièmes, amendes et forfaitures, confiscations, droit de moulin-à-vent, de tenir tor, ver, etc... (5). »

(1) Dossier orig. sur papier.
(2) Orig. sur papier.
(3) Expédit. orig. sur papier.
(4) Compte des frais de l'enterrement sur papier.
(5) Orig. sur papier.

Marie-Ursule de Pingré survécut quarante et un ans à son époux et mourut le 14 janvier 1794, à l'âge de quatre-vingt-dix ans (1). Elle avait la tutelle de son fils mineur, à qui le duc d'Aumale et de Penthièvre fit don et remise du droit de garde noble des fiefs du Bois-Robin et de Digeon, le 30 mai 1753 (2). Celui-ci ayant été émancipé d'âge par sentence du bailli d'Aumale du 11 octobre 1757, Marie-Ursule lui rendit ses comptes de tutelle le 15 mars 1758, en présence de ses curateurs, Louis-François de Saint-Ouen de Pierrecourt, chevalier, seigneur de Gourchelles, et de Pellevert, Louis-François-Pierre Pingré, chevalier, seigneur de Boves et de Bovelles, sous-brigadier des mousquetaires du roi, chevalier de Saint-Louis, et Pierre-Nicolas de Belleval, chevalier de Floriville, chevalier de Saint-Louis, et André-Claude de Normanville, chevalier, seigneur de Roupied, fondés de procuration de Pantaléon Pingré, chevalier, seigneur de Fricamps (3).

Étant mousquetaire, en 1737, il se battit en duel, à Versailles, avec le marquis de Wargemont, alors guidon des gendarmes de la garde du roi. Le crédit du comte de Mailly, son parent, parvint à étouffer l'affaire (4). Le 20 mai 1747, il vendit, moyennant 1500 livres, à Paul-François Le Boucher, chevalier, seigneur de Frémontier, la seigneurie de Corbillon, située à Bergicourt (5).

Le marquis de Bois-Robin n'eut qu'un seul fils, Louis-René, qui suit :

XXI. — *Louis-René* de Belleval, chevalier, marquis de Bois-Robin et de Longuemort, vicomte de Chepy-Emonville, pair et maréchal héréditaire du Ponthieu, châtelain de Bailleul-en-Vimeu, seigneur de Belleval-en-Vimeu, de Bois-Robin, Digeon, Duranval, Catigny, Saint-Éloy, Visquemont, Les Mourettes, Coquerel-sur-Bailleul, Despots, Bulleux, Fresnel, Bois-Poulain, Caron, Sénéchal, Corbillon, Bréquemoulin et La Couture, seigneur et patron d'Escles, patron et seigneur haut-justicier de Montval et de Frettemeule, mestre de camp de cavalerie, lieutenant des maréchaux de France pour Abbeville et tout le Ponthieu, lieutenant général au gouvernement des ville et duché d'Aumale, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Louis René naquit au Bois-Robin le 4 mars 1741, et fut baptisé le 6 mars dans l'église d'Aumale. Il eut pour parrain Louis de Belleval, chevalier, vicomte de Chepy-Emonville, seigneur de Teuffles, Angerville, Emonville, Raimesnil, Franqueville et Senarmont, capitaine au régiment de Toulouse, cavalerie, et pour marraine, Marie-Jeanne Pingré de Fricamps, veuve de René de Lallier de Saint-Lieu, chevalier, seigneur de Souplicourt (6). Émancipé d'âge, le 11 octobre 1757, par le bailli d'Aumale (7), il entra dans les chevau-légers de la garde du roi, en qualité de surnuméraire, le 8 avril 1758, et fit la campagne de 1761, où il eut un cheval tué sous lui à la bataille de Filinghausen le 1er juillet. Nommé chevau-léger le 2 juin 1762, il fut présenté à Louis XV, à Versailles, le 1er octobre suivant. Capitaine de cavalerie par brevet du 4 juin 1775, il fut fait lieute-

(1) Extr. authent. sur papier.
(2) Orig. sur parchemin.
(3) Orig. sur papier.
(4) Souvenirs de son fils.
(5) Expédit. orig. sur papier.
(6) Extr. orig. sur papier des regist. de l'église d'Aumale.
(7) Expédit. orig. sur parchemin.

nant des maréchaux de France, pour Abbeville et tout le Ponthieu, le 23 décembre 1777. Après avoir obtenu le rang de lieutenant-colonel de cavalerie, le 17 août 1780, il se retira des chevau-légers, le 17 octobre 1781, avec une pension de 500 livres sur la cassette du roi. Créé mestre de camp de cavalerie, le 20 octobre 1785, il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 3 avril 1786, et reçu le 26 mai suivant, par M. de Freytag, maréchal de camp. Le duc de Penthièvre l'investit, le 17 octobre 1786, des fonctions de son lieutenant général au gouvernement des ville et duché d'Aumale, et le 12 novembre 1789 lui fit obtenir une pension de 400 livres des maréchaux de France (1).

Par contrat du 27 juin 1773, passé devant Me Josse Lefebvre, notaire à Abbeville, Louis-René épousa Marie-Geneviève-Charlotte Madeleine Crignon de Beauverre — (*de gueules au chevron d'argent, accompagné de trois grillons de même*), — née en 1736, fille unique d'Antoine-Alexis Crignon, écuyer, seigneur de Beauverre, Visquemont et des Mourettes, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France près le parlement de Besançon, ancien lieutenant au régiment de Chepy, et de Marie-Charlotte-Élisabeth de Broutelles, dame de Frettemeule et de Coquerel-sur-Bailleul. Louis-René était assisté de Louis-François-Pierre Pingré de Fricamps, chevalier de Saint-Louis, ancien officier des mousquetaires, oncle maternel; de Jean-Baptiste-Claude-Balthazard, comte de Calonne de Cocquerel, chevalier, seigneur dudit lieu, Longuet, Lignières et Marlers, lieutenant des maréchaux de France, cousin-germain; de Charles-Gabriel, comte de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Bougainville et Inneville, aussi cousin-germain à cause de Marie-Josèphe Pingré, son épouse; de Pantaléon Pingré, chevalier, seigneur de Fricamps, cousin; de Jean-Charles-Baptiste-Nicolas-David de Cacqueray, chevalier, seigneur d'Elcourt et Bourbel, chevau-léger de la garde du roi, cousin; de Nicolas-Antoine de Saint-Ouen, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, aussi cousin. La future était assistée de Marie-Madeleine Délegorgue, sa grand'tante; de Philippe-Eustache Crignon, sieur des Mourettes, oncle maternel; de Jacques-Claude Dargnies, sieur de Fresne, avocat, conseiller du roi, assesseur en la maréchaussée de Picardie à la résidence d'Abbeville, cousin; de Jacques-Wlfran Délegorgue, sieur de Pinchefalize, avocat, cousin; de Louis Sanson, chevalier, seigneur de Frières, Monchaux et Maisnil, cousin; de François-Marie Leblond, chevalier, seigneur du Plouy, maréchal des camps et armées du roi, cousin, et de M. Manessier de la Viéville (2).

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la chapelle du château de Cocquerel le 5 juillet suivant.

Parmi les terres et seigneuries que Mlle Crignon de Beauverre apporta à son mari se trouvait la seigneurie importante de Frettemeule, qui était « tenue noblement en pairie et en plein hommage de bouche et de main, à cause de la terre et châtellenie de Cayeux, de monseigneur Charles-Philippe, fils de France, comte d'Artois, duc d'Angoulême et de Berry, comte de Ponthieu, seigneur châtelain de Saint-Valery et du pays et roc de Cayeux en 1780.

De cette même seigneurie de Frettemeule mouvaient et étaient tenus en arrière-fiefs un certain nombre de fiefs nobles, situés les uns dans la paroisse de Frettemeule, les autres en dehors. Parmi les premiers étaient le fief de Maigneville, tenu par André-Honoré, marquis de Monchy; les fiefs de la Gaillarderie et

(1) Brevets orig. sur papier et sur parchemin.
(2) Expédit. orig. sur parchemin.

d'Herveloy, tenus par Charles Vincent, chevalier, seigneur de Mérival et Baillon, et un autre fief tenu par Antoine-Nicolas Manessier, chevalier, seigneur d Offémont. Les fiefs mouvants de Frettemeule, situés au dehors, étaient : le fief du Croquet à Aigneville, celui de Brancourt à Lanchères, l'ancien fief de Lanchères et celui du Choffet au village et terroir de Béthencourt-Saint-Firmin, banlieue du Crotoy. « A cause de sa seigneurie, et comme patron honoraire de l'église de Frettemeule, le seigneur de Belleval avait tous les droits honorifiques et de prééminence dans ladite église ; il avait l'eau bénite et l'encens le premier, était recommandé au prône, aux prières vocales des assistants, avait un banc clos et à queue dans le chœur, du côté de l'évangile... » Louis-René de Belleval servit un aveu et dénombrement de sa seigneurie au comte d'Artois, le 14 septembre 1780, où sont relatés tous les faits qui précèdent (1).

Outre les seigneuries de Coquerel-sur-Bailleul, sur laquelle était édifié un château, et celles de Visquemont et des Mourettes, Mlle Crignon de Beauverre apporta encore une quantité considérable de terres et de fiefs dans les paroisses de La Broie et du Boisle, en Ponthieu. Un de ces fiefs faisait partie du fief Caron, tenu en pairie de la châtellenie de La Broie, avec droit de justice et seigneurie vicomtière, avec pouvoir de commettre un bailli et des officiers pour exercer cette justice. Quatre autres, le fief Sénéchal, le fief Bréquemoulin, le fief Corbillon et le fief de la Couture, possédaient de pareils droits seigneuriaux.

Outre les droits qui viennent d'être indiqués, Louis-René de Belleval avait encore, à cause du fief de Bréquemoulin « le droit et autorité, lui et son valet, d'aller au pastre du prieuré de Ray, le jour de Saint-Liéfart, troisième jour de juin, que le prieur dudit lieu est tenu et obligé de faire à notre dit seigneur, ses officiers et aucuns de ses hommes féodaux ; comme aussi d'aller, ou procureur pour lui, à la messe ou à la procession dans l'église accompagner la Fierte (2) et dignité de ladite église, ayant une blanche verge à la main, et après la messe célébrée il peut prendre, lui ou son procureur, une poignée de chandelles d'oblation faite audit Saint-Liéfart, et lui doit, ledit prieur, à dîner pour lui, son valet ou son procureur, avec foins et avoines pour leurs chevaux, franchement et sans rien payer, le tout aux dépens dudit prieur (3). »

Le 3 novembre 1773 Louis-René de Belleval acheta de Joseph-Basile de Brossard, écuyer, seigneur de Runeval, les terres, fiefs et seigneuries d'Ecles-Varnier et d'Ecles-Gueschard, consistant en « rentes seigneuriales, droits de champart, treizièmes et tous autres droits seigneuriaux appartenant aux dits fiefs, aux termes de la coutume de Normandie, avec maison, bâtiment, cens, herbages, terres labourables et bois taillis, le tout situé en la paroisse d'Ecles, « à la charge de relever lesdites seigneuries du duc d'Aumale, d'acquitter 240 livres de rente au capital de 4,800 livres aux demoiselles de Gueschard d'Ecles, et de payer au seigneur de Brossard, vendeur, la somme de 33,200 livres (4). Louis-René de Belleval obtint du roi Louis XVI, le 17 juin 1782, des lettres de ratification de cette acquisition (5). Le 17 janvier 1774, il avait racheté à Marie-Gertrude Vaillant de Favières, veuve de François-Joseph de Licques, marquis de Licques et de Favières, le fief de la maréchalerie de Ponthieu tenu de la chapelle du Saint-Esprit de Rue, que son arrière-grand-oncle, Charles de Belleval, chevalier de Bois-Robin,

(1) Orig. sur parchemin aux archives de l'Empire, domaine du comte d'Artois, carton 19,644.
(2) La Châsse.
(3) Orig. sur papier.
(4) Expédit. orig. sur parchemin.
(5) Orig. sur parchemin.

avait vendu à François-Joseph de Licques, le 6 décembre 1699 (1). Il fut, en conséquence, le dernier des maréchaux héréditaires de Ponthieu. Le 20 décembre 1785, il servit au duc de Penthièvre un aveu et dénombrement de ses seigneuries de Bois-Robin, Digeon, Duranval, Catigny et Ecles (2).

Louis-René de Belleval n'émigra pas, et après la suppression de sa charge de lieutenant des maréchaux de France, il se retira dans son hôtel à Abbeville. Emprisonné pendant la Terreur et détenu dans l'hôtel de Sélincourt, à Abbeville, il ne tarda pas à être remis en liberté, grâce aux bons offices du conventionnel André Dumont qui, le 2 août 1794, le fit rayer de la liste des émigrés (3), ce qu'un arrêté du Directoire confirma le 19 septembre 1796 (4). Mis à la retraite, en qualité de lieutenant-colonel, le 7 novembre 1800, il mourut frappé de la foudre à Coquerel-sur-Bailleul, le 22 août 1807. Sa femme était morte le 17 juillet 1805. Tous deux furent inhumés dans le cimetière de Bailleul en Vimeu (5). Louis-René de Belleval a laissé de curieux mémoires sur les événements de son temps, de 1758 à 1789 : ils ont été publiés par l'auteur du présent mémoire sous ce titre : SOUVENIRS D'UN CHEVAU-LÉGER DE LA GARDE DU ROI. Il avait eu pour enfants :

1° Louis, qui suit;

2° Ursule de Belleval, née à Abbeville le 11 avril 1775, et morte le 11 avril 1793 sans alliance. Elle fut inhumée dans le cimetière de Bailleul-en-Vimeu ;

3° Charlotte de Belleval, mademoiselle de Coquerel, née le 1er avril 1777, alliée, par contrat du 24 août 1794, passé devant Me Devismes, notaire à Abbeville, et par célébration religieuse le 25 août, dans l'église de Vauchelles-lès-Abbeville, à Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny-Saint-Maclou, capitaine au régiment de Bourgogne, cavalerie — (*d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux trèfles du même, et en pointe d'un lion d'argent; au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules*), — fils de Pierre-Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny, de Boffle, du Mège et de Morival, vicomte de Biencourt, et de Marie-Jeanne-Charlotte-Antoinette Le Blond du Plouy, dame de Valcayeux et de Monthenry (6). Elle mourut à Abbeville le 21 janvier 1850, et fut inhumée dans le cimetière de Buigny-Saint-Maclou.

XXII. — *Louis* de BELLEVAL, chevalier, marquis de BELLEVAL et de BOIS-ROBIN, capitaine en premier au régiment de Penthièvre-dragons, décoré du Lis.

Il naquit à Coquerel-sur-Bailleul, le 12 octobre 1781, fut nommé capitaine en premier au régiment de Penthièvre-dragons, par le duc de Penthièvre, le 17 octobre 1786, à l'âge de cinq ans, et épousa, par contrat du 1er juin 1812, passé devant Me Séveste, notaire à Saint-Julien-le-Faucon, Clara Jourdain de Viette — (*de gueules au sautoir d'argent*), — fille de feu Jacques-André Jourdain de Viette, chevalier, seigneur et patron honoraire de Saint-Martin-des-Noyers et de la Barillière, capitaine de cavalerie, maréchal-des-logis du roi, et de Charlotte-

(1) Expédit. orig. sur papier.
(2) Orig. sur papier.
(3) Orig. sur papier.
(4) Expédit. orig. sur papier.
(5) Orig. sur papier.
(6) Aux archives de la famille Tillette.

Aimée-Marye de Préville de La Quaize (1). Elle mourut à Abbeville, le 26 février 1817, et Louis de Belleval mourut également à Abbeville, le 7 septembre 1835.

Tous deux furent inhumés dans le cimetière de Bailleul. De leur union sont issus :

1° Louis-Charles, qui suit ;

2° Marie-Charlotte-Gabrielle de Belleval, née à Abbeville le 22 février 1817, mariée, en novembre 1836, à Charles-Amédée du Maisniel, chevalier — (*d'argent à deux fasces de gueules chargées chacune de trois besants d'or*), — fils de Charles-Philippe du Maisniel, chevalier, seigneur des deux Nempont et du Hamel, lieutenant au régiment d'Auxerrois, infanterie, et de Marie Le Febvre de Wadicourt. Elle mourut à Abbeville en mai 1851, et fut inhumée dans le cimetière de Bailleul-en-Vimeu ;

3° Cécile-Louise de Belleval, sœur jumelle de la précédente, mariée le 29 août 1836 à Charles-Philippe-Adolphe Briet de Rainvillers, chevalier — (*d'argent au sautoir de sable cantonné de huit perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules*), — fils de Jean-Philippe-Marie Briet de Rainvillers, chevalier, lieutenant de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine Dary d'Ernemont.

XXIII. — *Louis-Charles* de Belleval, chevalier, marquis de Belleval et de Bois-Robin.

Il est né à Abbeville, le 16 mars 1814, et a épousé, par contrat passé le 28 février 1836 et par célébration religieuse le lendemain dans l'église de Martainneville-les Butz, Marie-Claudine-Élizabeth Vincent d'Hantecourt — (*d'azur au chevron d'or accompagné de trois licornes d'argent saillantes, celles du chef affrontées*), — fille d'Aloph Yvonet Vincent, marquis d'Hantecourt, et de Marie-Aimée de Buissy de Fontaine.

Sont issus de ce mariage :

1° Marie-René, qui suit ;

2° Marie-Antoinette de Belleval, née le 9 janvier 1843, alliée, le 1er mai 1861, à Charles-Edouard Langlois, baron de Septenville — (*d'azur à l'aigle naissant d'or, coupé d'argent à quatre pointes de gueules*), — fils d'Edouard-Léon Langlois, baron de Septenville, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, et de Désirée Durand.

XXIV. — *Marie-René* de Belleval, chevalier, marquis de Belleval et de Bois-Robin, chevalier des ordres du Saint-Sépulcre, de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), de Saint-Étienne de Toscane, de Saint-Grégoire-le-Grand et de Pie IX.

Né à Abbeville, le 27 juin 1837, il a épousé, par contrat passé le 10 janvier 1859 et par célébration religieuse, le 19 janvier suivant, dans l'église de Saint-Louis-d'Antin, à Paris, Marie-Léonie Langlois de Septenville — (*d'azur à l'aigle naissant d'or, coupé d'argent à quatre pointes de gueules*), — fille d'Édouard-Léon Langlois, baron de Septenville, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, et de Désirée Durand.

(1) Expédit. orig. sur papier.

De ce mariage est issu :

Henri-Louis-Jean de Belleval, né à Paris le 20 janvier 1860, et baptisé à l'église de Saint-Louis-d'Antin en février suivant. Il a eu pour parrain Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord, et pour marraine Marie-Thérèse-Béatrice Gaëtane, archiduchesse d'Autriche-Este, comtesse de Chambord.

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'AIGNEVILLE, CAMPS-EN-AMIÉNOIS ET CASTELINVAL.

XV. — *Jean* de BELLEVAL, écuyer, seigneur d'AIGNEVILLE, homme d'armes des ordonnances du roi sous la charge du maréchal du Biez.

Il était fils de Jean, cinquième du nom, et de Marguerite Le Caron. (Voir degré quatorzième de la branche aînée). On sait qu'il a été marié deux fois, mais on ignore complètement le nom de sa première femme. La deuxième se nommait Françoise Becquet, et appartenait à une famille qui fut au quinzième siècle en possession de la seigneurie du Plouy, et se disait parente de saint Thomas Becket, archevêque de Canterbury — (*d'argent fretté d'azur*) (1).

Jean obtint, avec Jacques, Nicolas et Raoul de Belleval, ses frères, du roi François Ier alors à Harfleur, des lettres confirmatives de noblesse, datées du 12 juillet 1545 (2).

De son premier mariage, Jean eut cinq enfants :

1° Jean de Belleval, écuyer, seigneur d'Aigneville et de Camps-en-Amiénois, archer des ordonnances du roi sous la charge de M. de Sénarpont. Il était mineur en 1556, quand Jacques de Belleval, son tuteur, et Françoise Becquet, sa mère, eurent un différend avec l'abbé de Corbie pour les droits de relief de l'héritage de son père (3). En 1557, il était porté sur le compte de l'extraordinaire des guerres, et il figure sur la liste de l'arrière-ban d'Amiens avec sa qualité d'écuyer et de seigneur de Camps. Le 6 mai 1562, il constitua une rente de 20 livres tournois au capital de 240 livres au profit de Pierre Deslaviers (4).

On ne voit point qu'il ait été marié. A sa mort la seigneurie d'Aigneville et celle de Camps passèrent à son frère Antoine;

2° Antoine, qui suit;

3° Catherine de Belleval. Elle plaida avec Antoine de Belleval, son frère, se prétendant héritière des biens en roture situés en Ponthieu et de ceux de même nature situés dans le bailliage d'Amiens qu'avait délaissés son autre frère Jean. Ces biens provenaient de leur mère. Catherine avait épousé Louis de la Rue, écuyer, gouverneur et bailli de la châtellenie d'Ault — (*d'argent à trois fasces de gueules*).

4° Marguerite de Belleval, vivant en 1557;

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Deux expédit. authent. sur papier et sur parchemin.
(3) Manusc. de D. Caffiaux, vol. 24, p. 270, Bibl. imp.
(4) Orig. sur parchemin.

5° Louise de Belleval, vivant également en 1557. Elle épousa, mais sans qu'on connaisse l'époque de ce mariage ni le lieu où il fut célébré, Charles Le Vasseur, écuyer, seigneur de Boismont, fils de Nicolas Le Vasseur, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Nicole de Saint-Blimond. (Voir les armes ci-dessus.)

XVI. — *Antoine* de Belleval, écuyer, seigneur d'Aigneville, de Camps-en-Amiénois, d'Incourt et de Castelinval.

Antoine fut tué en duel, sans qu'on sache en quelle occasion et en quelle année. Ses enfants obtinrent à ce sujet le paiement d'une indemnité qui leur fut allouée en vertu d'un arrêt daté du mois de mai 1583 (1). Il avait épousé Charlotte Le Vasseur, fille de Nicolas Le Vasseur, écuyer, seigneur de Boismont, et de Nicole de Saint-Blimont, et se trouvait par conséquent le beau-frère de sa propre sœur, Louise de Belleval. Charlotte Le Vasseur apporta à son mari la seigneurie de Castelinval et d'Incourt; après qu'il fut mort, elle se remaria avec Nicolas Le Fuzelier, écuyer, seigneur de Soutiauville à Castelinval, près de Saint-Fuscien. Cette seigneurie de Castelinval, située à Aigneville, avait été affermée par Antoine de Belleval, à Jean Desgardins, laboureur, le 22 septembre 1576 (2). Charlotte testa le 18 septembre 1582 devant Mes Jean Retard et Jean de Grébeaumesnil, notaires à Abbeville (3). Elle ordonna que sa sépulture eût lieu dans le chœur de l'église d'Aigneville. De l'union d'Antoine de Belleval et de Charlotte Le Vasseur il ne provint que cinq filles, de sorte qu'avec lui s'éteignit cette branche de la famille :

1° Catherine de Belleval, dame d'Aigneville et de Castelinval. Elle fut marraine, en 1592, de Françoise de Saint-Blimond, fille d'André, seigneur d'Ordre. Elle épousa en premières noces, par contrat du 4 novembre 1585, devant Me Jean Vaucquet, notaire à Oisemont, Antoine de Monthomer, écuyer, seigneur d'Ecles et de Vieulaines, demeurant à Mérélessart, fils de François de Monthomer, écuyer, et d'Isabeau d'Outreleaux, dame d'Ecles — (*d'azur à la fasce d'or, accompagnée de douze besants de même, cinq en chef et sept en pointe, posés* 4, 2 *et* 1). — Ils testèrent mutuellement le 9 mars 1598, par devant Me Jean Damiens, notaire à Abbeville (4). Catherine épousa en secondes noces, par contrat passé le 16 janvier 1601, devant Me Robert Gaillard, notaire à Abbeville, Antoine de Bacouel, écuyer, seigneur d'Inval-les-Huchenneville, fils de feu Lancelot de Bacouel, deuxième du nom, et de Claude de Rambures de Poireauville — (*d'or à trois ancolies d'azur*). — L'époque de sa mort est inconnue;

2° Claude de Belleval. Elle passa une transaction avec sa sœur aînée le 29 mai 1604 (5). Elle avait épousé avant cette époque Melchior de Damiette, écuyer, seigneur de Bonnières, fils d'Antoine de Damiette, écuyer, et de Claude du Quesnoy — (*d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une épée de même*). — Claude mourut au mois de mars 1612;

3° Hyppolite de Belleval; morte à marier avant le 16 octobre 1598;

4° Marie de Belleval, vivant en 1582, religieuse à l'abbaye de Sainte-Austreberthe de Montreuil-sur-Mer;

5° Michelle de Belleval, mentionnée dans un compte rendu du 12 juin 1586,

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Orig. sur papier.
(3) Anc. généal. manusc.
(4) Anc. généal. manusc.
(5) Expédit. orig. sur papier.

devant Mes François Descaules et François Retard, notaires à Abbeville, ainsi que dans une ratification passée le 28 février 1587 par devant ledit Retard.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE ROUVROY

XV. — *Jacques* de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, homme d'armes des ordonnances du roi sous la charge du maréchal du Biez.

Il était fils de Jean de Belleval, cinquième du nom, et de Marguerite Le Caron. (Voir degré quatorzième de la branche aînée). Il était, dès le 17 avril 1529, possesseur de terres au Translay (1). Le 15 avril 1544, il obtint du bailli de la seigneurie de Bouttencourt des lettres de relief pour huit journaux de terre à Bouttencourt (2). Le 12 janvier 1545, il fut confirmé dans sa noblesse en même temps que ses frères Jean, Nicolas et Raoul, par le roi François Ier. Vers la même époque il fonda quatre obits à Aigneville. Par lettres du mois de décembre 1550, Henri III donna à Charles, Jacques et Laurent de Camoisson, frères, et à Jacques de Belleval, gentilshommes du Boulonnais, les biens de quelques rebelles dudit pays (3).

Jacques épousa, mais on ne sait à quelle date, car on n'a pu retrouver son contrat de mariage, Louise de Raimesnil — (*de gueules au lion d'or, armé, couronné et lampassé d'argent*), — fille de Guillaume de Raimesnil, écuyer, seigneur de Longuemort, et de N. Mourette (4). Il était mort avant le 22 avril 1555, après avoir testé le 27 décembre 1554, par-devant Mes Jean Gallet et Jacques Le Roy, notaires à Abbeville (5).

Il laissait pour enfants :

1° François, qui suit;
2° Antoine de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seigneurs d'Angerville et d'Emonville qui sera rapportée plus loin;
3° Dom Pierre de Belleval, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît à l'abbaye de Saint-Germer;
4° Marie de Belleval. Elle épousa en premières noces Gilles de Belleval, écuyer, demeurant au Temple (près Waben), fils de Nicolas de Belleval, écuyer, et de Périne Prounier. En secondes noces elle épousa Jean de Lattre, écuyer. Elle existait encore en 1576;
5° Jeanne de Belleval. Elle avait épousé avant 1552 Philippe de Moyenneville, ainsi que cela résulte des lettres de grâce accordées à son frère pour le meurtre d'un paysan à Cayeux, et qui ont été citées plus haut, au degré dix de la branche aînée — (*d'argent à deux lions affrontés de sable dans un trescheur de gueules*).

(1) Extr. de tit. orig. par le marquis Le Ver, p. 117, manusc., Bibl. du Bois-Robin.
(2) Orig. sur parchemin.
(3) Nobil. de Picardie, généal. de Camoisson.
(4) Anc. généal. manusc.
(5) Expédit. sur parchemin.

XVI. — *François* de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du seigneur de Rubempré.

L'époque de sa naissance est inconnue. Il avait épousé, avant le 30 mai 1559, ainsi qu'il résulte d'un acte passé à cette date devant Me Jean Le Prévost (1), Françoise d'Outrempuis, écuyer, seigneur de Fresnehen, et d'Antoinette Manessier.

Son fief de Rouvroy était situé au Translay.

François fut d'abord homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie de M. de Sénarpont. Il fut fait prisonnier à la bataille de Gravelines, en 1558, et vendit huit journaux de terre pour payer sa rançon. Le 30 mars 1559 il transigea à propos d'un fief sis à Parenty et acquis du sieur de Journy (2). Le 18 novembre 1560, il reçoit quittance du droit de relief payé par lui à cause d'un fief qui lui était échu du chef de sa femme et qui s'appelait le fief du Bouquet (3). Le 7 juillet 1561 il achète de Pierre Daige quelques terres situées à Hocquélus (4). Il comparut dans plusieurs actes en qualité de tuteur des enfants du seigneur de Leurien, son beau-frère, et dans nombre d'autres actes sans importance, c'est pourquoi l'on a jugé inutile de les énumérer ici. Le dossier qui le concerne ne contient pas moins de trente pièces originales, la plupart sur parchemin. Il faut pourtant citer une quittance qu'il donna le 26 janvier 1563, d'un trimestre de ses gages, comme enseigne de cinquante hommes d'armes (5). Cette pièce est scellée

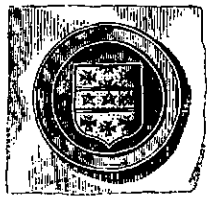

d'un sceau plaqué sur papier dont voici la reproduction. François de Belleval avait commencé sa carrière militaire comme homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie de cinquante lances commandée par Jean de Monchy, seigneur de Senarpont. Ce fut en cette qualité qu'il fit la campagne de 1549, terminée en 1550 par la reddition de Boulogne, et celle de 1554, et qu'il assista le 13 août au combat de Renti où la gendarmerie décida la victoire en culbutant les soldats de l'Empereur, et à la prise de Calais, le 8 janvier 1558. Fait prisonnier à la bataille de Gravelines, en juillet 1558, François de Belleval fit vendre par sa femme, pour payer sa rançon, huit journaux de terre à Bouttencourt-lès-Blangy, que son aïeul, Jean de Belleval, avait achetés à Pierre Le Prévost au commencement du seizième siècle. Après la mort de M. de Senarpont, François de Belleval fut incorporé, en mars 1562, en qualité de maréchal-des-logis, puis d'enseigne, dans la compagnie de cinquante lances des ordonnances commandée par André de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré. Il assista à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567, et mourut à Abbeville, vers le mois de mars 1570. Le 8 octobre 1567, il avait fait son testament à Abbeville (6). De son union avec Françoise d'Outrempuis sont issus :

1° Jacques, qui suit ;

2° François de Belleval, chevalier, baron de Longvilliers, d'Avrilly et de Beauche, seigneur desdits lieux, d'Armainvilliers, Recques et Marquise,

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Orig. sur papier.
(3) Orig. sur parchemin.
(4) Orig. sur parchemin.
(5) Orig. sur parch., dossier Belleval, au cab. des titres de la Bibl. imp.
(6) Orig. sur papier.

chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, et auparavant gentilhomme ordinaire du duc de Montpensier.

Placé par son père comme page chez M. de Bourbon-Rubempré, en 1565, il y resta jusqu'en 1570, et en 1572 le duc de Montpensier l'attacha à sa personne en qualité de gentilhomme de sa maison. Il ne quitta plus dès lors ce prince, soit à la cour, soit à l'armée, et se trouva à dix combats en Poitou, en Touraine et en Normandie, dans chacun desquels le duc de Montpensier défit les troupes de la Ligue.

Au moment de la dispersion dans tous les partis qui déchiraient la France, des divers princes de la maison de Bourbon, le duc de Montpensier n'avait pas voulu se séparer de Henri III, qui ne tarda pas à récompenser sa fidélité par le don du gouvernement important de la Normandie en 1588. L'année 1589 y fut marquée pour le duc par d'éclatants succès, tels que le combat d'Argenton, le 20 avril, la prise de Bernay et de Honfleur. Il était à son camp des Andelys quand il reçut la nouvelle de l'assassinat de Henri III. Il ne lui convenait pas de se rallier à ceux qu'il appelait « de perfides rebelles remplis d'infidélités et de trahisons. » Il se déclara donc pour Henri IV, auquel il offrit, avec son adhésion personnelle et celle des gentilshommes de sa maison, le secours de deux mille hommes de pied et de six cents gentilshommes. C'est à la même époque que Jacques de Belleval, frère de François, se dévouait à la Ligue en s'attachant au duc d'Aumale, l'un des plus ardents, mais des moins capables coryphées du parti. Son exemple ne put déterminer François à l'imiter, et il déploya, pour la cause de Henri IV, le même zèle que son aîné témoignait pour celle du duc de Mayenne et de la Sainte-Union.

Quand Henri IV parut devant Rouen, le 21 septembre 1589, le duc de Montpensier conduisait l'avant-garde des troupes royales. Au combat d'Arques, il fut encore placé au premier rang et contribua puissamment, par son exemple et celui des siens, à assurer le triomphe de la bonne cause. Après le départ du roi de Dieppe, le duc fut envoyé à Caen pour s'opposer aux ligueurs, qui y gagnaient du terrain, et le roi étant venu l'y rejoindre, ils prirent ensemble, pendant l'hiver de 1590, Alençon, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque et Honfleur (2 février). Henri laissa le duc dans cette dernière ville en lui donnant rendez-vous à Breteuil. Fidèle au rendez-vous, le prince était à Ivry et il y fit preuve de la plus grande valeur. Il y eut un cheval tué sous lui. Ses gentilshommes, que son exemple électrisait, et qui lui sauvèrent la vie dans cette circonstance, ne le quittèrent pas d'un seul instant au plus fort de la mêlée. François de Belleval eut son armure faussée par trois balles; son cheval, tué, l'avait, en tombant, entraîné sous lui, et il serait mort écrasé sous les pieds des chevaux, sans pouvoir se dégager, si M. du Hallot (1), aidé de quelques autres, ne l'avait dégagé et relevé.

L'état critique du Cotentin y rappela le duc de Montpensier, qui fut obligé d'assiéger et d'emporter le château de Neuilly, de réduire de nouveau Bernay; il rejoignit ensuite l'armée royale où le roi le rappelait. Après une nouvelle et inutile tentative sur Paris, le prince revint dans son gouvernement où il était le 16 février, et il enleva de suite le château d'Harcourt aux ligueurs. Il assista encore au siége de Rouen; mais, après la levée de ce siége, où il avait contracté le germe d'une maladie inflammatoire, il revint à Lisieux et y mourut le 3 juin 1592. François de Belleval était auprès du prince au moment de cette mort, qui lui ouvrait deux

(1) François de Montmorency, baron du Hallot et de Chantemerle, chevalier de l'ordre du Roi, bailli et gouverneur de Rouen et de Gisors, lieutenant général en Normandie, assassiné dans sa maison de Vernon en 1592.

voies bien différentes. La position qu'il occupait auprès du prince défunt, le cas que celui-ci faisait de sa personne, lui assuraient la bienveillance du roi et ouvraient de plus vastes horizons à son ambition, si tant est que l'on puisse donner ce nom au sentiment qui pousse un homme de cœur et d'énergie à mériter par ses services de nouvelles récompenses. D'un autre côté, la reconnaissance l'attachait aux Montpensier. Le duc avait laissé un fils âgé de vingt ans, héritier de son titre, de ses qualités, et auquel le roi venait d'assurer l'hérédité du gouvernement de la Normandie. François de Belleval résolut de payer au fils les dettes qu'il avait contractées envers le père, et quand le nouveau duc de Montpensier fut arrivé en Normandie, François alla lui offrir ses services qui furent gracieusement agréés. Il l'accompagna donc quand il fit son entrée solennelle à Caen, le 14 mai 1593. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la mort du duc de Montpensier et la nomination de son fils, c'est-à-dire pendant un laps de temps de neuf mois environ, François de Belleval était retourné en Ponthieu et il s'était marié dans le Boulonnais, où, à cause de sa mère, il avait des parents et de nombreux amis. Cette circonstance, aussi bien que sa situation auprès du duc de Montpensier, lui fut d'une grande utilité pour contracter une union qui devait en faire un des principaux personnages du Boulonnais.

Pierre de Sourhouette du Halde, baron de Beauche, d'Avrilly et de Longvillers, seigneur de Recques et de Marquise, premier valet de chambre du roi Henri III, assistait ce malheureux prince au moment de sa mort. Après avoir prêté serment de fidélité à Henri IV, il était venu se fixer dans son château de Longvillers en Boulonnais, auprès de Sévère de Mauny, sa femme. Leur fille unique, Diane, avait épousé, en mai 1587, Robert de Hallwin, chevalier, seigneur et châtelain de Ronsoy, troisième fils de Charles de Hallwin, duc d'Hallwin, pair de France, lieutenant général et gouverneur de Picardie, de Metz et du pays Messin, conseiller d'État, capitaine de cent hommes d'armes et chevalier des ordres du roi, et d'Anne Chabot, duchesse d'Hallwin, sa femme. Six mois après son mariage, Robert avait été tué le 20 octobre 1587 à la bataille de Coutras, où il combattait sous les ordres du duc de Joyeuse. Diane, veuve à seize ans et sans espoir de postérité, était restée, par une transaction avec le duc et la duchesse d'Hallwin, ses beaux-parents, en possession de l'hôtel que son mari avait à Péronne et du château-fort de Ronsoy (1), situé près de cette ville, qu'elle habitait au moment de la mort de son époux; mais elle s'était retirée aussitôt après avec ses parents à Longvillers. Le baron du Halde avait connu François de Belleval à la cour de Henri III; la parfaite conformité de sentiments politiques était un lien de plus entre eux. Il accueillit donc François à Longvillers et lui donna sa fille; le mariage se fit en janvier 1593, et peu après le baron du Halde mourut.

Par cette union, François de Belleval se trouvait à la tête d'une fortune très considérable pour l'époque. Diane de Sourhouette du Halde lui apportait la châtellenie et baronnie de Longvillers (2), avec un château, les baronnies d'Avrilly (3) et de Beauche (4), les seigneuries d'Armainvilliers (5), de Recques (6) et de Marquise (7), et enfin un hôtel à Paris, dans la rue

(1) Canton de Roisel, arrondissement de Péronne. On y voit encore les ruines de cette forteresse.
(2) Canton d'Etaples, arrondissement de Montreuil.
(3) Canton de Danville, arrondissement d'Evreux (Eure).
(4) Canton de Brézolles, arrondissement de Dreux (Eure-et-Loir).
(5) Commune de Tournan, canton dudit lieu, arrondissement de Melun (Seine-et-Marne).
(6) Canton d'Etaples, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais).
(7) Chef-lieu de canton, de 3,925 habitants (Pas-de-Calais).

Saint-Thomas du Louvre, qu'avait habité le baron du Halde à l'époque où il remplissait les fonctions de premier valet de chambre du roi Henri III. L'existence que l'on menait au château de Longvillers était en rapport avec la haute position et la grande fortune des du Halde. La baronne du Halde avait pour maître d'hôtel un gentilhomme, François de La Fons, écuyer.

François de Belleval demeura peu de mois auprès de sa femme; il alla rejoindre le duc de Montpensier, qui était à Mantes avec le roi, et l'escorta quand ce prince fit son entrée à Caen le 14 mai 1593, ainsi qu'on l'a rapporté plus haut. Le prince, qui avait pour objet de travailler activement à la pacification de la Normandie, fut détourné de ses desseins et mandé par le roi à Dreux, qu'il assiégeait et qui tomba en son pouvoir le 8 juillet. Le duc de Montpensier y fut blessé d'une arquebusade qui le traversa de la mâchoire à l'épaule et le retint longtemps au lit. François de Belleval profita de cette circonstance pour retourner à Longvillers où, avec l'autorisation du prince, il passa l'hiver de 1594. La nouvelle de l'entrée du roi à Paris, le 22 mars 1594, éclata comme un coup de foudre dans tout le royaume. Une dépêche du duc de Montpensier, mandant François de Belleval auprès de lui, ne le trouva plus dans son château de Longvillers. François ne l'avait pas attendue, et il avait aussitôt couru à Paris. Le duc n'y était pas, car il traitait avec Rouen, dont la soumission eut lieu cinq jours après celle de Paris. François ne le rejoignit qu'à Lisieux, où l'on réunissait un corps d'armée destiné à agir contre Honfleur, qui fut investie le 9 mai, et se rendit le 3 juin. François de Belleval avait manqué d'y périr le 1er juin. Ayant voulu, avec d'autres gentilshommes, mener les gens de pied à l'assaut, en traversant un fossé mal reconnu, au lieu de trouver un fonds solide, ils s'enfoncèrent dans un lit de vase et demeurèrent ainsi sous le feu de la place, qui fit de grands ravages parmi leurs soldats. François ne sortit sain et sauf de cette périlleuse position que pour être blessé le lendemain à côté du baron d'Ailly, blessé aussi, avec lequel il guidait deux compagnies d'élite à l'assaut sur un autre point de la place. Il resta quelque temps dans Honfleur dont le gouvernement avait été donné à M. de Lestang, capitaine des gardes du duc de Montpensier, et l'un de ses compagnons d'armes, et aussitôt qu'il fut à peu près rétabli, il alla à Paris, dans son hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre, où sa femme vint le rejoindre, et où ils demeurèrent pendant tout l'hiver de 1595.

L'année suivante, en 1596, nous retrouvons le baron de Longvillers avec le duc de Montpensier au siége de la Fère, à la suite duquel il reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel, ou, selon l'expression consacrée, de l'ordre du Roi. En 1597, il était au siége d'Amiens, et les documents contemporains, ainsi que quelques historiens, le citent comme s'y étant distingué d'une manière particulière. Par une singulière coïncidence, pendant qu'il combattait ainsi les ennemis de la France, son frère aîné s'avançait avec eux et tombait mortellement blessé dans un combat d'avant-garde sur les bords de la rivière d'Ancre. L'intervention de François, qui dut être navré d'une telle mort et des circonstances qui l'avaient provoquée, adoucit du moins l'amertume des derniers moments de Jacques de Belleval, qui mourut entre ses bras à quelques lieues du camp royal.

Henri IV avait déjà remarqué à la Fère ce gentilhomme, auquel il avait accordé une distinction enviée de tous. La conduite de François de Belleval attira de nouveau son attention, et il voulut l'attacher à sa personne. François quitta donc le service du duc de Montpensier et fut créé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Le traité de Vervins (2 mai 1598) ayant rendu la paix au royaume, le baron de Longvillers

partagea désormais son temps entre la cour, où l'appelait son service, et son château de Longvillers, qui était devenu sa résidence favorite. Ce fut là qu'il mourut au commencement de l'année 1602, à l'âge de quarante-neuf ans.

De son mariage étaient nées deux filles, Marie et Hélène, alors mineures. Jacques d'Aumont, baron de Chappes, prévôt de Paris, ayant rassemblé, le 22 avril 1602, le conseil de famille, composé de Bertrand de Patras, seigneur de Campaigno, gouverneur de Boulogne; de Charles des Essars, seigneur de Meigneux, gouverneur de Montreuil; de Louis de Feuquerolles, de Giraut de Thoinais, lieutenant de M. de Campaigno; de Jean d'Estebattier, lieutenant d'une compagnie au régiment de Picardie, et de Jean de Bellarcher, enseigne de la compagnie au régiment des gardes commandée par M. de Campaigno, tous amis du défunt et de sa veuve; ceux-ci déférèrent tout d'une voix la tutelle à Mme de Longvillers. Sur ces entrefaites, la plus jeune des filles, Hélène, mourut, et Mme de Longvillers se retira avec sa fille aînée, Marie, à Longvillers, qu'elle ne paraît pas avoir quitté pendant, du moins, un grand nombre d'années. Avant de s'éloigner de Paris, elle avait loué son hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre à Gaspard de Schomberg, comte de Nanteuil, colonel général des Reîtres, qui, paraît-il, ne se montra pas le modèle des locataires. En 1627, la baronne de Longvillers s'était remariée en troisièmes noces à Jacques de La Meschaussye, sieur de La Coste; mais aucun enfant n'étant résulté de cette union mal assortie et tardive, car elle avait alors cinquante et un ans, Marie de Belleval, sa fille, resta donc unique héritière d'une des fortunes les plus considérables de sa province. Pourtant, en 1627, quoique âgée de trente-trois ans, elle était encore fille, et l'on ne trouve nulle part la preuve qu'elle se soit mariée;

3° Jean-Riquier de Belleval, auteur de la branche établie en Languedoc, qui suivra plus loin;

4° Pierre de Belleval, écuyer. Il alla se fixer en Languedoc, à Montpellier, et y épousa une fille de qualité dont le nom n'est pas connu. Il en eut deux filles, qui moururent sans alliance, et laissa tous ses biens et ses places à Martin-Riquier de Belleval, son neveu, qu'il avait appelé auprès de lui. Pierre fut justement célèbre, et on retrouvera plus loin, à la branche du Languedoc, le détail de sa vie;

5° Léonard de Belleval, écuyer, seigneur d'un fief situé à Folie. On ne le connaît que par le testament de son père;

6° Antoine de Belleval, écuyer. Il servit, le 9 juillet 1583, à l'abbaye du Lieu-Dieu, un aveu pour neuf journaux de terre sis à Fontenelles. Il demeurait alors à Harcelaines (1);

7° Bernard de Belleval, écuyer, cité dans un arrêt du Parlement de Paris du 5 juillet 1608, où sa mère est dite sa tutrice et ayant sa garde-noble;

8° Barbe de Belleval. Elle n'est pas nommée dans le testament de son père, mais elle est connue par celui de Charles de Belleval, son neveu. Elle vivait à marier en 1648. Elle était encore fille, en 1668, quand elle fut marraine de Nicolas de Louvel, son petit-neveu.

XVII. — *Jacques* de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, Berville, Gourchon et Val-Levret, gentilhomme de la maison du cardinal de Bourbon (Charles X).

Il naquit en 1552 et, dès 1564, il fut placé par son père en qualité de page chez M. de Bourbon-Vendôme, seigneur de Rubempré, son capitaine. En 1570, à l'é-

(1) Orig. sur parchemin.

poque de la mort de François, il sortait de page et commençait à porter l'armure. L'estime que M. de Rubempré avait pour son père aurait dû exercer la plus heureuse influence sur la destinée de Jacques de Belleval, mais, en 1575, celui-ci se sépara de son protecteur et, dès le début de la Sainte-Union, se signala parmi ses plus ardents partisans. On voit sa signature, avec celle de cent quatre-vingt-quatorze gentilshommes de Picardie, au bas de l'acte d'association fait au château d'Applaincourt, près de Péronne, le 13 février 1577. Ce fut le premier acte du parti qui se constitua rapidement et auquel la mort du duc d'Anjou, en 1584, assura une existence définitive. Jacques de Belleval, qui avait déjà donné à la Ligue un gage authentique et officiel de ses bonnes dispositions, devint l'un des gentilshommes de la maison du cardinal de Bourbon, dès que ce prélat, par son manifeste de 1585, se fut déclaré premier prince du sang.

Jacques était à la suite du prince, quand il arriva, le 16 mai 1588, de Soissons à Paris où le duc de Guise régnait par la retraite du roi et par la journée des Barricades. Il l'accompagna aussi à Blois où les opérations des États commencèrent le 16 septembre suivant. Le 23 décembre, au moment où le duc de Guise tombait sous les coups des quarante-cinq, le cardinal de Bourbon était arrêté et gardé à vue dans le château de Blois qu'on lui donnait pour prison provisoire. Jacques de Belleval, et quelques gentilshommes des princes catholiques, avaient réussi à sortir de la ville, dans le premier moment de surprise qui avait suivi l'assassinat des Guise, et ils s'étaient précipités sur la route de Paris où les terribles nouvelles furent apportées par eux dans la soirée du 24 décembre. Le duc d'Aumale, qui le connaissait et auquel le cardinal de Bourbon l'avait recommandé, l'attacha à sa personne au moment où il venait d'être nommé gouverneur de Paris. Jacques partagea désormais la fortune du prince et le suivit, le 17 mai, au siége de Senlis qui se termina par une déroute complète. Après une aussi honteuse défaite, le duc d'Aumale n'osa plus rentrer dans Paris.

La mort de Henri III avait bien changé l'aspect des affaires. Mais, malgré l'exemple d'une grande partie de la noblesse picarde, et même de son propre frère, François, Jacques de Belleval refusa de reconnaître Henri IV. La haine qu'il témoignait aux protestants, et qu'il reportait jusque sur leur chef, n'était, d'ailleurs que trop bien justifiée et prenait son excuse dans les excès auxquels les religionnaires s'étaient livrés en Picardie, et dont Jacques avait souffert plus que personne. Pour l'intelligence de ceci, il est nécessaire de retourner de quelques années en arrière.

Jacques de Belleval avait vingt-quatre ans en 1576, lorsqu'il avait épousé Diane de Ribeaucourt, fille de Louis de Ribeaucourt, écuyer, seigneur de Morival et de Famechon, et de Marie Le Prévost, dame du Quesnoy-sous-Vauchelles—(*d'argent à trois fasces ondées d'azur*).—Diane était âgée de vingt-trois ans et, dit-on, remarquablement belle. Elle habitait depuis un an à peine le manoir de Rouvroy, situé sur le territoire du Translay, lorsque, dans la nuit du 3 au 4 janvier 1577, une troupe de soldats huguenots commandés par Jean Carpentin, écuyer, seigneur de Berlettes, gentilhomme du Ponthieu, investit le manoir pendant que Jacques de Belleval était absent. On ignore le motif qui avait poussé Carpentin à cette brutale agression. Nouvellement converti au protestantisme et repoussé à cause de cela par la plus grande partie de la noblesse du pays, avait-il voulu donner à ses nouveaux coreligionnaires un gage de sa sincérité où cru faire une œuvre méritoire en attaquant la maison d'un des plus ardents catholiques de la province?

Avait-il été séduit par la beauté de Diane de Ribeaucourt et voulait-il l'enlever à son mari ? Les lettres de rémission sont muettes à cet égard (1).

Dans le manoir de Rouvroy, outre Diane de Ribeaucourt et quelques servantes, il n'y avait alors qu'un vieux domestique, nommé Nicolas Louchard, homme de confiance de Jacques de Belleval, plutôt son écuyer que son valet, et dont le généreux dévouement a sauvé le nom de l'oubli. Réveillé par le bruit que faisaient les envahisseurs en brisant les premières clôtures et en se répandant dans la cour, il courut à la chambre de sa maîtresse qui, ayant entendu aussi, s'était levée et habillée à la hâte. Diane était une vaillante femme et elle tremblait moins que le vieux Louchard, quoiqu'elle comprît aussi bien que lui le destin qui lui était réservé. Les huguenots, qui n'avaient pas d'échelles, essayaient d'arracher les volets et d'enfoncer la porte à coups de pommeau d'épée ; ils « la marteloient de leurs dictes espées comme le marteau sur l'enclume. » Faisant prendre à Diane le petit masque de velours noir, ou *loup*, que les femmes de qualité portaient à cette époque pour se garantir du soleil, il la conduisit à une porte dérobée où attendait un cheval qu'il avait eu le temps de préparer. Il l'aida à se mettre en selle, et ne la quitta qu'après l'avoir fait sortir des enclos et l'avoir vue prendre la direction de Hocquélus où habitaient plusieurs cousins de son mari et où il savait qu'elle serait en sûreté. Louchard retourna ensuite au manoir avec un calme et une bravoure admirables. En quelques instants tout y avait bien changé de face : la porte, arrachée de ses gonds, était tombée et les huguenots, répandus dans tous les appartements, les mettaient au pillage. Jean Carpentin avait compris aussitôt ce qui s'était passé. Après avoir inutilement tenté d'arracher à Louchard l'aveu de la direction prise par la fugitive, il lui cassa la tête d'un coup de pistolet, fit remonter sa troupe à cheval et courut sans s'arrêter jusqu'à Saint-Riquier, laissant comme terrible souvenir de sa visite un cadavre étendu dans la grande salle du manoir.

La nuit était très sombre, et Diane poussait sans doute son cheval à toute allure, car elle devait craindre d'être poursuivie : il n'en fut rien pourtant, mais l'obscurité, qui lui avait d'abord été favorable, fut la principale cause de la catastrophe qui couronna cette funèbre nuit. Quoiqu'elle ne fût pas étrangère au pays, qu'elle y fût née et qu'elle y eût constamment vécu, elle s'égara et, au lieu de traverser le vallon de la Visme, à Frettemeule, elle prit à gauche et atteignit les bois de Bouillancourt en-Sery. Arrivée dans la partie de ces bois qui, aujourd'hui encore, porte le nom de bois de la Croix, elle rencontra sur son chemin des abatis d'arbres qui lui barraient le passage. Le lendemain, des bûcherons, en retournant à leur travail, la trouvèrent étendue morte à côté de son cheval. La chute avait dû être terrible, puisque tous deux étaient restés sur la place. Diane avait été écrasée par son cheval, qui, lui-même, s'était brisé sur les arbres renversés. La nouvelle de l'attaque de Rouvroy s'était répandue dans le pays. Les paysans et les gentilshommes du voisinage connaissaient « Madame Diane ». Ils transportèrent ce corps, si charmant naguère, dans le manoir où Jacques de Belleval, en rentrant le soir même « à vespres », c'est-à-dire à la nuit tombante, trouva les cadavres de sa femme et de son fidèle valet.

Cet odieux attentat avait profondément ému le Vimeu, et de toutes parts on criait vengeance. Jacques courut à Abbeville demander justice aux magistrats. Ceux-ci hésitèrent, alléguant que l'identité du coupable n'avait pu être suffisamment établie. Jacques de Belleval résolut alors de se faire justice lui-même. Jean

(1) Orig. sur parchemin.

Carpentin avait été reconnu dans quelques-uns des villages qu'il avait traversés dans sa fuite. Sa présence inaccoutumée et avec une troupe de gens de guerre avait été remarquée dans les environs, avant l'attaque de Rouvroy. Il n'en fallait pas davantage pour prouver sa culpabilité qu'il reconnut d'ailleurs en acceptant le cartel envoyé par Jacques. La rencontre eut lieu, — disent les lettres de rémission accordées à Jacques, — le 16 janvier 1577, à Abbeville, auprès de la porte d'Hocquet. Jacques de Belleval était assisté de François de Créquy, vicomte de Langle, guidon de la compagnie d'hommes d'armes de M. de Rubempré et de Gédéon d'Aigneville, écuyer, ses voisins et amis : Jean Carpentin avait amené Jules-César de Gouy, homme d'armes des ordonnances du roi, son ami, et Jean de Rambures, seigneur de Poireauville, son beau-frère, tous deux huguenots comme lui. L'usage étant alors que les seconds prissent part au combat, le duel eut lieu dans les conditions suivantes : trois contre trois, Jacques de Belleval contre Jean Carpentin, François de Créquy contre Jules-César de Gouy, et Gédéon d'Aigneville contre Jean de Rambures, l'épée dans la main droite et la dague dans la main gauche. Après avoir blessé quatre fois Jean Carpentin, Jacques de Belleval l'acheva d'un cinquième coup d'épée en pleine poitrine; le vicomte de Langle tua aussi son adversaire et Jean de Rambures blessa grièvement Gédéon d'Aigneville qui mourut le quatorzième jour après le combat. Justice était faite.

Mais Jacques de Belleval ne voulut pas rentrer dans une maison qui lui rappelait de si cruels souvenirs. Il abandonna Rouvroy pour Hocquélus et laissa tomber en ruines le manoir sur lequel ne tardèrent pas à circuler les bruits les plus sinistres. On prétendit qu'il était hanté par le spectre de Diane, qu'elle s'y promenait pendant la nuit dans les salles désertes et se montrait parfois à la porte dérobée par laquelle elle s'était enfuie, vêtue comme la nuit de sa mort, la partie supérieure du visage couverte par un masque noir à travers lequel brillaient ses yeux ardents, et les mains appuyées sur sa poitrine brisée.

Faisant peser sur tous le crime d'un seul, Jacques avait enveloppé les huguenots dans une haine aveugle et s'était juré de travailler de toutes ses forces à l'anéantissement de leur parti. Aussi, à l'avénement de Henri IV ne se détacha-t-il pas du duc d'Aumale, malgré le mauvais jour que le combat de Senlis avait jeté sur ce prince et quoique le cardinal de Bourbon, son maître, n'eût échangé sa prison de Chinon que contre celle plus sûre de Fontenay en Poitou, où il se trouvait au milieu des fidèles soldats du Béarnais. A la suite du duc d'Aumale, Jacques assista à la bataille d'Arques, le 21 septembre 1589 ; il y reçut un coup de feu à la cuisse et alla se guérir de sa blessure à Hocquélus, où il demeura pendant une partie de l'hiver de 1590. Il était rétabli le 14 mars et se trouva à la bataille d'Ivry, à côté du duc d'Aumale qui commandait l'aile gauche des troupes de la Ligue. Il n'était pas rare, dans ces temps de désordres, de voir les frères, les parents, les amis combattre les uns contre les autres. François de Belleval, frère aîné de Jacques, était à Arques et à Ivry dans les rangs de l'armée de Henri IV auquel il s'était rallié l'un des premiers. Jacques était encore à la levée du siége de Paris et à celle du siége de Rouen.

Lorsque l'abjuration de Henri IV eut porté le dernier coup à la Ligue, le duc d'Aumale s'était retiré à Amiens qu'il maintenait avec peine sous l'autorité du duc de Mayenne, avec l'appui d'un petit nombre de gentilshommes de la province parmi lesquels on remarque Jacques de Belleval et Antoine de Monchy-Montcavrel. Attaqué, le 8 août 1594, par les bourgeois d'Amiens à la tête desquels se

mit aussitôt M. de Montcavrel, le prince fut obligé de sortir de la ville et se jeta dans les bras de l'Espagne. Son exemple fut suivi par ses fidèles compagnons qui, comme lui, deposèrent les couleurs de la Ligue pour ceindre l'écharpe rouge. Le Parlement déclara le duc déchu du privilége de pairie et le condamna, par contumace, à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie sur la place de Grève, en présence et aux applaudissements des mêmes Parisiens qui, peu d'années auparavant, l'avaient nommé par acclamation gouverneur de leur ville. Les gentilshommes du prince, qui avaient mérité le même châtiment, furent l'objet de semblables condamnations. Ils se retirèrent avec lui en Flandre, sans vouloir demander au roi un pardon qui leur eût été facilement accordé et qu'Henri, en janvier 1596, offrit à quiconque voudrait se rattacher sous six semaines à sa cause.

Jacques de Belleval demeura pendant l'année 1596 dans les Pays-Bas, et en 1597 il se joignit au corps d'armée avec lequel l'archiduc Albert voulait faire lever le siége d'Amiens. L'archiduc, arrivé à Douai, résolut de faire éclairer sa route et de faire reconnaître le point par lequel il lui serait plus facile de s'approcher de la ville. Il chargea de cette périlleuse mission Contréras, commissaire général de l'armée, don Ambroise Spinola et Tassedo, maréchaux de camp, et don Ambroise Landriano, lieutenant général de la cavalerie. Ceux-ci, avec six à sept cents chevaux, parmi lesquels était Jacques de Belleval, marchèrent sans encombre jusqu'à Querrieux et rencontrèrent, le 18 août, à Pont-Noyelles, Henri IV et le maréchal de Biron qui leur présentèrent le combat avec des forces à peu près égales. Les Espagnols se retirèrent aussitôt, mais arrêtés par la rivière d'Ancre, ils se mirent en défense et furent enfoncés et poursuivis l'épée dans les reins jusqu'à Bapaume. Les troupes royales ramassèrent un grand nombre de prisonniers et de blessés. Parmi ces derniers figurait Jacques de Belleval qui avait reçu un coup d'arquebuse au défaut de la cuirasse. La présence de son frère François au siége d'Amiens fut fort utile à Jacques dans la triste situation où il se trouvait. Relevé mourant sur le champ de bataille, il fut transporté dans un des villages environnants et il y succomba le 10 septembre, après quelques jours de souffrance.

Jacques de Belleval servit, le 8 juin 1582, un aveu au duc de Nivernais à cause de sa seigneurie de Cayeux, pour huit journaux de terre à Monchelets, qui lui venaient de l'héritage de son père (1). Le 20 mai précédent, il avait servi un autre aveu à Robert de Rocquigny, seigneur de Monchelets, pour onze journaux de terre, à Monchelets (2). Le 21 juillet 1583, il consentit à la délivrance du legs universel fait par son père dans son testament du 8 octobre 1567, en faveur de Françoise d'Outrempuis, sa mère, et des legs faits à ses frères Jean et Antoine de Belleval (3). Il paya entre les mains du receveur de Maisnières, le 25 mai 1585, les droits de relief pour tous les immeubles à lui échus par le décès de son père (4). Il acheta, par trois actes, des 6 septembre 1584, 24 décembre 1588, et 26 octobre 1593, une certaine quantité de terres à Hocquélus (5). Il fut chargé par l'abbaye de Corbie, de faire en son nom au roi, comte de Ponthieu, un relief pour la seigneurie de Maisnières, appartenant à ladite abbaye, le 22 juillet 1588 (6).

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Invent. des archives de la Somme, manusc., t. II, p. 236, Bibl. du Bois-Robin.
(3) Orig. sur papier.
(4) Orig. sur parchemin.
(5) Orig. sur parchemin.
(6) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 271, Bibl. imp.

Il assista, le 30 août 1584, au contrat de mariage d'Antoine Tillette, écuyer, gentilhomme du comte de Soissons, et le 14 juillet 1588 à celui de Gilles de Coppequesne, seigneur de Bazonville, avec Anne Tillette (1).

Jacques avait épousé en secondes noces, par contrat passé le 13 juin 1583, devant Mes Louis Gallet et Ézéchias Boujonnier, notaires à Abbeville, Geneviève Tillette — (*d'azur au chevron d'or, au chef d'or à un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules*), — dame de Gourchon et de Val-Levret, née en 1565, fille de Pierre Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, et de Geneviève Gaillard, dame des Auteux (2). De cette union sont issus :

1° François de Belleval, écuyer. Il vivait et était l'aîné des enfants en 1599, et mourut peu après sans laisser de postérité;

2° Charles, qui suit;

3° Raphaël de Belleval, écuyer. Il vivait en 1599, et on ne sait rien de plus sur son compte;

4° Geneviève de Belleval, dame de Val-Levret. En 1582, la dame de Mautort, son aïeule maternelle, lui lègue « un échauffoir d'argent pour pendre à la ceinture avec ses chaînes dorées et ses brisbilles pour pendre au col. » Elle épousa, par contrat passé le 22 mai 1612, devant Me Robert Gaillard, Oudart de Polhoy, écuyer, seigneur de Ponthoiles — (*d'or au lion de sable*), — fils d'Antoine de Polhoy, écuyer, et de Marie Loisel de Grandmarais (3). Elle mourut avant le 12 avril 1617, ainsi qu'il résulte d'une transaction qui eut lieu ce jour là devant Me Robert Gaillard, notaire à Abbeville;

5° Marguerite de Belleval, alliée par contrat du 9 mai 1622, passé devant Me Martin Caron, notaire à Amiens, à François de Louvel, écuyer, seigneur de Fresnes, Gournay et Marconnelles — (*d'or à trois têtes de loup de sable*), — fils de François de Louvel, écuyer, seigneur de Froyenne, et de Marguerite de Saisseval, dame de Marconnelle. Il était veuf en premières noces d'Antoinette d'Ailly de Montgeron.

XVIII. — *Charles* de Belleval, chevalier, seigneur de Rouvroy et de Bayart. Il naquit en 1585; en 1599 il reçut un legs de son aïeule maternelle la dame de Mautort. Le 12 janvier 1620, il sollicita de l'évêque d'Amiens, l'autorisation d'ériger dans la paroisse d'Hocquélus, où il demeurait, une chapelle particulière, et d'y faire célébrer le saint sacrifice de la messe. Cette autorisation lui fut accordée le même jour. Il fit construire en conséquence, la chapelle que l'on voit encore aujourd'hui à Hocquélus et au-dessus de la porte de laquelle est sculpté un écusson en losange, parti au 1 de Belleval et au 2 du Maisniel de Longuemort, armes de sa femme.

Le 23 janvier de la même année 1620, Jacques Fouache, curé de Maisnières, Aigneville et Tilloy, donna aussi son consentement à l'édification de ladite chapelle, avec permission de la faire bénir. Le 2 novembre 1632, Charles Ringuet, curé de Maisnières, donne à Charles de Belleval la permission de garder le saint-sacrement dans sa chapelle d'Hocquélus. Le 2 février 1634, François Barboteau, vicaire général de l'évêque d'Amiens, autorise Antoine Louvel, chanoine d'Amiens, à « bénir et consacrer la terre dedans la chapelle d'Hocquélus pour y enterrer les corps du seigneur de Rouvroy et de sa famille ». Quatre jours plus tard, c'est-à-dire le 8 février 1634, Antoine Louvel atteste qu'il a procédé à cette bénédiction.

(1) Nobil. de Picardie, généal. de Tillette et de Coppequesne.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Anc. généal. manusc.

Charles de Belleval donne, le 12 novembre 1659, vingt-quatre journaux de terre en plusieurs pièces, sis au terroir de Fontenelles, et une maison et deux journaux de terre sis à Hocquélus, au profit de la chapelle et du chapelain d'Hocquélus, « à la charge du droit de patronage qu'il s'est réservé pour y pourvoir par lui et par messire Antoine Danzel, seigneur de Beaulieu, son petit-fils et héritier, et après lui, par l'aîné de la famille, comme aussi de présenter à l'évêque d'Amiens telles personnes capables qu'ils aviseront, et de jouir de tous les droits et honneurs appartenant aux patrons laïques (1). »

Charles de Belleval épousa, par contrat passé le 28 mai 1619 devant Me Jacques Méquignon, notaire à Gamaches, Claude du Maisniel de Longuemort — (*d'argent à deux fasces de gueules chargées chacune de trois besants d'or*), — fille aînée d'Adrien du Maisniel, écuyer, seigneur de Longuemort, et de Jeanne de Louvel, sa première femme (2). Il fit son testament le 15 juin 1648 et y ajouta de nouvelles dispositions les 30 mars, 27 avril et 21 juin 1656, par-devant Me de Poilly, notaire à Gamaches.

Charles mourut vers 1663, et fut enterré au milieu de la chapelle qu'il avait fait bâtir à Hocquélus, sous une tombe en marbre noir. Sur ce marbre sont gravées les armes de Belleval, supportées par deux lions, et surmontées d'un casque de face qui a un lion naissant pour cimier. Au-dessous on lit cette inscription :

« Cy gist le corps de Charles
de Belleval, escuier, sieur
de Rouvroy, lequel trespassa
le..... Priez Dieu
Pour son ame. »

Plus bas que cette tombe, à l'entrée de la nef, on en voit une autre qui recouvre les restes de Claude du Maisniel, femme de Charles de Belleval, et d'Antoine de Belleval, leur fils. Elle est également en marbre noir. Dans l'angle supérieur de gauche est gravé un écusson, mi-parti des armes de Belleval et de du Maisniel-Longuemort, avec deux lions pour supports et pour cimier un casque avec ses lambrequins, surmonté d'un lion naissant. Dans l'angle supérieur de droite se trouve un écusson aux armes seules de Belleval, accompagné des mêmes attributs. Au-dessous sont gravés ces mots :

« Cy gisent les corps de Claude du
Maisniel, damoiselle de Rouvroy
d'Antoine de Belleval, escuier,
sieur de Rouvroy et de Baiard,
et de damoiselle Anne de Belleval, laquelle trépassa le XX4 de
mars 1641, et ladite demoiselle
du Maisniel leur mère
d'aoust 1652, et ledit sieur de
Rouvroy le 24 mars 1657. Priez
Dieu pour leurs ames. »

Ces tombes, parfaitement conservées, avec les écussons au-dessus de la porte d'entrée et un fragment de vitrail où l'on remarque encore un lion, un casque

(1) Invent. des titres de l'évêché d'Amiens, aux archives de la Somme.
(2) Anc. généal. manusc.

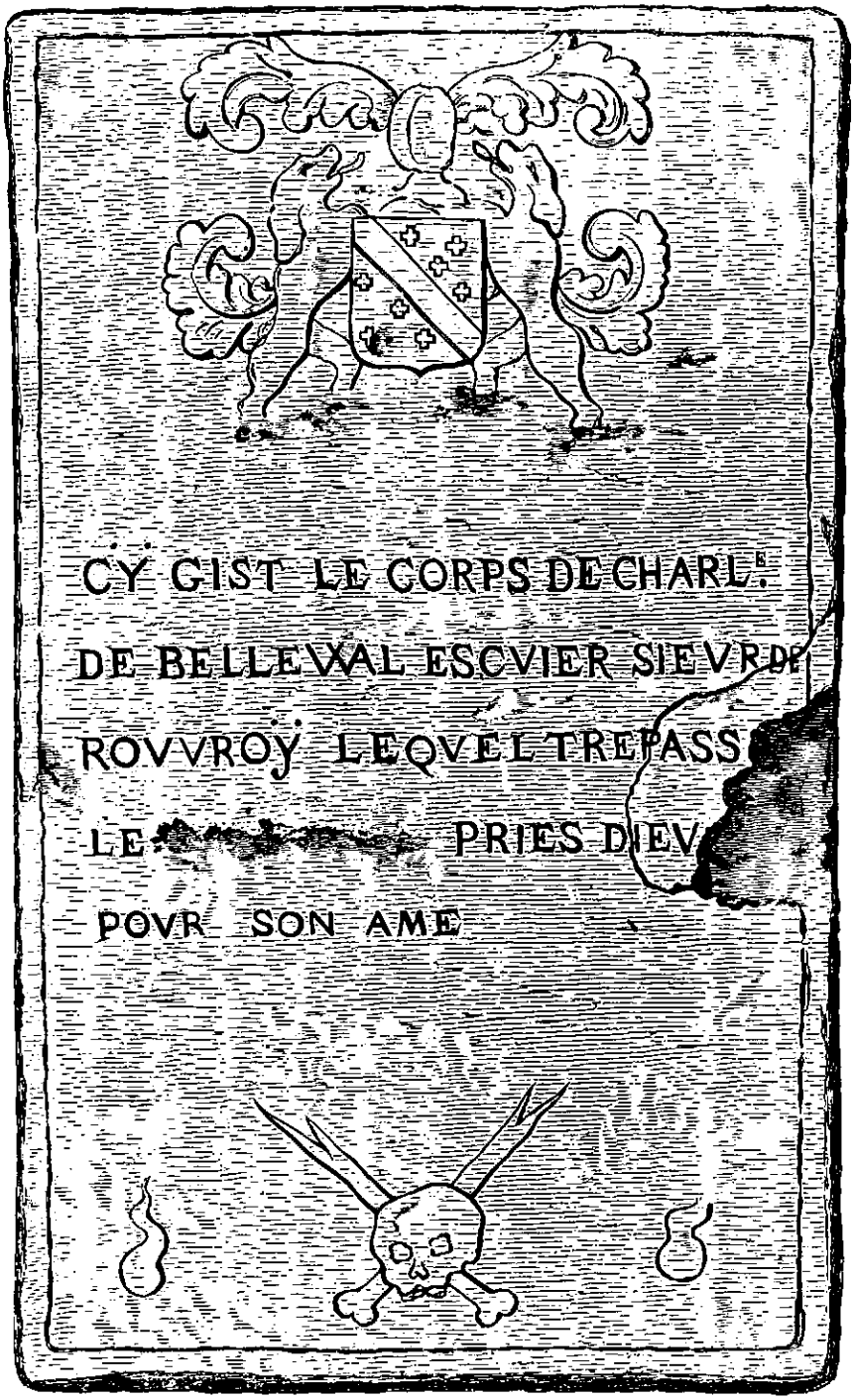
CY GIST LE CORPS DE CHARL.
DE BELLEVAL ESCVIER SIEVR DE
ROVVROY LEQVEL TREPASS
LE
PRIES DIEV
POVR SON AME

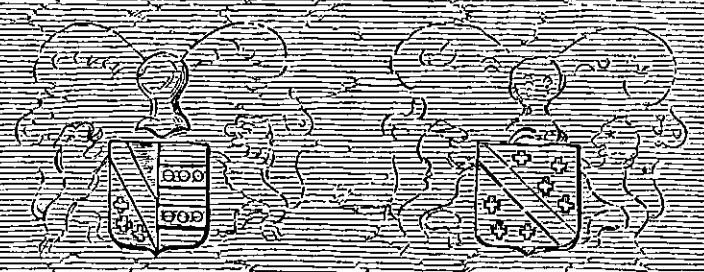

CY GISENT LES CORPS DE CL RE DV
MAISNIEL DAMOISELLE DE ROVVROY
DANTOINE DE BELLEVAL ESCVIER
SIEVR DE ROVVROY ET DE BAIARD
ET DAMOISELLE ANNE DE BELLEVAL
LAQVELLE TRESPASSA LE XX4 DE
MARS 1641 ET LADITE DAMOISELLE
DVMAISNIEL LEVR MERE
D'AOVST 1652 ET LEDIT SIEVR DE
ROVVROY LE XX4 MARS 1657 PRIE
DIEV POVR LEVRS AMES.

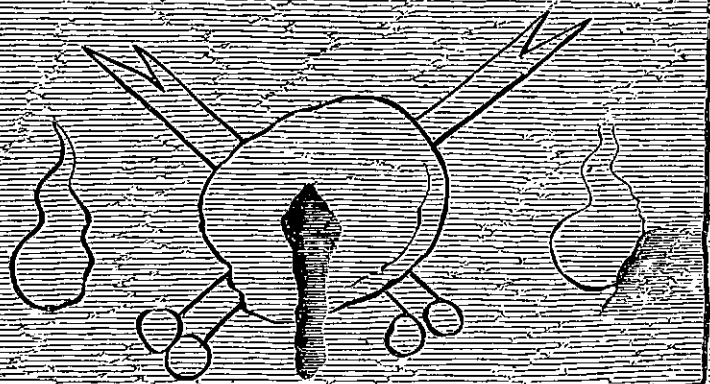

avec ses lambrequins d'or et de gueules surmonté d'un lion naissant, et un coin de l'écu, sont tout ce qui rappelle le passage à Hocquélus de la famille de Belleval.

Charles de Belleval avait donc environ soixante-dix-huit ans quand il mourut, laissant trois enfants :

1° Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy et de Bayard, encore mineur en 1650, mort à marier le 24 mars 1657, et enterré sous la même tombe que sa mère, dans la chapelle d'Hocquélus;

2° Bonne de Belleval, née vers 1620. Elle possédait, sans qu'on sache d'où il lui vînt, le fief Bayard, situé au territoire du Quesnel, en Santerre. Après la mort de son frère Antoine, elle devint dame de Rouvroy. Elle épousa, par contrat du 27 décembre 1644, devant Me Jean Pappin, notaire à Abbeville, Jean Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, fils de feu Antoine Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de Claude de Boffle. Elle mourut sans enfants après le 16 octobre 1650;

3° Anne de Belleval, née à Abbeville le 28 mai 1626, sur la paroisse du Saint-Sépulcre. Elle était déjà morte, sans doute, quand son père fit son testament, car elle n'y est pas mentionnée.

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'ANGERVILLE, LONGUEMORT, RAIMESNIL, SENARMONT, ÉMONVILLE, TEUFFLES ET FRANQUEVILLE.

XVI. — *Antoine* de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville, de Longuemort et de Raimesnil, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie de M. Destourmel.

Il était fils de Jacques de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, et de Louise de Raimesnil. (Voir branche de Rouvroy, degré XV.) On ignore l'époque de sa naissance. Son père lui avait laissé, par son testament de l'année 1554, le fief de Rouvroy; mais François de Belleval, son frère aîné, conserva ce fief, et ils transigèrent à ce sujet le 24 septembre 1567, ainsi que cela résulte du décret relatif au testament de François, en date de 1583 (1).

Antoine de Belleval se maria deux fois; il épousa en premières noces Isabeau du Maisniel (comme ci-dessus), fille de Jean du Maisniel, écuyer, seigneur de Longuemort, et d'Adrienne de Laire (2). En secondes noces, il épousa, par contrat passé le 24 avril 1570, devant Mes Gilles de Bours et Antoine Dutôt, notaires à Gaillefontaine, Claude de Mailly — (*d'or à trois maillets de sinople*), — fille d'Edme de Mailly, chevalier, seigneur de Haucourt et de Saint-Léger, et de Marie de Boullain, dame de Cocquis-les-Mons-Boubers, sa seconde femme (3).

Antoine de Belleval mourut en 1579, en ne laissant d'enfants que de son premier mariage :

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) *Hist. de la maison de Mailly*, par Clairembault, preuves, p. 59.

1° Pierre, qui suit;

2° Barbe de Belleval, mariée, on ignore à quelle époque, à Claude de Soulas, écuyer, seigneur du Mesnil-Allart.

XVII. — *Pierre* de Belleval, chevalier, seigneur d'Angerville, Longuemort, Raimesnil et Senarmont (fief assis à Bernaville).

L'époque de sa naissance n'est pas connue. Le 2 septembre 1579, il fit un relief devant les officiers de la seigneurie de Longuemort, en qualité d'héritier d'Antoine de Belleval, son père, seigneur de ce lieu, et, le 8 mars 1580, il en fit autant pour le fief de Raimesnil, situé à Tours-en-Vimeu (1). Antoine lui avait fait don de cette terre et seigneurie par acte, en date du 6 avril 1579, passé devant Me Doresmieulx, notaire à Abbeville (2). Pierre possédait également dans le même temps la seigneurie de Senarmont, sise à Bernaville. Il habitait le château de Longuemort.

De même que son père, Pierre de Belleval se maria deux fois; en premières noces, il épousa, par contrat du 2 février 1585, passé devant Me Robert Caruette et Antoine Durot, notaires à Oisemont, Françoise de la Haye — (*d'azur fretté d'or, à l'orle de chausse-trapes d'argent*), — fille de Philippe de la Haye, écuyer, seigneur de Baynast, et de Barbe de Bonnelles (3). Il épousa, en secondes noces, par contrat passé, le 16 août 1609, devant Martin Lebœuf, notaire à Guerville, Anne de Payen — (*d'argent à trois besants de sable, le premier chargé d'une rose d'or*), — veuve de Jean de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville, et fille de Jean de Payen, écuyer, seigneur de Hasardville, et de Catherine de la Bray (4).

De son premier mariage, Pierre eut plusieurs enfants; il mourut vers 1610, et fut enterré dans l'église de Tours-en-Vimeu.

1° Louis de Belleval, écuyer, vivant en 1608, et mort peu après à marier. Il fut enterré dans l'église de Tours-en-Vimeu;

2° Antoine, qui va suivre;

3° Isabeau de Belleval. On croit qu'elle épousa N. de Polhoy, écuyer, seigneur d'Offoy — (*d'or au lion de sable*);

4° Plusieurs autres enfants, qui moururent en bas âge et qui furent enterrés dans l'église de Tours-en-Vimeu. Leur mère, Françoise de la Haye, s'y fit enterrer à leurs côtés.

De son second mariage, Pierre n'eut qu'une fille :

5° Françoise de Belleval, mariée en 1642 avec Charles de Belleval, chevalier, seigneur d'Aigneville, fils de Paul II de Belleval, seigneur de la Neufville, et de Barbe du Hamel.

XVIII. — *Antoine* de Belleval, chevalier, seigneur de Teuffles, Angerville, Emonville, Franqueville et Senarmont.

Il naquit vers 1588, et fut maintenu dans sa noblesse avec son père, le 31 dé-

(1) Nobil. de Picardie, généal. de Belleval et Invent. des archives de la Somme, par le marquis Le Ver, manusc., t. II, p. 275, Bibl. du Bois-Robin.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Nobil. de Picardie, généal. de Belleval.
(4) Anc. généal. manusc.

cembre 1598, par les commissaires députés par le roi en Picardie pour le règlement des tailles et réformation des abus en matière de finances (1). Avant la mort de son père et de son frère aîné, il fut apanagé par son père du fief de Senarmont, par acte, en date du 11 mai 1609, passé devant Me Philippe Waucquart, notaire à Oisemont (2).

Comme son père et son aïeul, Antoine de Belleval se maria deux fois. Il épousa d'abord, par contrat du 15 février 1619, passé devant Mes Jean de Maisons et Antoine Martinot, notaires à Montdidier, Suzanne de Lignières — (*d'argent à la croix ancrée de gueules*), — veuve de Jérôme de Brion, écuyer, seigneur de Beaumont, et fille de Michel de Lignières, chevalier, seigneur d'Eslincourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Anjou (3). Après ce premier mariage, Antoine alla se fixer au château de Béquigny, près de Montdidier. En secondes noces, il épousa, par contrat passé le 5 mars 1630, devant Me François Pappin, notaire à Abbeville, Catherine de Monchy — (*de gueules à trois maillets d'or*), — fille de Charles de Monchy, chevalier, baron de Vismes, et de Marie du Caurel de Taigny (4). Il revint alors en Vimeu, et ne quitta plus sa maison seigneuriale d'Emonville, paroisse de Chepy, où il mourut le 19 décembre 1677. Le surlendemain, 21, il fut inhumé dans un caveau sous le chœur de l'église de Teuffles, en présence du baron de Vismes et de plusieurs autres gentilshommes des environs (5). De sa seconde femme, Antoine de Belleval avait eu :

1° Pierre-Antoine, qui suit;

2° Nicolas-Joachim de Belleval, chevalier, seigneur d'Emonville. Il était âgé de trente-neuf ans, en 1699, et habitait son manoir seigneurial d'Emonville, à Chepy, lors de la recherche faite par Bignon des usurpateurs de noblesse. Il avait épousé, par contrat du 15 juin 1668, passé devant Me Louis Pollet, notaire à Abbeville, Marguerite-Thérèse Le Roy de Valines — (*d'azur à trois écussons d'argent chargés chacun d'une croix pattée et alaisée de gueules*), — fille de Louis Le Roy, écuyer, seigneur de Valines et de Lignerolles, et de Françoise Fleursin (6). Nicolas-Joachim mourut le 14 avril 1705, et fut inhumé le 15 dans le caveau sous le chœur de l'église de Teuffles (7). Il laissait une nombreuse postérité :

A. Nicolas-Joachim de Belleval, né le 2 août 1686, mort et enterré le 4 septembre suivant dans l'église de Chepy;

B. Louis-Joachim de Belleval, chevalier, allié le 26 janvier 1718, dans l'église de Teuffles, avec Jeanne-Françoise de Coppequesne, demoiselle de Vimont — (*de gueules à trois glands d'or*). — Il n'eut pas d'enfants, et fut inhumé, le 25 juin 1726, dans l'église de Chepy;

C. Geneviève-Elisabeth de Belleval, dame d'Emonville-Chepy, après la mort de son frère. Elle épousa, ainsi qu'on le verra plus loin, en 1730, son cousin germain, Louis-Antoine de Belleval;

D. Marie-Anne de Belleval, religieuse bernardine à l'abbaye de Willencourt, baptisée à Chepy le 27 juillet 1685;

(1) Orig. sur papier.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(4) *Ibidem.*
(5) Registres de l'église de Teuffles, expédit. sur papier.
(6) Anc. généal. manusc.
(7) Regist. de l'église de Teuffles, expédit. sur papier.

E. Françoise-Henriette de Belleval, baptisée dans l'église de Chepy le 6 mars 1688;

F. Louise-Eulalie de Belleval, religieuse dominicaine à Abbeville, baptisée à Chepy le 20 avril 1692;

G. Angélique de Belleval, née à Chepy le 12 avril 1685;

H. Marie-Madeleine de Belleval, née à Chepy le 3 avril 1698;

I. Marie-Gabrielle de Belleval, née le 25 février 1694, inhumée dans l'église de Chepy le 23 septembre 1697;

J. Catherine de Belleval, née le 25 juillet 1690;

K. Geneviève-Isabelle de Belleval, née le 26 mars 1689. De Jeanne Pecquery il eut encore une fille naturelle, Marie-Dorothée de Belleval, née à Chepy le 6 février 1712 (1);

3° Françoise-Thérèse de Belleval, mariée, par contrat du 11 mai 1674, passé devant Me Waucquet, notaire à Oisemont, à François du Castel, écuyer, seigneur de Merlimont — (*d'argent à trois chevrons d'azur et une merlette de même*), — demeurant à Biville, fils de François du Castel, écuyer, seigneur de Neuvillette, et de Marguerite d'Hoyer (2);

4° Françoise-Judith de Belleval, baptisée dans l'église de Saint-Gilles, à Abbeville, le 18 juin 1653.

XIX. — *Pierre-Antoine* de Belleval, chevalier, seigneur de Teuffles, Emonville, Franqueville, Raimesnil et Angerville.

Il naquit vers 1657, et épousa, par contrat en date du 7 décembre 1680, passé devant Me Leclerc, notaire en Vimeu, Madeleine-Louise de Coppequesne — (*de gueules à trois glands d'or*), — fille de feu Claude de Coppequesne, chevalier, seigneur de Fressenneville, et de Charlotte Godard de Cumont (3). Quoique son père, Antoine de Belleval, eût déposé, le 7 juillet 1666, au greffe de l'intendance d'Amiens, pour satisfaire aux ordonnances, les titres de sa noblesse justifiant sa qualité de chevalier, et le blason de ses armes — (*de gueules à la bande d'or accompagnée de sept croisettes de même,* et supports, *deux anges*) (4), — Pierre-Antoine de Belleval fut encore obligé de renouveler la même production devant Bignon, intendant de Picardie, qui le maintint dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 11 avril 1699 (5).

Madeleine-Louise de Coppequesne mourut le 21 novembre 1725 à l'âge de soixante-quatorze ans, et le lendemain, 22, elle fut inhumée dans le caveau sous le chœur de l'église de Teuffles (6).

Pierre-Antoine de Belleval lui survécut treize ans; il mourut lui-même le 3 février 1738, et le lendemain, 4, fut déposé à côté de sa femme dans le caveau de famille dans l'église de sa seigneurie de Teuffles (7).

De leur mariage n'était né qu'un seul fils:

1° Louis-Antoine, qui suit;
2° Marie-Louise, baptisée à Teuffles le 9 septembre 1686.

(1) Registres de l'église de Teuffles, expédit. sur papier.
(2) Généal. de du Castel, La Chesnaye-des-Bois.
(3) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(4) Orig. sur papier.
(5) Nobil. de Picardie.
(6) Registres de l'église de Teuffles, expédit. sur papier.
(7) *Ibidem.*

XX. — *Louis-Antoine* de Belleval, chevalier, seigneur de Teuffles, Angerville, Emonville, Raimesnil, Franqueville et Senarmont, capitaine de cavalerie au régiment de Toulouse, cavalerie.

Il naquit en 1688, entra aux mousquetaires en 1705, fut nommé capitaine au régiment de Toulouse, cavalerie, le 29 décembre 1706. Ayant été cassé pour absence en 1711, il fut replacé le 9 janvier 1714 et quitta le service en mars 1719. Il avait eu la moitié de la main emportée à la bataille de Malplaquet le 11 septembre 1709 (1). Il épousa, par contrat du 13 juin 1730, passé devant Me Antoine Lefevbre, notaire à Abbeville, Geneviève-Elisabeth-Victoire de Belleval, dame d'Emonville, sa cousine germaine, fille de Nicolas-Joachim de Belleval, écuyer, seigneur d'Emonville, et de Marguerite-Thérèse Le Roy de Valines (2). Leur union fut stérile, et les deux époux vendirent, de leur vivant, leurs terres et seigneuries de Teuffles, Franqueville et Emonville, à Pierre Foucques, sieur de Bonval et de Vironchaux, conseiller-vétéran au présidial et ancien mayeur d'Abbeville, pour en jouir seulement après leur mort (3). Louis-Antoine de Belleval mourut le 24 décembre 1743, et le lendemain fut inhumé dans le caveau sous le chœur de l'église de Teuffles, en présence de MM. Le Roy de Dreuil, son cousin germain ; de Belloy de Rogeant et autres. Sa femme, Geneviève-Elisabeth-Victoire de Belleval, mourut le 16 septembre 1752, et fut enterrée le lendemain, en présence de MM. Le Roy de Dreuil, de Valines, d'Hantecourt et du Maisnil, et Antoine Danzel, chevalier, seigneur de Boffle, ses cousins germains, dans le même caveau qui contenait déjà cinq membres de sa famille. Elle et son mari étaient les derniers de cette branche.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE BONNELLES ET DE CAUVIGNY.

XV. — *Nicolas* de Belleval, écuyer, seigneur de Bonnelles, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du maréchal du Biez.

Il était fils de Jean de Belleval, cinquième du nom, et de Marguerite Le Caron. (Voir le degré quatorze de la branche aînée.) On ignore l'époque de sa naissance. Il servit, le 8 juillet 1548, un aveu et dénombrement à l'abbaye de Corbie pour plusieurs biens qu'il tenait de la seigneurie de Maisnières, appartenant à ladite abbaye (4). Dans cet aveu sont mentionnés Mathieu, Jean, François et Antoine de Belleval, et sire Christophe de Belleval, prêtre. En février 1549, il en sert un autre au seigneur de Harcelaines pour dix journaux de terre à Harcelaines (5). En 1564, il demeurait à Aigneville, lorsque, le 21 janvier, il transigea avec sa

(1) Etats de service aux archives du minist. de la guerre, expédit. sur papier.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) M. de Belleval de Teuffles et sa femme avaient fait refondre à leurs frais et dépens les deux cloches de l'église de Teuffles le 22 août 1738. On en refondit deux nouvelles en 1749, et on les baptisa le 29 juin. La première fut nommée Elisabeth-Victoire, par André, marquis de Monchy, et par la dame Geneviève-Elisabeth-Victoire de Belleval de Teuffles ; la seconde et la plus petite, Pétronille-Florence, par Pierre Foucques, seigneur de Bonval, et Marie-Anne-Florence Rémy de Fermont, son épouse.
(4) Manusc. de D. Cafflaux, t. xxiv, p. 269, au cab. des titres, Bibl. imp.
(5) Invent. des archives de la Somme, manusc. par le marquis Le Ver, t. II, p. 238.

mère, après neuf années de procès, relativement à la succession de Jacques de Belleval, son père (1), et on le voit vendre, le 18 novembre 1565, quatre quartiers de terre à Nicolas Danzel, écuyer, seigneur de Boismont. Il avait épousé, longtemps auparavant, Périne Prounier, fille de Raoul Prounier, écuyer, seigneur de Wamin, et de Marie de Bournonville (2). Nicolas de Belleval mourut avant 1574, car, dans un acte passé le 15 mai de cette année, sa femme est dite veuve et habitant Hocquélus. De leur union naquirent treize enfants :

1° Jacques, qui suit;
2° Thibaut de Belleval, écuyer, seigneur de Cauvigny, mort à marier. Il est dit demeurer à Hocquélus quand, le 16 novembre 1598, il vend deux journaux de terre, à Fontenelles, à Paul de Belleval, écuyer (3). Il vend, le 17 janvier 1607, à Denis Furet, un immeuble à Fressenneville (4);
3° Valeran de Belleval, écuyer, seigneur de Cauvigny, nommé parmi les tenanciers de la seigneurie de Maisnières dans un dénombrement fourni à ladite seigneurie en juillet 1591 (5). Il ne se maria pas;
4° Christophe de Belleval, prêtre;
5° Pierre de Belleval, prêtre, curé de Maisnières en 1590 (6);
6° Gilles de Belleval, écuyer. Il demeurait au Temple, près Waben, en 1575, et épousa Marie de Belleval, fille de Jacques, écuyer, seigneur de Rouvroy, et de Louise de Raimesnil. Il mourut avant l'an 1626, car on voit sa veuve épouser à cette époque Jean de Lattre;
7° Madeleine de Belleval. On la voit, en 1603, épouse de Jean Hurtel, laboureur à Feuquières. Par acte, en date du 24 avril 1602, passé devant Me Ezéchias Boujonnier, notaire, Madeleine de Belleval et Jean Hurtel, son mari, firent don de quelques immeubles, sis à Fressenneville et à Feuquières, à Jacques Hurtel et à Françoise de Belleval, son épouse. Ledit Jacques était neveu de Jean Hurtel, et ladite Françoise, nièce de Madeleine, et fille, par conséquent, d'un de ses frères, mais on ne sait duquel;
8° Marie de Belleval, mariée avec Gilles d'Aige, fils de Nicolas d'Aige, et d'Anne de Saint-Germain;
9° Périne, Colaye, Antoinette, Marguerite et Françoise de Belleval, vivant à marier en 1574.

XVI. — *Jacques* de Belleval, écuyer, seigneur de Bonnelles et de Cauvigny. L'époque de sa naissance est inconnue. Il n'habita pas Aigneville, comme son père, mais demeura à Hocquélus. Il se maria deux fois : 1° avec Marguerite de Mons — (*d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une rose, le tout d'or*), — fille de Christophe de Mons, écuyer, seigneur de Romescamps, élu en Ponthieu. Elle mourut avant 1577, sans lui donner d'enfants, et Jacques se remaria avec Marguerite du Quesnoy — (*d'or à l'aigle au vol abaissé de sable*), — fille de Pierre du Quesnoy, écuyer, seigneur de Saucourt. Jacques de Belleval était mort avant 1597, puisque cette même année sa femme se remariait avec Nicolas de Ponchon, écuyer, seigneur du Maisnil.

De leur union étaient issus :

1° François, qui suit;

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Expédit. orig. sur papier, du 14 novembre 1609.
(4) Manuscr. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 283, Bibl. imp.
(5) *Ibidem*, p. 310.
(6) *Ibidem*, p. 271.

2° Antoinette de Belleval, dame de Cauvigny. Elle épousa, par contrat passé le 7 janvier 1597, devant Me Nicolas de Poilly, notaire à Gamaches, Antoine Le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly-le-Dien (comme ci-dessus), veuf d'Isabeau du Maisniel de Longuemort, de Jeanne Gaillard de Morival, et fils de Charles Le Vasseur, écuyer, seigneur d'Hiermont, et de Marguerite Le Brun de Longueville. Antoinette vivait veuve et sans enfants le 8 août 1630.

XVII. — *François* de Belleval, chevalier, seigneur de Bonnelles, gouverneur de Monthulin, en Boulonnais, et chevalier de l'ordre du roi.

François avait épousé, le 27 août 1635, Marguerite de Ribeaucourt — (*d'argent à trois fasces ondées d'azur*), fille de François de Ribeaucourt, écuyer, seigneur de Morival, Famechon et du Quesnoy, et de Françoise de Monthomer. Lors de l'investissement de Hesdin, le 19 mai 1639, par M. de La Meilleraye et l'armée française, toute la noblesse picarde s'était empressée d'accourir. Parmi elle se trouvaient François de Belleval, qui avait quitté son gouvernement de Monthulin, François de Ribeaucourt, son beau-père, et Jacques de Ribeaucourt, son oncle. Ils furent tués tous trois, dans la nuit du 28 au 29 juin (1639), à l'attaque meurtrière d'un bastion dirigée par M. de la Frézelière, maréchal de camp, qui périt également. Marguerite de Ribeaucourt était avec eux. « Ceste Marguerite de Ribeaucourt, — dit un document contemporain, — dans un corps frêle et délicat cachoit une âme généreuse et le cœur d'un soldat. Elle aimoit passionnément son mary et le suivit dans l'armée royale au siége de Hesdin, estant armée et vestue en homme de guerre. Le jour que l'on donna le dernier assaut à la place, voiant son mary menacé par trois mousquetaires ennemis, elle se jeta devant luy et reçut dans l'espaulle un coup de pistolet qui l'estendit par terre privée de sentiment : ce qui lui osta la douleur de voir François de Belleval, frappé mortellement, tomber à ses côtés. Elle perdoit ainsy, le mesme jour, son mary, son père et son oncle, tués tous trois à ce mesme siége de Hesdin. Quoiqu'elle fust très jolie et bien recherchée par beaucoup de gentilshommes, esmerveillés autant de son courage si rare que de sa beauté, elle voulut rester fidèle à la mémoire de son mary et porta son deuil jusqu'à sa mort. » De leur union ne naquit personne, et François fut le dernier représentant de sa branche.

BRANCHE

DES SEIGNEURS D'AIGNEVILLE ET DE BIENCOURT.

XVII. — *Charles* de Belleval, chevalier, seigneur d'Aigneville, de Biencourt, et du fief Berthault, était fils de Paul de Belleval, deuxième du nom, et de Barbe du Hamel de Marcheville. (Voir le seizième degré de la branche aînée.)

Il naquit vers 1610, et demeura d'abord à Morival; il se fixa ensuite à Biencourt, qu'il acheta de François de Monchy, baron de Senarpont. Charles de Belleval épousa, par contrat passé le 27 juin 1642, devant Me de Poilly, notaire à Gamaches, Françoise de Belleval, fille de Pierre de Belleval, écuyer, seigneur

d'Angerville, et d'Anne de Payen, sa seconde femme (1). Il avait obtenu, pour parvenir à ce mariage, une dispense de Rome, en 1642, et une autre dispense de l'official d'Amiens, donnée en conséquence de la première, le 24 octobre de la même année. Le 13 novembre 1644 il fit avec son frère, François de Belleval-Bois-Robin, un partage dont l'acte est passé devant Me François Pappin, notaire à Abbeville (2). Le 3 et le 10 août 1662, il vendit des terres à Maisnières, à Charles de Huppy, avocat en Parlement (3). Il mourut peu de temps après en laissant cinq enfants :

1° Antoine, qui suit;

2° Joachim de Belleval, chevalier, seigneur d'Aigneville. Il naquit vers 1650. Il épousa Marie Le Vasseur de Neuilly, fille de François Le Vasseur, écuyer, seigneur de Cauvigny, et de Marie Danzel de Beaulieu. Dans le contrat, qui n'a pu être retrouvé, la future déclarait ne pas savoir écrire. Cette union fut célébrée le 16 février 1677 dans l'église d'Aigneville. Il n'en résulta pas de postérité;

3° François de Belleval, chevalier, seigneur de la Cote. Il naquit en 1662. En 1676, à l'âge de quatorze ans, par conséquent, il était déjà au service du roi. Il se maria deux fois. Il épousa en premières noces, le 24 octobre 1678, dans l'église de Saint-Nicolas d'Abbeville, Bonne du Maisniel, fille d'Adrien du Maisniel, écuyer, seigneur de Longuemort, et de Bonne de Bernetz, sa seconde femme. François épousa en secondes noces, avant le 14 juin 1687, Claude Le Vasseur de Neuilly, sœur de sa belle-sœur, précédemment citée. François n'eut pas d'enfants;

4° Charles de Belleval, chevalier, seigneur de Biencourt et d'Aigneville, qui suivra après l'article de son frère Antoine;

5° Elisabeth de Belleval, demeurant à Rieux, dans le comté d'Eu, en 1686. Elle s'allia successivement à Nicolas du Royon et à Jean Gaudin, marchand à Blangy.

XVIII. — *Antoine* de Belleval, chevalier, seigneur de Biencourt.

Il naquit en 1643 et épousa, mais on ignore à quelle époque, Marie Le Fournier, fille de François Le Fournier. Il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la Cour des Aides, du 20 décembre 1664 (4). Le 30 décembre 1670, il reçoit une donation de son beau-père, par acte passé devant Me Tranquart, notaire à Amiens. Il mourut le 4 mars 1671, en ne laissant de son union avec Marie Le Fournier que des filles :

1° Antoinette de Belleval, née le 22 septembre 1669, et morte le 30 du même mois;

2° Marie-Françoise de Belleval, née vers 1671, mariée le 29 juin 1693 à Louis de Braulle, et morte le 20 mai 1737.

XVIII *bis*. — *Charles* de Belleval, chevalier, seigneur de Biencourt et d'Aigneville.

Il naquit vers l'an 1644. Après la mort de son frère Antoine, qui n'avait eu que des filles, la terre et seigneurie de Biencourt fit retour entre ses mains. Vers

(1) Anc. généal. manusc.
(2) *Ibidem*.
(3) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 280, au cab. des titres, Bibl. imp.
(4) Orig. sur parchemin.

1678, cette terre fut mise en décret et acquise par Pierre Le Boucher, écuyer, seigneur du Castelet (1). Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Colbert, intendant de Picardie, du 21 septembre 1667 : il avait, au préalable, pour satisfaire aux ordonnances, déposé, suivant récépissé du 8 août 1667, les titres justificatifs de sa noblesse, en vertu desquels il prenait la qualité d'écuyer, et le blason de ses armes, avec deux lions pour supports (2). Charles de Belleval avait épousé Madeleine de Thëys : il n'en eut pas d'enfants et mourut avant le 18 juin 1680, car on trouve à cette époque sa femme vivant veuve à Amiens.

En lui s'éteignit cette branche de la maison de Belleval.

BRANCHE

DITE DE LANGUEDOC.

XVII. — *Pierre-Riquier* de Belleval, écuyer, conseiller et médecin du roi, professeur d'anatomie et de botanique, doyen de l'Université de médecine de Montpellier.

Pierre-Riquier de Belleval était le quatrième fils de François de Belleval, seigneur de Rouvroy, enseigne de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, et de Françoise d'Outrempuis (degré seizième de la branche de Rouvroy). Il naquit vers 1558. On n'a pu recueillir aucun renseignement sur ses premières années. Le testament de son père, du 8 octobre 1567, qui lui attribue quatre journaux de terre et la moitié du fief de la Folie de Bazinghem, en Boulonnais, établit seulement qu'à cette époque, c'est-à-dire qu'à l'âge de neuf ans, il était déjà à Montpellier. Un goût précoce pour la médecine et la réputation des écoles de Montpellier furent sans doute le motif pour lequel on l'envoya de si bonne heure dans cette ville. Livré fort jeune à l'exercice de la médecine pratique, il avait d'abord eu le projet de se fixer à Avignon, mais il changea d'idée et se fit agréger, le 2 janvier 1588, à la Faculté de médecine de Montpellier. Il était alors âgé de trente ans, et ses succès, comme médecin praticien, l'avaient déjà fait connaître. Une épidémie qui s'était déclarée à Montpellier, s'étant propagée à Pézenas, où le gouverneur du Languedoc faisait alors sa résidence, Pierre-Riquier rendit de si grands services aux habitants et déploya tant de zèle et de lumières, qu'il s'acquit l'estime du connétable de Montmorency, gouverneur de la province. Le connétable le prit en amitié, entra tout à fait dans ses vues et lui fournit le moyen de cultiver en grand une science qu'il aimait avec passion, la botanique, vers laquelle il était entraîné par ce goût impérieux et dominant qui caractérise et accompagne toujours le génie des découvertes, et dont il était destiné à devenir le fondateur ou le rénovateur en France.

Ce fut à sa liaison avec le connétable de Montmorency que Pierre-Riquier de

(1) *Hist. du canton de Gamaches* par M. Darsy, t. xv, p. 340 des Mém. de la Société des antiq. de Picardie.

(2) Orig. sur papier.

Belleval fut redevable de l'édit par lequel Henri IV le nomma, en 1593, professeur de botanique et d'anatomie à la Faculté de Médecine de Montpellier. La science de la botanique était alors à son aurore en France : Delachamp seul, auteur de l'*Histoire générale des plantes*, s'en était occupé avec éclat, mais il était mort laissant son œuvre inachevée entre les mains de gens incapables de la terminer ou de la mettre en lumière. Longtemps avant cette époque on avait professé la botanique à l'Académie de Montpellier ; mais les professeurs, chargés d'enseigner la matière médicale, étaient forcés de se restreindre dans le cercle borné des plantes indigènes que leur fournissaient leurs herborisations. Jugeant mieux des moyens qui manquaient encore au développement de l'histoire des plantes, Belleval sollicita et obtint la création d'un jardin de botanique et d'un cabinet d'histoire naturelle, car il embrassait aussi toutes les branches de cette autre science et ne remplissait pas avec moins de zèle la chaire d'anatomie à laquelle il avait été appelé. On ignorait encore l'art d'élever et de faire croître les plantes de tous les climats, dans les limites d'un terrain très borné. L'Université de Paris ne possédait pas encore le jardin botanique qu'elle a dû, quelques années plus tard, aux soins éclairés de l'administration du cardinal de Richelieu : il fallait aller chercher en Italie la vue des plantes exotiques vivantes.

Dès les premières années de son professorat, Pierre-Riquier de Belleval eut à sa disposition les fonds nécessaires pour l'entreprise qu'il avait si fort à cœur, mais son zèle ardent, les connaissances qu'il s'était acquises, le génie qui dirigeait son travail, la faveur même dont l'honorait le gouverneur du Languedoc, ne tardèrent pas à lui susciter des envieux. Ses collègues à l'Académie de Montpellier ne dédaignèrent pas d'employer tous les moyens pour arrêter dans son essor ce génie naissant qui menaçait de les éclipser tous. Les règlements de l'Académie interdisaient d'y exercer l'enseignement si l'on n'était docteur de la Faculté de Montpellier : or, c'était à Avignon que Belleval avait conquis ce grade. On s'empressa de faire revivre ce règlement et on le lui opposa comme une insurmontable difficulté. Sans se laisser rebuter par ce mauvais vouloir qui perçait de toutes parts, Belleval se remit à l'œuvre et prit une seconde fois le grade de docteur, à Montpellier, le 20 avril 1596. Il poursuivit dès lors sans relâche le but qu'il s'était proposé. Sa fermeté et sa constance avaient aplani la route sous ses pas, et en renversant ainsi le premier obstacle il les avait renversés tous. En 1598, le nouveau jardin de botanique comptait déja 1,200 plantes dont Pierre-Riquier publia aussitôt le catalogue. Les difficultés matérielles remplacèrent alors les difficultés morales; les fonds, considérables pour l'époque, assignés par le roi pour la construction du jardin, n'avaient pas suffi, et Belleval fut obligé de faire des avances sur son patrimoine et sur son traitement de professeur. Cela ne suffit pas encore.

Les États du Languedoc s'étant assemblés à Pézenas, en 1598, Belleval leur adressa une requête pour obtenir une gratification : le duc de Ventadour, prenant en main ses intérêts, se chargea d'appuyer son mémoire et voulut le présenter lui-même aux États. Belleval y exposa que l'achat du jardin lui avait coûté 122 écus d'or et qu'il était urgent de l'agrandir au moyen d'un terrain adjacent, dont le propriétaire voulait 200 écus. Il pria donc les États de « lui donner moyen par lesdittes sommes et pourvoir aux dépens qu'il fera allant par le diocèse chercher lesdites herbes, et déclarer que ledit jardin demeurera quite de taille. » Sans se laisser ébranler par les instances de Belleval, les États lui votèrent une gratification dérisoire de 80 écus et le renvoyèrent pour le surplus au

roi, sous le spécieux prétexte que le jardin, de nouvelle création, appartenait au roi et non pas à la province.

Dès lors, et jusqu'en 1620, Belleval ne cessa d'enrichir son jardin de nouvelles plantes et de s'occuper de tout ce qui pouvait le rendre plus utile ou plus curieux. Il fit plusieurs voyages dans les Cévennes, à l'Esperon, sur les bords de la mer. Il envoya des élèves dans toutes les parties du Languedoc. Ne se bornant pas à étudier les productions de cette vaste province, il parcourut la Provence et le Dauphiné, voyant, examinant tout par lui-même; tenant alternativement la plume et le crayon, gravissant les sommets les plus escarpés des montagnes, décrivant et dessinant les plantes nouvelles qu'il y recueillait. En même temps, des graveurs, entretenus à ses frais, travaillaient sous ses yeux ou sous sa direction, à conserver pour la postérité le fruit de ses travaux et de ses courses botaniques.

Le plan que Pierre-Riquier de Belleval avait adopté dans la distribution du jardin de Montpellier était fort ingénieux, et il faisait encore au siècle dernier l'admiration des savants qui visitaient cet établissement si renommé. Après avoir bien étudié la station de chaque espèce, il avait choisi un local offrant des mouvements de terrain très prononcés. Il avait mélangé ces terres et imité, autant que possible, la nature dans la distribution des différentes couches de terrain. Une colline à quatre faces présentait des plans inclinés aux quatre points cardinaux. De petits enclos, placés à fleur de terre ou à une grande profondeur, donnaient aux plantes qui demandent des reflets de chaleur ou à celles qui croissent à l'ombre, des retraites analogues à leur constitution et à leurs habitudes. Ailleurs, des plages de terreau, d'argile, de sable, des bas-fonds ou marécageux ou inondés offraient à chaque espèce la situation qui lui était propre. Une vaste pépinière, de petits jardins entrecoupés par des murailles servaient à l'approvisionnement de l'école botanique, tant pour les arbres et les arbustes que pour les plantes herbacées. Un puits à roue ou à chapelet fournissait l'eau dans toutes les parties du jardin que dominait, du haut d'un tertre élevé, un grand bâtiment contenant, outre un musée d'anatomie et d'histoire naturelle, les logements du professeur-intendant, des jardiniers et des divers employés de cet établissement, auquel on avait même accordé une chapelle. Un parterre et des allées, disposés en tous sens, contribuaient enfin à l'ensemble de la décoration.

C'est dans cet asile, réunissant ainsi tous les moyens d'étude et d'instruction, que l'on voit encore le restaurateur de la botanique en France, tantôt adressant à Henri IV le détail de ses travaux, de ses projets et de ses espérances; tantôt entouré de ses élèves, s'unissant à eux par le plaisir d'instruire, leur développant les richesses de la nature et l'utilité de chacune de ses productions, démontrant les nouvelles espèces qu'il avait fait connaître, adressant ainsi de vive voix à la postérité elle-même ses instructions par l'organe de ceux qu'il formait à son exemple et qui devaient être appelés à le remplacer. Rien ne manquait à sa gloire. En 1602, Henri IV, en considération des services qu'il rendait à la France, et du pas immense qu'il avait fait faire à la science, lui accordait l'autorisation de placer sous les armes royales, « dressées en forme de pyramide en son jardin de Montpellier, ung escusson où seroient représentés l'os de la cuisse du corps humain et la plante appelée hyacinthe orientale avec les mots suivants engravés tout alentour en lettres d'or : *Hæc ab Henrico quarto Galliæ et Navarræ rege data;* c'est-à-dire que Sa Majesté a donné audit sieur de Belleval et aux

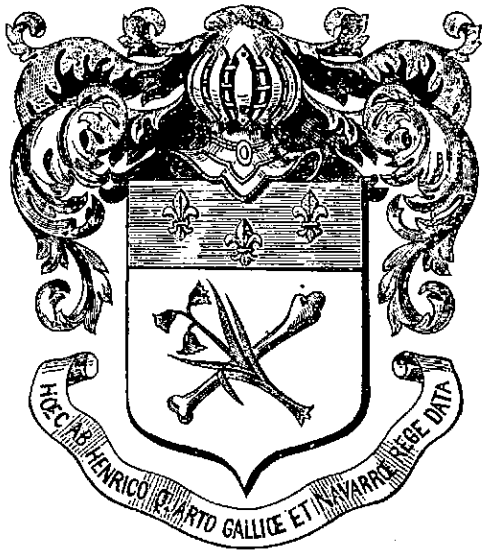

siens lesdites armes. » En d'autres termes, et pour parler le langage du blason, ce fut un écu *d'argent à un fémur et une hyacinthe orientale au naturel, en sautoir, au chef de France*, que le roi substitua aux armes héréditaires de Pierre-Riquier de Belleval (1). Le 9 août 1603, par une faveur rare et singulière, Belleval avait obtenu du même prince le droit de choisir et de désigner son successeur, et il en avait profité pour appeler auprès de lui son neveu, Martin-Riquier de Belleval, qu'il fit venir de Blois et auquel donc, dès l'âge de cinq ans, fut assurée la survivance de son oncle.

Couronné par de nombreux succès, dominant par son génie l'Université à la tête de laquelle il avait été placé, célèbre dans toute l'Europe par les excellents élèves qu'il avait formés, Belleval était prêt à publier son grand ouvrage composé de plus de 500 espèces nouvelles et très-rares qu'il avait fait graver : un seul jour suffit pour faire écrouler tout l'édifice. La gloire et la renommée de Pierre-Riquier restaient seules intactes, mais le résultat de vingt ans de recherches incessantes et d'un labeur obstiné était perdu sans ressource.

Henri IV était mort : la jeunesse de son successeur rendit aux factieux leur activité et leurs espérances. Entraînés dans le mouvement général, les protestants de Montpellier se soulevèrent, et pour mieux défendre la ville contre les troupes qui allaient les assiéger, ils rasèrent les faubourgs et détruisirent le jardin de botanique. Le désastre fut complet. A peine Belleval put-il sauver quelques plantes exotiques, mais qui périrent ensuite dans le petit jardin de l'Université où il les avait transportées.

Malgré son grand âge, et sans se laisser abattre par un si cruel événement, Pierre-Riquier de Belleval, à l'issue du siége, sollicita du jeune roi et des États de la province des secours pour rétablir le jardin botanique. Il obtint une partie de ce qu'il avait demandé, mais ces ressources insuffisantes se faisant trop longtemps attendre, il n'hésita pas à faire une avance de cent mille francs, somme immense pour cette époque et qui prouve le succès avec lequel Belleval s'était livré en même temps à la médecine pratique. Peu de temps après le Jardin botanique s'était relevé de ses ruines, aussi beau, aussi grand, aussi complet qu'auparavant. Pierre-Riquier reprit alors l'exécution de son grand projet de l'*Histoire des Plantes du Languedoc et du midi de la France*. Il avait envoyé six de ses élèves dans les provinces voisines et un septième dans les Pyrénées, qui lui adressaient les espèces nouvelles : il les décrivait, les dessinait lui-même ou les faisait dessiner sous ses yeux et dirigeait les graveurs tandis qu'il préparait ses matériaux. C'est au milieu de ces travaux et pendant qu'ils étaient en pleine activité qu'il mourut au mois de décembre 1632, à l'âge de soixante-quatorze ans.

(1) Orig. sur parchemin.

De sa femme, dont le nom est demeuré inconnu, Pierre-Riquier de Belleval avait eu plusieurs enfants. Après les avoir successivement perdus, il avait appelé auprès de lui son neveu, Martin-Riquier, et lui avait assuré à la fois son héritage et la survivance de ses places. Malgré qu'il ait été reçu docteur à la Faculté de Montpellier, en 1621, à peine âgé de 23 ans, et installé comme survivancier de son oncle, le 11 janvier 1623, malgré enfin la pompeuse énumération de ses titres de « docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire du roi, professeur, chancelier et juge en l'Université de médecine, intendant du Jardin médical et premier consul de Montpellier », Martin-Riquier, homme distingué cependant, n'avait hérité ni des talents de son oncle ni de son amour pour la botanique. Il avait même acheté une charge de conseiller-maître à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et ses nouvelles fonctions l'absorbèrent entièrement, quoique des lettres-patentes du roi, du 15 mai 1651, lui eussent permis de conserver ses autres places bien qu'elles fussent en principe incompatibles avec sa nouvelle charge. L'ingratitude dont il fit preuve envers son bienfaiteur l'honore encore moins. Par son testament, Pierre-Riquier de Belleval avait créé six places d'élèves au Jardin des Plantes, en faveur de six jeunes médecins qui devaient se vouer à la recherche des plantes indigènes et à la culture des plantes exotiques; il avait assigné une somme suffisante à prendre sur ses biens pour cette fondation. Mais son neveu ne voulut pas exécuter cette clause, sous prétexte que le gouvernement lui devait encore les 100,000 livres avancées par son oncle pour la reconstruction du Jardin des Plantes; pourtant, un arrêt du Conseil, donné à Fontainebleau, le 3 juin 1634, lui avait accordé 40,000 livres à lever en trois ans sur les contribuables aux tailles de la généralité de Montpellier, et, un peu plus tard, pour couvrir le reste de la dette, une rente sur les gabelles que les descendants de Martin-Riquier touchèrent sans interruption jusqu'en 1793. Chargé encore par Pierre-Riquier de publier les manuscrits qu'il avait laissés, et surtout la description des plantes qu'il avait découvertes en France, Martin-Riquier ne remplit pas mieux à cet égard les dispositions du testateur. Il négligea ses manuscrits qui furent égarés ou tombèrent dans des mains étrangères, et enfin la dispersion totale des œuvres inédites de Pierre-Riquier, qui auraient dû être sacrées pour sa famille et constituer la plus précieuse part de son héritage, fut consommée par la vente faite au poids par le président de Belleval, arrière-petit-fils de Martin-Riquier, à un libraire de Montpellier, en 1773, de trois cents planches sur cuivre, soigneusement gravées, seuls restes du grand ouvrage que la mort avait interrompu.

Les manuscrits que Pierre-Riquier léguait à son neveu, pour que celui-ci les publiât, étaient « les figures et planches des plantes rares et non descrittes, avecq leurs descriptions, qui sont d'environ cinq cents ; plus le cathalogue des plantes médicinales du jardin du roi avecq les descriptions des plantes et usaige d'icelles ; plus, ses observations avecq ung Traité de la terre de Blois ; plus, touttes les herborizations des plantes qui se trouvent aux vingt-deux diocèses de la province de Languedoc, et les entretiens de diverses choses des écoliers, lorsqu'ils estoient aux herborizations ». En ajoutant à ces manuscrits les volumes publiés par Pierre-Riquier de Belleval lui-même, on aura la nomenclature complète de son œuvre. Ces ouvrages sont :

1° *Onomatologia, seu nomenclatura stirpium quæ in horto regio Monspellii recenter constructo coluntur, Richierio de Belleval, medico regio, anatomico et botanico professore, imperante. Monspelii, Joannes Giletus, 1595.* — In-12 de 76 pages numérotées, avec 52 planches. — C'est un simple catalogue alphabétique

d'environ 1,200 espèces indigènes ou exotiques. Il est précédé d'une dédicace à Henri IV, dans laquelle il donne le détail de ses travaux accomplis et de ceux qu'il se propose d'entreprendre. Ce livre fut réimprimé à Paris, in-8°, en 1598, sous le titre d'Opuscules.

2° *Dessein touchant la recherche des plantes du pays de Languedoc, dédié à MM. les gens des trois États dudit pays. A Montpellier, chez Jean Gilet, 1605*, in-4° de 2 feuilles avec 5 gravures.

3° *Remontrance et supplication au roi Henri IV touchant la continuation de la recherche des plantes du Languedoc et peuplement de son jardin de Montpellier.* — In-4° d'une feuille, avec 3 planches et sans date. — Dans ces deux écrits, d'une excessive rareté, et surtout dans le premier, il demandait des secours pour la publication de son grand ouvrage.

4° *Recherche des plantes du Languedoc. Montpellier, 1603.* — In-4°, avec 5 planches.

Mais le véritable monument de la gloire de Pierre-Riquier de Belleval, celui qui n'a pu ni vieillir, ni changer, ce sont les descriptions exactes des espèces qui avaient échappé aux recherches de Mathiolé, de Lobel et de Pena, ses seuls prédécesseurs. Il paraît s'être beaucoup occupé de l'examen de la corolle et du fruit, ce qui résulte du soin avec lequel il les a fait dessiner séparément. Il avait en outre un système spécial pour l'étude des racines des arbres et des arbustes qu'il faisait arracher entièrement, dessiner avec soin, et qu'il décrivait minutieusement. Il avait aussi imaginé une nomenclature botanique particulière destinée à donner à chaque plante un nom grec qui en exprimait le caractère le plus saillant. Mais ce système, qui lui est propre, n'a rencontré après lui que peu de partisans et d'imitateurs. « On présume aisément, — dit un de ses biographes, — que Pierre-Riquier de Belleval avoit dû se former un style qui lui fût propre; que sa manière, comme celle de tout écrivain qui travaille d'après ses idées, devoit être le résultat de son caractère, de sa façon de voir et d'envisager les objets. La botanique, dans ses descriptions verbales ou écrites, a son style particulier dans lequel une imagination heureuse, contenue dans les limites strictes du vrai, doit rivaliser avec la grâce et la clarté des contours d'un beau dessin, l'embellir de couleurs propres à l'objet, de bannir toute expression vague, ne rien admettre d'étranger qui puisse détourner l'attention..... Tel est le caractère des descriptions de Belleval; son expression, toujours heureuse, souvent énergique, crée ou met sous les yeux l'objet qu'il vous présente, et son mérite est d'autant plus grand que, n'ayant point à sa disposition les termes techniques dont la botanique s'est enrichie depuis, en en déterminant la façon précise, en les définissant par l'art même du burin, il n'a dû qu'au choix lumineux et profond de ses expressions le talent de faire connoître sans figure et avec facilité la plante qu'il décrit. Nous dirons plus, Belleval se peint lui-même dans ses descriptions; on y reconnoît la situation de l'âme du peintre et, pour ainsi dire, les phases de son génie. Est-il fatigué ou chagrin, il ne donne qu'une esquisse brusque et concise, mais fidèle; décrit-il sous un beau ciel, dans un site enchanteur, une plante nouvelle qu'il vient de découvrir, il s'anime, rien n'échappe à son pinceau, et l'ensemble élégant du tableau qu'il trace ne fait rien perdre des détails dont il l'enrichit. »

Les savants les plus illustres rendirent hommage à Pierre-Riquier de Belleval et proclamèrent à l'envi la supériorité de son génie. Scopoli, célèbre médecin allemand, lui a consacré un genre sous le nom de *Bellevallia*; Bruguière lui en a dédié, sous le nom de *Richeria*, un nouveau qu'il avait découvert à Madagascar; Adansan baptisa aussi *Bellevalla* une plante nouvelle. Tournefort a dit dans le

discours préliminaire de ses Éléments de botanique que « Pierre-Riquier de Belleval avait laissé des écrits immortels. » Boerhaave, Haller et Linné ont rendu également justice, dans les termes les plus élogieux, au restaurateur de la botanique en France. L'abbé Rozier et Antoine-Louis de la Tourette publièrent, sous le titre de *Démonstrations élémentaires de botanique*(1), les planches que Belleval avait fait graver pour son grand ouvrage, en les faisant précéder d'une excellente notice sur sa vie et ses écrits. M. Amoureux, de Montpellier, publia, en 1786, (in-8° de 78 pages) des *Recherches sur la vie et les ouvrages de P.-R. de Belleval;* et enfin, l'Académie royale de Montpellier, ayant mis au concours, en 1785, l'éloge historique de Pierre-Riquier, ce fut le travail de M. Dorthès qui remporta le prix et qui fut inséré dans les mémoires de l'Académie.

XVII. — *Jean-Riquier* de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, valet de chambre ordinaire du roi.

Il était fils de François de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, et de Françoise d'Outrempuis. (Voir degré seizième de la branche des seigneurs de Rouvroy.) On ignore l'époque de sa naissance : on ignore également par quelle circonstance il avait été s'établir à Blois. Le 12 novembre 1589, il épouse, par contrat passé devant Me Chicoineau, notaire, Marie Lenoir, fille de feu noble homme Hercule Lenoir, valet de chambre du roi, et de Catherine Chartrain (2). Demoiselle Françoise d'Outrempuis avait, pour consentir au mariage de son fils, donné sa procuration qui fut annexée au contrat de mariage. Cette procuration fut apportée à Blois par Jacques de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy, frère aîné de Jean-Riquier. Jacques était accompagné de ses frères, Léonard et François, et de son cousin, Raoul de Belleval (3). Jean-Riquier de Belleval reçut en dot de sa femme, lors de son mariage, la charge de valet de chambre du roi dont avait été pourvu Hercule Lenoir, son beau-père. Le roi lui en accorda un brevet signé de sa main, le 18 décembre 1590. Ce prince y mentionne les services que Jean-Riquier avait rendus au roi, dans sa jeunesse, auprès du duc de Montpensier, son cousin (4). Le 12 février 1611, Jean-Riquier présenta au doyen et chapitre de Châlons un brevet du roi qui lui conférait la première prébende vacante dans ledit chapitre ; mais le 7 février 1613, il céda ce brevet à M. du Godet (5).

Jean-Riquier de Belleval avait cessé de vivre avant 1632 : il laissa de son mariage avec Marie Lenoir :

1° Martin-Riquier, qui suit ;
2° Françoise de Belleval, qui épousa, on ignore à quelle époque, Claude d'Omergue, seigneur de Prades. Elle était veuve en 1633.
3° Marguerite de Belleval. Elle épousa, par contrat du 26 avril 1632, passé devant Me Chicoineau, notaire à Blois, René Ledoux, conseiller-avocat du roi (6) ;
4° Marie de Belleval, alliée à Michel Chicoineau, conseiller du roi en l'élection de Blois — (*d'or à la bande d'azur chargée d'une étoile d'or en cœur et de deux croissants d'argent*).

(1) Lyon, Bruyset aîné, 1796, deux vol. in-4° de planches et quatre vol. in-8° de texte.
(2) Expédit. orig. sur papier.
(3) Orig. sur parchemin.
(4) Orig. sur parchemin.
(5) Orig. sur papier.
(6) Orig. sur papier.

XVIII. — *Martin-Riquier* de Belleval, écuyer, docteur en droit, conseiller et médecin ordinaire du roi, conseiller du roi en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, professeur, chancelier et juge en l'Université de médecine, intendant du jardin médical et premier consul de Montpellier.

Martin-Riquier de Belleval naquit en 1598 : dès 1604, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait encore que six ans, il fut investi de la survivance de son oncle, Pierre-Riquier de Belleval, dans tous les emplois que le célèbre botaniste occupait à l'Université de médecine et à l'intendance du jardin médical de Montpellier. En 1621, il fut reçu docteur à la Faculté de cette ville, et le 11 janvier 1623 installé en qualité de coadjuteur de son oncle qu'il remplaça dans le courant de la même année (1).

Pierre-Riquier de Belleval avait avancé des sommes considérables sous le règne de Henri IV pour la construction et l'embellissement de son jardin botanique, et ces sommes ne lui avaient été jamais remboursées. Martin-Riquier tenta de recouvrer cette partie de sa fortune. Il obtint un arrêt du Conseil donné à Fontainebleau, le 3 juin 1634, portant « qu'il sera payé de la somme de quarante mille livres à laquelle le roy a réduit et modéré toutes ses prétentions, tant pour la construction et logement du jardin médicinal à Montpellier que pour le parachèvement d'iceluy, et que ladite somme sera imposée et levée en trois années consécutives, à commencer la prochaine 1635, sur les contribuables aux tailles de la généralité de Montpellier. » Martin de Belleval présenta une requête à ce sujet aux États du Languedoc, car les avances faites par son oncle, pour rétablir le jardin dévasté et ruiné lors des guerres, s'élevaient au chiffre de cent mille francs. Les États refusèrent d'acquitter la dette, mais le roi finit par accorder en forme de compensation, à Martin-Riquier, une rente à prendre sur les gabelles, rente que ses descendants touchèrent jusqu'en 1793.

Martin-Riquier de Belleval épousa, par contrat passé le 19 février 1643, pardevant Me Marsal, notaire à Montpellier, Françoise de Valette — (*écartelé, au 1 et 4 d'or à un arbre de sinople accosté de deux lions de gueules et de deux étoiles d'or; au 2 et 3 d'azur à trois chevrons d'or*), — fille de Jacques de Valette, seigneur des Plans, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de Marie de Manse d'Autre (2).

Le 17 avril 1649, l'évêque de Montpellier concéda à perpétuité à Martin-Riquier de Belleval, pour lui et pour ses descendants, « une chapelle dans l'église cathédrale de Montpellier, qui est la troisième en entrant par la grande porte du côté du cloître, avec la faculté d'y faire établir sa sépulture, et à ces fins y faire bâtir une voûte, avec permission auxdits seigneurs de Belleval de faire mettre leurs armes dans ladite chapelle, d'y placer un titre funèbre sur drap ou étoffe, pour y demeurer l'année (3). Le chapitre confirma et approuva cette concession, le 23 avril suivant, après avoir reçu de l'impétrant la somme de 400 livres (4).

Peu de temps après son mariage, Martin acheta une charge de conseiller-maître en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier; mais il était déjà conseiller-médecin ordinaire du roi et chancelier de l'Université de médecine, et ces deux qualités étaient incompatibles. Il sollicita donc et obtint de Louis XIV des lettres-patentes qui levassent cette difficulté : elles lui furent accordées le

(1) Recherches sur la vie et les ouvrages de P.-R. de Belleval, déjà citées, p. 44-45.
(2) Expédit. orig. sur parchemin.
(3) Orig. sur papier.
(4) Orig. sur papier.

15 mai 1651, « en considération des services signalés qu'il avait rendus au père de Sa Majesté, durant plusieurs années, devant La Rochelle, en Lorraine, en Picardie, dans le Roussillon et en Catalogne, et enfin dans la charge de premier consul de la ville de Montpellier (1). » Martin fut reçu en conséquence conseiller-maître à la Cour des comptes le 8 février 1652 (2).

L'importante charge de premier consul de Montpellier dont il était revêtu ne pouvait être remplie que par un gentilhomme de nom et d'armes (3).

Le 20 décembre 1660 il reçut du roi des lettres-patentes qui accordaient sa survivance à son fils (4). Mais elles ne reçurent pas leur exécution parce que ce fils n'était pas encore gradué lors de la mort de son père. Les fonctions que remplissait Martin-Riquier à l'Université de médecine passèrent à son neveu Michel Chicoineau.

Martin-Riquier fit son testament le 22 février 1663 devant Me Marsal, notaire à Montpellier, et y ajouta un codicille le 28 février 1664 (5). Il mourut en cette même année, laissant de son union avec Françoise de Valette :

1° Georges-Riquier, qui suit ;

2° Jacques-Riquier de Belleval, écuyer, lieutenant au régiment du roi, mort à l'âge de vingt-quatre ans à Luxembourg, sans avoir été marié (6) ;

3° Gaspard de Belleval, écuyer, capitaine au régiment de Normandie, mort à marier ;

4° François de Belleval, écuyer, sans alliance ;

5° Jeanne de Belleval, femme de Guillaume Dejan, seigneur de Pradel, conseiller au Parlement de Languedoc ;

6° Antoinette de Belleval.

XIX. — *Georges-Riquier* de Belleval, chevalier, président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, maire perpétuel et viguier de Montpellier, gouverneur de Beaucaire.

Il naquit vers 1645 et épousa, par contrat du 7 janvier 1676, passé devant Me Durand, notaire à Montpellier, Anne de Bouillako, fille de Charles de Bouillako, conseiller du roi en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et d'Anne de la Croix de Candillargues. Cet acte fut passé en présence du cardinal de Bouzi, archevêque-primat de Narbonne, de deux évêques et de plusieurs grands seigneurs parents et amis (7).

Georges de Belleval fut nommé le 7 septembre 1685 président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier (8).

Le 2 juin 1693 il testa devant Me Durand, notaire à Montpellier, et mourut laissant de son union avec Claude de Bouillako onze enfants :

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Orig. sur parchemin.
(3) Preuves pour Malte employées au vingt et unième degré de la même branche.
(4) Copie authent. sur papier.
(5) Copie authent. sur papier.
(6) Orig. sur papier.
(7) Expédit. orig. sur papier.
(8) Preuves pour Malte, déjà citées.

1° Gaspard, qui suit;

2° François-Ignace de Belleval, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prévôt de l'église cathédrale de Montpellier. Il testa devant Me Gros, notaire à Montpellier, le 28 avril 1742;

3° François-Ignace de Belleval, chevalier, marquis de Vignolles, seigneur d'Angairesques, Huguis et Fermeillié, capitaine au régiment du roi. Il est qualifié marquis de Vignolles dans l'acte par lequel il donne à son neveu quittance de ses droits légitimaires maternels le 23 avril 1744. Cette pièce porte le visa de Chérin. Il fut tué à la guerre. Il avait épousé Victoire de Vignolles — (*de sable au cep de vigne chargé de ses pampres et soutenu d'un échalas, le tout d'argent*), — dont il eut deux filles :

A. Jeanne-Louise de Belleval, épousa Joseph de Portalès, seigneur de Mize et autres lieux;

B. Anne de Belleval, femme de Philippe de Narbonne-Pelet, seigneur de Poumeirolles et de Florensac — (*d'argent au chef de sable, à la bordure de gueules*).

4° Gabriel de Belleval, chevalier, capitaine au régiment de La Fare, infanterie; il épousa Catherine des Portes — (*d'azur à une bande d'or, accompagnée en chef de trois alérions d'argent, et en pointe d'une tour de même, maçonnée de sable*), — et en eut :

A. Madeleine de Belleval, femme de Léonard de Lévignan;

5° Etienne de Belleval, chevalier, sous-lieutenant au régiment du roi, infanterie, en mars 1710, lieutenant en juin 1710, capitaine le 27 octobre 1714, et chevalier de Saint-Louis. Fut tué, en 1734, à la bataille de Parme (1);

6° René-Gaspard de Belleval, lieutenant au régiment de La Fare, tué dans les troubles des Cévennes;

7° Jeanne de Belleval, femme de Louis de Manse, chevalier, conseiller du roi, trésorier de France au bureau de la Généralité de Montpellier, intendant des Gabelles du Languedoc, maire de Montpellier;

8° Anne de Belleval, femme de Marc-Antoine de Ricard, écuyer — (*de sable à une rose d'argent, au chef cousu d'azur chargé d'une croix d'or, accostée d'une étoile d'argent et d'un croissant contourné de même*);

9° Antoinette de Belleval;

10° Anne de Belleval;

11° Marie de Belleval, alliée, par contrat passé le 1er mai 1717, devant Me Durrac, notaire à Montpellier, à Louis de Bayard, baron de Ferrières, seigneur de Burtatz et de la Crouzette, premier écuyer du dauphin, fils de Pierre de Bayard, baron de Ferrières, et d'Anne d'Autheville de Vauvert (2) — (*d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même*);

XX. — *Gaspard* de Belleval, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

Il naquit le 23 janvier 1677 et fut baptisé le 9 février suivant (3). Il épousa, par contrat passé le 30 janvier 1709, devant Mes Brun et Durand, notaires à Montpellier, Elisabeth de Fressieu, fille de Joseph-Philibert de Fressieu, colonel des gardes-côtes du Rhône, et d'Yolande de Verchant (4).

(1) États de service, aux archives du ministère de la guerre, expédit. orig. sur papier.
(2) Expédit. orig. sur papier.
(3) Orig. sur papier.
(4) Expédit. orig. sur papier

Gaspard de Belleval fut nommé président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier par brevet en date du 2 mars 1700. Il fut reçu le 29 juillet suivant.

Il testa par-devant Me Gros, notaire à Montpellier, le 15 septembre 1727 (1), et mourut peu après, laissant de son union avec Élisabeth de Fressieu :

1° Joseph-Philibert, qui suit ;

2° Marie-Yolande de Belleval. Elle épousa Pierre de Vaquier, seigneur de Coulondres, conseiller du roi en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier — (*d'argent à la vache de gueules, colletée d'or et clarinée de sable*) ;

3° Anne-Madeleine de Belleval. Elle épousa Jean-Jacques de Muret, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier — (*écartelé au 1 et 4 d'argent à trois fasces crénelées d'azur ; au 2 et 3 de gueules à quatre amandes d'argent en sautoir, au chef cousu de France*) ;

4° Marie de Belleval, femme de Gaspard-René de Perdrix — (*d'azur à trois glands d'or surmontés de trois étoiles de même*).

XXI. — *Joseph-Philibert* de Belleval, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

Il naquit en 1711, et épousa par contrat où il est qualifié « haut et puissant seigneur » ainsi que son père, passé le 1er octobre 1735 devant Me Durand, notaire à Montpellier, Marguerite Mouton, fille de Jean Mouton, conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, seigneur d'Assas, Saint-Vincent, la Clotte, et de Marie de Perdiguier (2). Celle-ci étant morte sans lui donner d'enfants, Joseph-Philibert de Belleval épousa en secondes noces, par contrat passé le 26 février 1766, par-devant Me Avenat, notaire à Sommières, Marie-Élisabeth de Pavée de Villevieille — (*d'or à trois chevrons d'azur*), — fille de Jean-Raymond de Pavée, marquis de Villevieille et de la Roquette, baron de Montrédon, et de Françoise-Mélanie de La Fare, marquise de La Fare et de Montclar (3).

Joseph-Philibert fut d'abord conseiller, puis président, puis enfin président honoraire de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Mais on n'a pu retrouver la date de ces divers brevets.

De son union avec Marie-Élisabeth de Pavée de Villevieille sont issus :

1° Jean-Baptiste-François-Gaspard, qui suit ;

2° Charles-Philippe-Gabriel de Belleval, né le 4 février 1771, admis comme chevalier de justice et majorité dans l'ordre de Malte le 21 mai 1788 (4). Il mourut sans alliance en 1836 ;

3° Marie-Thérèse-Françoise-Gratienne de Belleval, mariée à Clément-Casimir de Bosc, chevalier, le 6 septembre 1797 — (*d'or au corail de gueules sur une terrasse de sinople*).

XXII. — *Jean-Jacques-François-Gaspard* de Belleval, chevalier, né en 1767, et mort en 1813. Il avait épousé, en 1789, Marie-Joséphine-Sophie-Xavier du

(1) Orig. sur papier.
(2) Expédit. orig. sur papier.
(3) Expédit. orig. sur papier.
(4) Origin. sur papier, avec les preuves.

Vivier de Lansac — (*de gueules plein*), —fille de François-Hippolyte, marquis du Vivier, comte de Lansac, et de Marie-Xavier de Guignard de Saint-Priest, sœur du vicomte de Saint-Priest, dernier intendant du Languedoc, et du comte de Saint-Priest, ambassadeur, ministre du roi Louis XVI, pair de France, etc... Elle est décédée à Paris le 7 janvier 1846.

De ce mariage sont nés :

1° François-Hippolyte de Belleval, chevalier, né le 28 septembre 1790, chef d'escadron au 2e régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, chevalier de Malte, officier de l'ordre de la Légion d'honneur, mort sans alliance le 5 juin 1824;

2° Charles-Joseph de Belleval, né le 13 août 1793, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, mort sans alliance le 23 avril 1849;

3° Gabriel-Philibert, baron de Belleval, né le 17 juillet 1795, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Malte, commandeur des ordres de Charles III, d'Espagne, et de Saint-Ferdinand et du mérite, de Naples, etc... Il était, en 1830, secrétaire de légation en Saxe; en 1839, premier secrétaire d'ambassade en Suisse; en 1840 enfin, lorsqu'il mourut, ministre plénipotentiaire à Hambourg. Il n'a point laissé d'enfants de son mariage avec Béatrix Carcier de Castel;

4° Antoine-Gabriel-Riquier, qui suit;

5° Marie-Joséphine de Belleval, mariée à Charles-Joseph-François-Marie de Sorbier de Pougnadoresse;

6° Marie-Charlotte-Emma de Belleval, née à Montpellier le 18 janvier 1803, morte en 1859. Elle avait épousé Joseph-Laurent-Hippolyte de la Boissière.

XXIII. — *Antoine-Gabriel-Riquier* de Belleval, chevalier, né à Montpellier le 27 juillet 1808. N'est pas marié.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE SAINT-DENIS ET DE MARTINVAST.

XIV. — *Mondin* de Belleval, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi.

Il était fils de Jean de Belleval, quatrième du nom, et de Jeanne Le Vasseur. (Voir degré XIII de la branche aînée.) Il participa avec ses trois frères aux lettres de confirmation de noblesse accordées en 1514 par le roi Louis XII. — Il possédait, en 1537, des terres et une masure à Hélicourt (1). De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut :

Mathieu, qui suit.

(1) Anc. généal. manusc.

XV. — *Mathieu* de Belleval, écuyer, capitaine d'une bande de la légion de Picardie.

On ignore l'époque de sa naissance et on ne sait que fort peu de chose sur lui. Il créa, le 16 mars 1541, une rente au profit de Pierre L'Orfèvre, bourgeois d'Abbeville (1). Le 8 décembre 1545, il reçut son congé de François de Monchy, seigneur de Montcavrel et de Broutelles, capitaine de cinq cents hommes de guerre légionnaires de la nation de Picardie dans lesquels Mathieu de Belleval commandait une bande (2). Il obtint le 9 août 1568 de la Chambre des comptes l'entérinement des lettres de 1514, et des nouvelles lettres confirmatives de 1545 (3).

De sa femme, dont on n'a pu découvrir le nom, il eut :

Jean, qui suit.

XVI. — *Jean* de Belleval, écuyer, seigneur de Saint-Denis et de Martinvast.

Il demeurait à Aigneville en 1585 quand il fit deux ventes de terres, par actes des 22 mai et 10 août passés devant Me François Retard, notaire à Abbeville (4). Il était mort avant 1595. De Marie Morel, sa femme — (*d'azur à une fleur de lis d'or, accompagnée de trois glands de même*), — il avait eu :

1° Nicolas, qui suit;
2° Denise de Belleval.

XVII. — *Nicolas* de Belleval, écuyer, seigneur de Saint-Denis, de Martinvast et d'Hestruval.

Il demeurait à Aigneville, où il naquit le 12 janvier 1571 (5), ainsi que cela résulte d'une reconnaissance de rente passée, le 5 décembre 1595, devant Me François Descaules, notaire à Abbeville. Il figurait, en 1591, parmi les tenanciers de la seigneurie de Maisnières, selon un dénombrement de ladite seigneurie donné au mois de juillet (6). Il épousa, par contrat en date du 13 juillet 1595, passé devant Me François Retard, notaire à Abbeville, Marie de Boffle — (*de sinople à deux bandes d'argent*), — fille unique de Philippe de Boffle, écuyer, seigneur d'Hestruval, et de Françoise de Hallencourt (7). Nicolas de Belleval vendit Hestruval à Michel Loullier, écuyer, et à Laure de Rambures, sa femme, afin de pouvoir continuer la vie débauchée qu'il menait. Il maltraita tellement sa femme pour obtenir sa signature, afin de pouvoir vendre son bien, qu'il la rendit folle (8). De leur union n'étaient issues que trois filles :

1° Isabeau de Belleval, alliée en 1631, par contrat passé devant Me Maisons, notaire à Montdidier, à Charles Bertin, écuyer, seigneur de Rincourt (9) — (*losangé d'argent et de gueules*);

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Cité dans la pièce qui suit.
(3) Orig. sur papier.
(4) Anc. généal. manusc.
(5) Extr. sur papier d'un inventaire de titres du dix-septième siècle, par le marquis Le Ver, Bibl. du Bois-Robin.
(6) Manusc. de D. Caffiaux, t. xxiv, p. 320, cabinet des titres de la Bib imp.
(7) Anc. généal manusc.
(8) Pièce du 4 février 1660, citée à l'article de ses filles.
(9) Anc. généal. manusc.

2° Jeanne de Belleval, demoiselle de Martinvast; on ne voit point qu'elle ait été mariée. Elle reçut en 1649, de sa sœur, une donation faite devant Me Boujonnier, notaire;

3° Catherine de Belleval. Les trois sœurs revendiquent, le 4 février 1660, la terre d'Hestruval, près de Montreuil, que leur père avait vendue à vil prix à Michel Loullier, écuyer, et à Laure de Rambures, sa femme, qui lui avaient fourni de l'argent pour ses débauches.

BRANCHE

DES PREMIERS SEIGNEURS DE FLORIVILLE.

XIV. — *Emond* de Belleval, écuyer, lieutenant du village de Maisnières.

Il était fils de Jean de Belleval, quatrième du nom, et de Jeanne Le Vasseur (Voir degré XIII de la branche aînée.) Il était déjà marié, dit-on, en 1510. Il servit, le 9 avril 1505, un aveu à M. de Harcelaines pour cinq journaux de terre à Monchelet, et deux journaux à Harcelaines. Il demeurait alors à Hocquélus (1). Il participa, avec ses trois frères, aux lettres du roi Louis XII en 1514. Il possédait des terres à Fressenneville, ainsi que cela résulte d'un acte de 1522. Il demeurait à Monchelet le 7 janvier 1523. Il est qualifié écuyer et lieutenant du village de Maisnières dans une saisine du 12 mars 1530 à laquelle il assiste comme témoin (2), et dans un acte du 27 avril 1522 par lequel il vend à Nicolas Danzel quatre journaux et demi de terres à Aigneville (3). En 1537, il possédait à Hélicourt une masure et des terres (4). Il mourut avant 1538, puisque, le 29 janvier 1538, sa veuve servait au seigneur de Harcelaines un aveu pour des terres à Monchelet (5).

Il laissa pour enfants, de sa femme Jeanne Le Comte :

1° Jean, qui suit;

2° Antoine de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de Courcelles, qui suivra plus loin;

3° Christophe et Maurice de Belleval, nommés par leur mère dans son aveu de 1538. Maurice servit au seigneur d'Harcelaines, le 20 octobre 1550, un aveu pour trois journaux de terre à Monchelet, tenant à celles de Mathieu de Belleval (6).

XV. — *Jean* de Belleval, homme d'armes des ordonnances du roi.

On ignore l'époque de sa naissance. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il était

(1) Invent. des archives de la Somme, par le marquis Le Ver, manusc, t. II, p. 232.
(2) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 274, au cab. des titres, Bibl. imp.
(3) Anc. généal. manusc.
(4) *Ibidem.*
(5) Invent. des archives de la Somme, t. II, p. 235.
(6) *Ibidem,* t. II, p. 231.

homme d'armes des ordonnances en 1532. De sa femme, dont le nom est inconnu, il eut deux fils :

1° Hugues, qui suit;
2° Jacques de Belleval, écuyer, mort sans postérité.

XVI. — *Hugues* de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville, homme d'armes des ordonnances du roi.

La date de sa naissance n'est pas connue. Le 27 septembre 1556, il entra, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie commandée par M. de Rubempré (1). Il demeurait à Floriville, le 6 octobre 1559, lorsque le bailli de Maisnières, pour l'abbaye de Corbie, rendit une sentence relative à l'exécution d'un bail fait par Hugues de Belleval à Nicolas de Rambures, laboureur à Hocquélus (2). Le 25 septembre 1568, André de Bourbon, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de Rubempré et Rieux, certifie qu'Hugues de Belleval, écuyer, est homme d'armes dans sa compagnie, et qu'il est alors dans la ville de Doullens pour le service du roi. A la suite de cette attestation, Michel Boucher, trésorier de la compagnie, certifie à son tour qu'il a payé le même jour, audit seigneur de Belleval, les deux quartiers qui lui étaient dus « pour la monstre qui fut faicte dernièrement à Fromerie (3). ».

Le 8 septembre 1556, un bail à cens de quinze journaux de terre fut passé à Gamaches en faveur d'Hugues de Belleval. Le 24 décembre de la même année, Hugues acquit de Jean Pecquet, laboureur, demeurant à Tilloy, une masure à Hocquélus (4). Il obtint, le 9 août 1568, de la Chambre des comptes, un arrêt confirmatif de noblesse rendu contradictoirement avec les habitants du village de Maisnières (5). Il fut tué à la bataille de Jarnac le 13 mars 1569.

Hugues de Belleval avait épousé, mais on ignore à quelle époque, Colaye Prounier, fille de Raoul Prounier, écuyer, seigneur de Wamin, et de Catherine de Bernieulles. Comme veuve et tutrice de ses deux fils, elle servit au seigneur de Harcelaines un aveu pour quinze journaux de terre à Hélicourt, et trois à Harcelaines en 1571 (6).

De leur union sont issus :

1° Hugues, qui suit;
2° Jean de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seconds seigneurs de Floriville, qui suivra;
3° Colaye de Belleval. On ignore si elle se maria;
4° Charlotte de Belleval. Elle épousa Claude de Dourlens, seigneur d'Espagny, procureur et notaire royal à Gamaches, et receveur du marquisat de ce nom — (*d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles de même, et en pointe d'un lion d'argent lampassé d'or*), — fils de Warin de

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(3) Pièces citées dans l'arrêt de la Chambre des comptes, de 1568, qui suivra.
(4) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(5) Orig. sur parchemin et sur papier.
(6) Invent. des archives de la Somme, manusc. du marquis Le Ver, t. II, p. 230, Bibl. du Bois-Robin.

Dourlens, et de N... Duflos. Dans des lettres de confirmation de noblesse, données par Louis XIV, en août 1700, à Pierre de Dourlens, sieur de Serival, on rappelle que ses ancêtres prirent des alliances dans plusieurs « *maisons illustres de Picardie*, » et parmi ces alliances, on cite celle de Claude de Dourlens, sieur d'Espagny, son aïeul, avec demoiselle Charlotte de Belleval (1). Celle-ci mourut sans enfants, disent ces mêmes lettres-patentes, et Claude de Dourlens se remaria.

XVII.— *Hugues* de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville, homme d'armes des ordonnances du roi.

L'époque de sa naissance n'est pas connue. Il épousa, par contrat passé le 1er avril 1578, devant Me François Méquignon, notaire en Vimeu, Marie Danzel — (*d'azur à un daim contourné, passant et ailé d'or*), — fille de Nicolas Danzel, écuyer, seigneur de Saint-Marc et de Boismont, et de Françoise de Cahon (2). Le 6 septembre de la même année, il assista au mariage de François Rumet, écuyer, seigneur des Essarts, avec Adrienne Danzel (3).

Hugues de Belleval, son frère Jean, et Colaye Prounier, leur mère, reçurent de Henri III, roi de France, le 18 octobre 1581, des lettres de confirmation de noblesse. Ces lettres furent enregistrées à la Cour des aides le 12 mai 1582 (4). Le 10 juillet 1585, la Cour des aides rendit encore un arrêt par lequel, contradictoirement avec les habitants de Floriville, Hugues de Belleval, Jean, son frère, et Colaye Prounier, leur mère, sont déclarés exempts de l'impôt et de la taille (5). Hugues était déjà au service du roi en 1575 ; car, le 24 septembre de la même année, il comparaît comme archer dans la même compagnie d'hommes d'armes du sire de Rubempré, où son père avait servi (6).

On ignore l'époque de sa mort. De son union avec Marie Danzel sont issus :

1° Gédéon, qui suit;

2° François de Belleval, écuyer, prêtre, vivant encore à Amiens en 1625;

3° Catherine de Belleval, fiancée, en 1615, à Antoine Prévost, sieur des Vasseurs, demeurant au village de Dargny. Elle existait encore le 16 juillet 1631 ;

4° Charlotte de Belleval, femme de Jean Forestier, demeurant au village de Belloy. Elle était veuve en 1631;

5° Nicole de Belleval, mariée, par contrat du 12 mai 1616, insinué le 5 août suivant, à Pierre Caron, greffier de la seigneurie de Bouillencourt-en-Sery, fils de Denis Caron et de Marguerite Duflos (7);

6° Jeanne de Belleval, mariée vers 1616 à Christophe de Caqueray, écuyer, seigneur de Bézu et de Massey — (*d'or à trois roses de gueules*).

XVIII. — *Gédéon* de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville.

Il naquit vers 1580. Il épousa, par contrat du 11 mai 1615, passé devant

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(3) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Rumet.
(4) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(5) *Ibidem.*
(6) Montre faite à Abbeville, titre scell. de Clairambault, vol. 123, au cab. des titres de la Bibl. imp.
(7) Anc. généal. manusc.

Me Pierre Lefebvre, notaire à Abbeville, Antoinette de Cacheleu — (*d'azur à trois pattes de loup d'or*), — fille de Claude de Cacheleu, écuyer, seigneur de Poupincourt, et d'Antoinette Le Sage, dame de Vauchelles et du Titre (1). Il était mort avant 1618, puisque le 1er décembre de cette même année, sa veuve fit un relief pour Floriville, en qualité de mère et de tutrice de Marie de Belleval, sa fille unique. Peu de temps après, elle se remaria avec Oudard de Mailly, seigneur de Breauté.

Gédéon de Belleval n'avait eu, de son mariage, qu'une fille unique :

Marie de Belleval, dame de Larguillon. Elle vivait sans alliance en 1660, lorsqu'elle servit un aveu à l'abbaye de Corbie, comme seigneur de Maisnières, et elle habitait alors à Floriville.

BRANCHE

DES SECONDS SEIGNEURS DE FLORIVILLE.

XVII. — *Jean* de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville, homme d'armes des ordonnances du roi dans la compagnie du seigneur de Humières.

Il était fils de Hugues de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville, et de Colaye Prounier (Voir degré XVI des premiers seigneurs de Floriville). On ne sait que peu de chose sur son compte. Il épousa, par contrat du 29 septembre 1594, Anne de Payen — (*d'argent à trois tourteaux de sable, le premier chargé d'une rose d'or*), — fille de feu Jean de Payen, écuyer, seigneur de Hazardville, et de Catherine de la Brée (2). Il demeurait à Floriville. Il mourut vers 1608, et sa veuve se remaria en 1619 avec Pierre de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville. De son mariage, Jean de Belleval avait eu :

1° Nicolas, qui suit;
2° Gédéon de Belleval, écuyer, seigneur de Hazardville, demeurant, sans alliance, à Longuemort, en 1625.

XVIII. — *Nicolas* de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville.

Il naquit vers 1596, et épousa, par contrat passé devant Me Raoul Gorré, notaire à Ault, le 30 septembre 1625, Elisabeth de Coppequesne — (*de gueules à trois glands d'or*), — fille de feu Gilles de Coppequesne, écuyer, seigneur de Bazonville, Friville et Fressenneville, et d'Anne Tillette (3). Il était assisté de son père et de sa mère, de Gédéon de Belleval, écuyer, seigneur de Hazardville, son frère puîné; de François de Belleval, seigneur de Floriville, et de Charles de Belleval, seigneur de Rouvroy, ses cousins. Il testa le 18 janvier 1625 devant Me Vaucquet, notaire à Oisemont (4). Il habitait alors Longuemort. Il mourut avant 1666, laissant pour enfants :

1° François, qui suit;
2° Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Hazardville. Il habitait Floriville, et épousa, par contrat passé le 11 décembre 1669, devant Me Jean de

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(3) *Ibidem*.
(4) Anc. généal. manusc.

Poilly, notaire à Gamaches, et par célébration du 18 janvier 1670 à Aigneville, Madeleine Danzel de Beaulieu, fille de feu Antoine Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, et de Claude de Boffle (1). Il mourut sans enfants;

3° Anne de Belleval. Il résulte d'une transaction du 9 août 1648, passée devant Me Antoine de Boulogne, qu'elle avait été fiancée à Gédéon d'Acheu, chevalier, seigneur du Plouy, veuf de Marie Manessier de la Thulotte, et fils de Paul d'Acheu, écuyer, seigneur du Plouy, et de Gabrielle d'Estourmel; mais cette union n'eut pas lieu, et Anne épousa Antoine du Quesnoy, écuyer, seigneur de Toufreville, Erval et Frenville — (*d'or à l'aigle éployée de sable*);

4° Marie de Belleval. Elle transigea avec ses frères le 14 juin 1668, et épousa, par contrat passé le 29 décembre 1681, devant Me François Creton, notaire à Gamaches, Jean de l'Estoile, seigneur de Belleval, fils de feu François de l'Estoile de Beaufresne, écuyer, seigneur de Belleval, et de Marie de Ray de Préville (2) — (*d'azur à deux molettes d'éperon d'or en chef, et une molette et un besant de même en pointe*).

XIX. — *François* de Belleval, seigneur de Floriville, de Hazardville et de la prévôté de Guerville.

Il naquit en 1627. Le 23 mai 1660, il est au nombre des opposants à la vente du comté d'Eu, et réclame qu'on lui conserve les droits que lui valent ses seigneuries de Hazardville et de la prévôté de Guerville, c'est-à-dire les droits de franc-bâtir, franc-chauffage et franc-pâturage pour ses bestiaux dans les bois de haute futaie et dans les taillis (3). Il fit, le 19 août 1658, un relief tant pour lui que pour Antoine, Anne et Marie de Belleval, ses frères et sœurs (4). François de Belleval épousa, par contrat passé le 7 mars 1666, devant Me Framery, notaire à Oisemont, Madeleine de Louvel, fille de feu Geoffroy de Louvel, écuyer, seigneur de la Courdonnœil, et de Madeleine du Chemin (5) — (*d'or à trois têtes de loup de sable*). — Il était assisté d'Antoine de Belleval, seigneur de Hazardville, son frère; d'Anne de Belleval, veuve d'Antoine du Quesnoy, seigneur de Toufreville; de Marie de Belleval, ses sœurs, et d'Antoine de Belleval, chevalier, seigneur d'Angerville, son oncle.

Il épousa en secondes noces, avant le 5 juillet 1673, mais on ignore la date exacte, car le contrat n'a pu être retrouvé, Marie de Ray, veuve de Charles d'Aigneville, écuyer, seigneur de Romaine et de Boiville. Cette alliance est prouvée par le contrat de mariage de Nicolas d'Aigneville, fils de Charles et de ladite Marie de Ray, le 5 juillet 1673, et où François de Belleval comparaît comme beau-père du futur, à cause de Marie de Ray sa femme (6). François servit un aveu et dénombrement de sa seigneurie de Floriville à l'abbaye de Corbie comme seigneur de Maisnières le 16 février 1680 (7). Il fut maintenu dans sa qualité de noble et d'écuyer, par jugement de Bignon, intendant de Picardie, le 4 octobre 1699 (8). On ignore l'époque de sa mort. De son union avec Madeleine de Louvel, il laissa :

(1) Anc. généal. manusc.
(2) *Ibidem.*
(3) Regist. du Parlement.
(4) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 313, au cab. des titres de la Bibl. imp.
(5) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. de Belleval.
(6) Nobil. de Picardie, preuves de la généal. d'Aigneville.
(7) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 319, au cab. des titres de la Bibl. imp.
(8) Nobil. de Picardie.

1° François, qui suit;

2° Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville. De sa maîtresse, Anne de Douai, il eut deux filles jumelles, Marie et Jeanne de Belleval, nées à Abbeville, sur la paroisse de Saint-Jacques, le 18 mai 1693;

3° Anne de Belleval, née vers 1673 et alliée, par contrat passé le 18 octobre 1694, devant Me Creton, notaire à Gamaches, à François-Alexis de La Rue, écuyer, seigneur de l'Espinay, demeurant à Bosc-Geffroy, fils d'Adrien de La Rue, écuyer, seigneur de La Belloye, et d'Adrienne Maillard d'Hollincourt (1) — (*d'argent à trois fasces de gueules*).

XX. — *François* de Belleval, chevalier, seigneur de Floriville.

Il naquit en 1678, et épousa, mais on ne sait à quelle époque, car on n'a pu retrouver son contrat de mariage, Catherine Moisnel — (*d'azur à trois moineaux d'argent*), — fille de Pierre Moisnel, président au Grenier au sel de Saint-Valery, et d'Antoinette de Ponthieu (2). Il obtint, le 20 décembre 1704, la saisine d'un bien qu'il avait acquis, par échange, de Jean de l'Estoile, écuyer, seigneur de Belleval, et de Marie de Belleval, sa femme (3).

De son mariage avec Catherine Moisnel, François de Belleval eut pour enfants :

1° François, qui suit;

2° Pierre-Nicolas de Belleval, chevalier, appelé le chevalier de Floriville, entra aux chevau-légers de la garde du roi le 22 juin 1730, fut peu après nommé sous-brigadier, fit les campagnes de 1734, et de 1743 à 1748, fut nommé brigadier des chevau-légers, puis chevalier de Saint-Louis le 20 juin 1751, et reçu par le duc de Chaulnes, et enfin, se retira du service le 30 mai 1762 (4). Il avait épousé Charlotte-Camille d'Orillac du Chaussoy, fille de Joseph d'Orillac, chevalier, seigneur de Villambray, et de Françoise-Philippe de Fouilleuse de Flavacourt, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il mourut à Fly, près de Beauvais, où il demeurait, en décembre 1770;

3° Madeleine-Thérèse de Belleval, mariée en juillet 1742 à Pierre-Aymar de Fontaines, chevalier, seigneur de Boccasselin, chevau-léger de la garde du roi — (*d'or à trois écussons de vair*), — fils d'Hubert de Fontaines, chevalier, seigneur de Boccasselin, brigadier des chevau-légers, et de Marie-Anne Bonnet (5);

4° Edmonde de Belleval, dame de Floriville, mariée, par contrat du 25 février 1732, à Pierre-Joseph Le Moisne de Blangermont, chevalier, seigneur des Essarts, de Watteblérie et du Chaussoy — (*d'azur à la bande d'or chargée de trois croix alaisées de gueules*), — fils de François Le Moisne de Blangermont, chevalier, seigneur des lieux susdits, et de Jacqueline d'Ippre (6);

5° Marie-Antoinette de Belleval. Elle a testé le 19 octobre 1736, et elle est entrée le lendemain au couvent des dames de la Visitation de Sainte-Marie, où elle mourut en mai 1786.

XXI. — *François* de Belleval, chevalier, seigneur de Floriville, chevau-léger de la garde du roi, chevalier de Saint-Louis.

(1) Anc. généal. manusc.
(2) *Ibidem*.
(3) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXI, p. 293, au cab. des titres de la Bibl. imp.
(4) Arch. du ministère de la guerre, copie authentique.
(5) Généal. de la maison de Fontaines.
(6) Généal. de la maison Le Moisne de Blangermont.

Il épousa, en 1737, devant Me Martin Deligny, notaire à Amiens, Anne de Gueulluy de Rumigny — (*d'or au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un aigle d'azur*), — fille de Philippe de Gueulluy, chevalier, seigneur de Rumigny, et de Charlotte de Vendeuil (1).

Il mourut en 1777, sans avoir eu de postérité.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE COURCELLES.

XV. — *Antoine* de BELLEVAL, écuyer, seigneur de COURCELLES, homme d'armes des ordonnances du roi.

Il était fils d'Émond de Belleval, écuyer, lieutenant du village de Maisnières. (Voir degré XIV de la branche des premiers seigneurs de Floriville.)

On ignore l'époque de sa naissance et celle de son mariage avec Antoinette Le Fournier — (*d'argent à trois roses de gueules*). — On sait seulement qu'il servait, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie des ordonnances du roi, commandée par le seigneur de Rubempré (2). Il fournit, en 1545, un aveu et dénombrement à l'abbaye de Corbie (3). Il demeurait à Courcelles en 1557.

De son mariage sont issus :

1° Gilles, qui suit;

2° Autre Gilles de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de Tilloy, qui suivra plus loin;

3° Nicolas de Belleval, écuyer, auteur d'une branche *dite* issue des seigneurs de Courcelles, qui suivra plus loin;

4° Antoine de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de Barberye et de Belleperche, qui suivra plus loin.

XVI. — *Gilles* de BELLEVAL, écuyer, seigneur de COURCELLES, homme d'armes des ordonnances du roi.

On ignore l'époque de sa naissance. Il servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie des ordonnances commandée, en 1540, par le maréchal du Biez, et il passa plus tard dans celle commandée par M. de Senarpont. Il demeurait à Saint-Valery en 1551, selon un terrier de la seigneurie de Maisnières de ladite année (4). Gilles de Belleval mourut au commencement de l'année 1557, et le 2 avril de la même année, en vertu d'une sentence rendue par le bailli de Saint-Valery pour le duc de Nivernais, sa veuve fut nommée tutrice de ses quatre enfants. L'inventaire après décès de Gilles avait été fait à la même époque par la justice de Saint-Valery (5). Il avait épousé, on ne sait à quel moment, Isabeau Anquier, fille de Jean Anquier et d'Antoinette de Chepy. Celle-ci, après la mort de

(1) Anc. généal. manusc.
(2) *Ibidem*.
(3) Manusc. de D. Caffiaux, t. XXIV, p. 272, au cab. des titres de la Bibl. imp.
(4) *Ibidem*, p. 324.
(5) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.

Gilles de Belleval, épousa en secondes noces Adrien Rocque, bailli de Saint-Valery.

De l'union de Gilles de Belleval et d'Isabeau Anquier sont issus :

1° Raoul, qui suit;

2° Jacques de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seigneurs des Granges, de Fresnes, de Bretel et de Wallemets, qui suivra;

3° Françoise de Belleval, femme de Martin Clairet, notaire à Saint-Valery;

4° Hélène de Belleval.

XVII. — *Raoul* de Belleval, écuyer, seigneur de Courcelles et de Bretel, lieutenant de la ville de Gien.

Raoul épousa, on n'a pu retrouver à quelle époque, Jossine du Bus — (*d'azur au chevron d'argent, chargé de deux trèfles de sable et accompagné de trois molettes d'or*), — fille de Nicolas du Bus, chevalier, seigneur et vicomte de Wailly, et de Péronne de Boufflers. Il acheta, par contrat du 17 octobre 1574, à Nicolas de Cailly, le fief de Bretel, sis à Bouvincourt, consistant en une masure, pourpris et ténement amasé de maison manable et plusieurs autres édifices, et de dix-sept à dix-huit journaux de terre (1).

Raoul de Belleval n'eut qu'une seule fille :

Elisabeth de Belleval, dame de Courcelles, de Bretel et de Wallemets. Elle épousa, par contrat du 6 mai 1595, passé devant Me François Retard, notaire à Abbeville, Jacques Picquet, écuyer, seigneur de Sains — (*d'azur à la bande d'or chargée de trois merlettes de sable*), — fils d'Adrien Picquet, écuyer, seigneur d'Avelesges, et de Françoise de Courcelles, dame de Boussicourt et de Sains. Elle fait son testament le 27 mai 1696, devant Me Laurent Beauvisage, vicaire de la paroisse de Bouvincourt (2).

BRANCHE

DES SEIGNEURS DES GRANGES, DE FRESNES, DE BRETEL, ETC.

XVII. — *Jacques* de Belleval, écuyer, seigneur des Granges et de Gousseauville.

Il était fils de Gilles de Belleval, écuyer, seigneur de Floriville, et d'Isabeau Anquier. (Voir degré XVI de la branche des seigneurs de Courcelles.) Il fut placé sous la tutelle de sa mère, par une sentence rendue le 2 avril 1557, pour le duc de Nivernais, par le bailli de Saint-Valery, en même temps que Raoul, François et Hélène de Belleval, ses frères et sœur (3). Il épousa, par contrat passé le 1er avril 1574, Madeleine Bournel — (*d'argent à l'écu de gueules, à l'orle de huit perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules*), — fille unique de Gilles Bournel, écuyer, seigneur des Granges, et de Marie Carpentier (4). Le

(1) Orig. sur parchemin.
(2) Anc. généal. manusc.
(3) Anc. généal. manusc.
(4) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.

22 avril 1577, Jacques de Belleval reconnaît un transport fait à Adrien Rocque, bailli de l'abbaye de Saint-Valery, et à Isabeau Anquier, de quelques immeubles à lui donnés par son contrat de mariage avec Madeleine Bournel (1). Le 13 avril de l'année 1595, il transigea, par l'entremise de Jacques de Belleval, seigneur de Rouvroy, avec Jossine du Bus, veuve de Raoul de Belleval, son frère aîné (2). Il épousa en secondes noces, mais on ne sait à quelle époque, car on n'a pu retrouver le contrat de mariage, Jeanne Lourdel (3) — (*d'argent au sautoir de sable, accompagné de huit perroquets de sinople, mis en orle*). — Il vivait encore en 1609, et l'on ne connaît pas l'époque de sa mort.

Jacques de Belleval eut de son premier mariage :

1° Nicolas de Belleval, écuyer, seigneur d'Himmeville. Il fut tué en duel, en 1623, par François de Frieucourt, écuyer, seigneur de Lisle, de Saint-Hilaire et de Tully. Il avait épousé Anne de Calonne — (*d'argent à l'aigle de sable*), — dame du quint de Vadicourt, fille de Nicolas de Calonne, écuyer, seigneur de Coquerel, et d'Isabeau Cornu d'Embreville (4). Celle-ci transigea en avril 1625, devant Me Nicolas Retard, notaire, avec M. de Frieucourt pour les intérêts civils qui lui étaient dus à cause de la mort de son mari (5). De leur union il n'était pas né d'enfants;

2° Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Fresnes. Il se dit, en 1623, héritier de son frère aîné Nicolas; on ne sait rien de plus sur son compte. Il avait épousé Jeanne Quiéret — (*d'hermine à trois fleurs de lis au pied nourri de gueules*), — qui vivait avec lui en 1612;

3° Gilles, qui suit;

4° Catherine de Belleval. Elle épousa, par contrat passé le 23 juillet 1601, devant Me Moisnel, notaire à Saint-Valery, Jean Hanine, fils de François Hanine, demeurant à Favières, et de feue Catherine Le Vasseur (6).

XVIII. — *Gilles* de Belleval, écuyer, seigneur de Fresnes.

Il épousa, par contrat passé le 15 février 1605, Marie de La Berquerye (7). Le président, les lieutenants, élus et conseillers de l'élection d'Arques déclarèrent, par une sentence du 19 mai 1609, que Gilles de Belleval était noble et qu'il « portoit — (*sept croisettes d'or en champ d'armes*) (8). » — Les ducs de Guise et de Longueville lui délivrèrent, les 9 janvier et 24 octobre 1616, des certificats constatant qu'il avait servi sous eux en qualité de lieutenant (9).

Il laissa pour enfants :

1° Joachim, qui suit;

2° Anne de Belleval, femme de Henri de Dampierre, écuyer, seigneur de Millencourt, Ysengremer et Sainte-Agathe — (*d'argent à trois losanges de sable*), — veuf de Marie de Gomer de Quevauvillers, et fils d'Aymar de Dampierre, écuyer, seigneur de Sainte-Agathe, et de Françoise Le Maistre (10).

(1) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(2) *Ibidem.*
(3) Anc. généal. manusc.
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibidem.*
(6) Anc. généal. manusc.
(7) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(8) *Ibidem.*
(9) *Ibidem.*
(10) Anc. généal. manusc. et généal. de Dampierre.

XIX. — *Joachim* de Belleval, écuyer, seigneur de Bretel, d'Himmeville et de Fresnes.

Il épousa, par contrat du 19 août 1657, Claude du Caron, fille de Charles du Caron, écuyer, seigneur de Neufmesnil, maître-d'hôtel ordinaire du roi, intendant de l'élection d'Arques, et de Suzanne Le Carnier (1). Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement des commissaires du roi, le 31 décembre 1657, et encore par jugement de Bignon, intendant de Picardie, du 10 décembre 1701 (2). Il servit aussi un aveu à Pierre de Neuville, chevalier, baron de Fresne, mais on ignore la date exacte, car il n'a pu être retrouvé (3). Il habitait au Fresne, dans le comté d'Eu, en 1701.

De l'union de Joachim de Belleval avec Claude du Caron naquirent :

1° Joseph-Emmanuel, qui suit ;

2° Pierre-Antoine de Belleval, chevalier, seigneur de Bretel, allié, par contrat du 9 mars 1694, à Jeanne-Marguerite de Neufville — (*d'hermine au chevron de sinople, accompagné de trois tourteaux de gueules*), — fille de Florent de Neufville, écuyer, seigneur de Brugnaubois, et de Marthe du Bosquiel (4). Il habitait à Wailly, près de Montreuil, en 1701. De cette union naquirent :

A. Antoine-François de Belleval, chevalier, seigneur de Bretel, mort sans alliance ;

B. Marie-Françoise de Belleval, femme de Richard Le Fournier ;

C. Marie-Charlotte de Belleval, sans alliance.

3° Anne de Belleval, femme d'Eustache Fermont, avocat en Parlement.

XX. — *Joseph-Emmanuel* de Belleval, chevalier, seigneur de Bretel et de Wallemets, successivement lieutenant au régiment de Languedoc, par brevet du 31 janvier 1691 ; puis lieutenant des gardes-côtes de la capitainerie de Cayeux, le 15 septembre 1719 ; major le 21 juillet 1720 ; et enfin commandant de la capitainerie de Cayeux et du fort de Saint-Martin de Mers, le 28 novembre 1724 (5).

Il se maria deux fois. En premières noces, il épousa, par contrat du 9 juillet 1695, Madeleine de Camoisson de la Mairie — (*d'or à la croix ancrée de gueules*), — fille de Louis de Camoisson, chevalier, seigneur de Montorgueil, et de Claude de Courteville d'Hodicq (6). Il épousa, en secondes noces, vers 1700 (le contrat n'a pu être retrouvé), Marie Françoise de Dampierre — (*d'argent à trois losanges de sable*), — fille d'Henri de Dampierre, écuyer, seigneur de Millencourt et d'Ysengremer, et de Marie de Gomer (7). Joseph-Emmanuel de Belleval mourut le 7 octobre 1729, et de ses deux mariages il n'eut pas d'enfants.

(1) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) Arch. du minist. de la guerre, copie authentique.
(6) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(7) Anc. généal. manusc.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE TILLOY.

XVI.—*Gilles* de Bellèval, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi. Il était fils d'Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Courcelles, et d'Antoinette Le Fournier. (Voir degré XV de la branche des seigneurs de Courcelles.) Il lui fut délivré le 25 mars 1568, par des habitants de Grandvilliers (Oise), une attestation constatant qu'il était au lit, malade, et qu'il ne pouvait s'armer, ni monter à cheval, ni suivre la compagnie de Mailly, dans laquelle il servait en qualité d'homme d'armes (1). Il fit son testament le 4 octobre 1572, et ordonna qu'on l'enterrât dans l'église de Vismes (2). Il avait épousé Jeanne de Lignières — (*d'argent à la croix ancrée de gueules*). — Il mourut avant 1582, et sa veuve vivait encore en 1606, ainsi qu'on le verra au degré suivant.

De leur union naquirent dix enfants :

1° Philippe, qui suit;

2° Martin de Belleval, écuyer, mort jeune;

3° Nicolas de Belleval, écuyer, mort peu après 1603;

4° François de Belleval, écuyer. Il épousa Catherine de Lavernot — (*d'azur à deux fasces d'argent et deux croissants de même, un en chef et un en pointe*), — dont il eut :

A. Anne de Belleval, femme de François Boullenger, lieutenant du village de Vismes;

5° Pierre de Belleval, écuyer. Il reçut de sa mère une donation mobilière le 27 mars 1606, par acte passé devant Me Vaucquet, notaire à Oisemont. Il demeurait à Courcelles quand il vendit, le 5 juin 1590, quatre journaux de terre à Acheux, à Charles Manessier, bourgeois d'Abbeville (3);

6° Jacques de Belleval, écuyer. On ne possède aucun renseignement sur son compte;

7° Antoine de Belleval, écuyer. Il demeurait avec sa mère à Courcelles, ainsi que cela résulte d'un acte du 12 janvier 1595, passé devant Me François Descaules, notaire à Abbeville, par lequel il vendit à Lancelot Manessier, seigneur de Préville, quatre journaux de terre à Acheux pour se libérer d'une dette de 500 livres contractée par sa mère envers ledit Manessier (4);

8° Marguerite de Belleval, mariée avant 1603 à Regnault de Haudrechies;

9° Adrienne de Belleval, mariée avant 1608 à Claude du Mont;

10° Nicole de Belleval, mariée avant 1603 à Guérard Mallet, propriétaire d'un fief sis à Bouillancourt.

1) Orig. sur parchemin, au cab. des titres, Bibl. imp.
(2) Minutes d'anciens notaires d'Abbeville, manusc. du marquis Le Ver, recueil A, p. 162, Bibl. du Bois-Robin.
(3) *Ibidem*, p. 164.
(4) *Ibidem*, p. 173.

XVII. — *Philippe* de Belleval, écuyer.

Il épousa, par contrat du 7 février 1579, Antoinette Pain. Ce contrat est mentionné dans une sentence rendue le 9 août 1606 par le sénéchal de Ponthieu au profit de Jeanne de Lignières, demanderesse, contre Philippe de Belleval, écuyer, son fils, et fils de feu son mari, Gilles de Belleval (1). Il demeurait à Aigneville, le 16 juin 1584, quand il vendit à Charles Manessier trois journaux de terre à Maisnières (2).

Philippe laissa de son union avec Antoinette Pain :

Nicolas, qui suit.

XVIII. — *Nicolas* de Belleval, écuyer, homme d'armes des ordonnances du roi.

Il naquit en 1580. Il épousa, par contrat passé le 14 mai 1603 devant Me Nicolas Moisnel, notaire à Saint-Valery, Antoinette Blondin, fille de Nicolas Blondin, sieur du Jardinet, et d'Adrienne Lourdel (3). Le 30 août 1615, Nicolas et son père, Philippe de Belleval, souscrivirent par-devant Me Jean de Caniers, notaire en Vimeu, une obligation au profit d'Antoinette Pain, leur mère et épouse (4). Le 19 novembre 1615, le seigneur de la Ferté, capitaine de deux cents hommes d'armes des ordonnances du roi, certifie que Nicolas de Belleval est homme d'armes dans sa compagnie (5). Nicolas de Belleval était mort avant 1653, puisque c'est comme veuve que, le 15 mars 1653, Antoinette Blondin testa, étant malade, devant Nicolas Piefort, curé de Pendé. Elle ne mourut point cependant de cette maladie, et son décès n'eut lieu qu'en 1658 ; elle fut inhumée dans la chapelle de la Vierge de l'église de Pendé.

Nicolas de Belleval laissait cinq enfants :

1° Arnoult, qui suit;

2° Hélène de Belleval, mariée, par contrat passé devant Me Moisnel, notaire à Saint-Valery, à Charles de Poilly—(*d'or à la croix de gueules, chargée de cinq pommes de pin d'or*);

3° Marie de Belleval, chez laquelle était sa mère lorsqu'elle testa en 1653;

4° Isabeau de Belleval, mariée à Pierre Parmentier;

5° Antoinette de Belleval, femme de Jean Boullenger.

XIX. — *Arnoult* de Belleval, écuyer, seigneur de Tilloy.

Il naquit vers 1605. Il épousa Françoise Blondin, fille de Nicolas Blondin et de Toussaine Poiret (6). Le 1er septembre 1655, il reconnut un contrat de constitution de 24 livres de rente créé le 18 février 1626 au profit de Nicolas de Belleval

(1) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(2) Minutes d'anciens notaires d'Abbeville, manusc. du marquis Le Ver, recueil A, p. 165, Bibl. du Bois-Robin.
(3) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibidem.*
(6) Anc. généal. manusc.

et d'Antoinette Blondin, son père et sa mère (1). Le 4 février 1658, il fait relief devant le bailli de Saint-Valery pour son fief dépendant de l'abbaye de cette ville (2). Le 31 janvier 1660, le bailli d'Amiens rend une sentence au profit d'Arnould de Belleval et de son épouse.

Arnould était mort avant 1664, laissant de Françoise Blondin :

1° Antoine, qui suit;

2° Arnould de Belleval, écuyer, mort à marier en 1669;

3° Antoinette de Belleval, vivant non mariée en 1664;

4° Marie de Belleval, vivant mariée, en 1664, avec Charles Gest;

5° Isabeau de Belleval, mariée, par contrat passé le 25 juillet 1667, devant Me Clairet, notaire à Saint-Valery, à François Loison de Tilloy.

XX. — *Antoine* de Belleval, écuyer, seigneur de Tilloy.

Il naquit en 1655. Le 29 janvier 1664, Françoise Blondin, comme mère et tutrice d'Antoine, Arnould, Isabeau, Antoinette et Marie de Belleval, tous mineurs, releva devant le bailli de l'abbaye de Saint-Valery un fief mouvant de cette même abbaye et appartenant à sesdits enfants mineurs (3).

Antoine de Belleval épousa, par contrat passé le 29 août 1681 devant Me Thomas Clairet, notaire, à Saint-Valery, Marie de Belleval, fille de Nicolas de Belleval, écuyer, et de feue Sarah Buignet (4). Dame Marie de Belleval, étant veuve d'Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Tilloy, fut maintenue dans sa qualité de veuve d'écuyer et ses enfants dans leur qualité de nobles et d'écuyers, par Bignon, intendant de Picardie, le 10 décembre 1701 (5). De son union avec Antoine de Belleval étaient issus :

1° Antoine-Joseph, qui suit;

2° Marie-Louise de Belleval, née en 1688, alliée en 1709 à Antoine Quiéret, chevalier, seigneur de Rionville, major dans l'île de Cayenne, âgé de quarante-huit ans, et mort le 22 avril 1729 sans enfants;

3° Charlotte-Anne de Belleval, née en 1689, mariée, par contrat passé devant Me Antoine Lefebvre, notaire à Saint-Valery, le 14 juin 1714, à François-Joachim du Castel, écuyer, seigneur de Neuvillette — (*d'argent à trois chevrons d'azur et une merlette de même*), — fils de François du Castel, écuyer, seigneur de Berlimont, et de Françoise-Thérèse de Belleval (6);

XXI. — *Antoine-Joseph* de Belleval, écuyer, seigneur de Tilloy.

Il naquit en 1686 et mourut sans s'être marié. Il fut le dernier de sa branche.

(1) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibidem.*
(6) *Ibidem*, et généal. du Castel.

BRANCHE

ISSUE DE CELLE DES SEIGNEURS DE COURCELLES.

XVI. — *Nicolas* de Belleval, écuyer, archer des ordonnances du roi sous M. de la Meilleraye.

Il était fils d'Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Courcelles, et d'Antoinette Le Fournier. (Voir degré XV de la branche des seigneurs de Courcelles.) En 1557 il fut nommé curateur de ses neveux, enfants de Gilles de Belleval et d'Isabeau Anquier. Il servait à cette époque dans la compagnie des ordonnances commandée par M. de la Meilleraye, en qualité d'archer. En 1560, il demeurait à Hocquélus, et en 1575, à Aigneville (1).

De sa femme Michelle Ringuet, il eut :

1° Nicolas, écuyer, vivant époux, le 8 juin 1557, d'Antoinette Roussel de Miannay, veuve d'Antoine Prounier, écuyer, seigneur de Brailly, et fille de Louis Roussel, écuyer, seigneur de Miannay, et de N. Aux-Couteaux (2);

2° Philippe, qui suit;

3° Thibaut de Belleval, écuyer, mort à marier;

4° Marie de Belleval, femme de Guillaume François, lieutenant de Nempont-Saint-Firmin;

5° Suzanne de Belleval. Elle épousa Roger de Lignières, fils de Nicolas de Lignières et de Suzanne de La Fosse;

XVII. — *Philippe* de Belleval, écuyer.

On ne sait rien de lui, sinon qu'il a eu de sa femme, dont le nom n'a pu être retrouvé, trois enfants, savoir :

1° Nicolas de Belleval, écuyer, mort sans alliance;

2° Pierre, qui suit;

3° Antoinette de Belleval, mariée à Charles de Cayeux, demeurant à Houdenc;

XVIII. — *Pierre* de Belleval, écuyer.

Il demeurait à Vismes. On sait seulement qu'il épousa Françoise Le Fuzelier — (*d'or à trois fusées de gueules mises en fasce*), — fille de Christophe Le Fuzelier,

(1) Anc. généal. manusc.

(2) Minutes d'anciens notaires d'Abbeville, manusc. du marquis Le Ver, recueil C, p. 58. Bibl. du Bois-Robin.

écuyer, seigneur d'Arry, et de Jeanne du Quesnoy (1). Leur union demeura stérile, et Pierre de Belleval fut le dernier représentant de cette branche.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE BARBERIE, ERAINES, BAILLEUL, etc.

XVI. — *Antoine* de Belleval, écuyer, seigneur d'Aigneville et de Barberie.

Il était fils d'Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Courcelles, et d'Antoinette Le Fournier. (Voir degré XV de la branche des seigneurs de Courcelles.)

Il demeurait à Harcelaines lorsque, le 9 juillet 1583, il servit un aveu à l'abbé et au couvent du Lieu-Dieu pour dix journaux de tèrre qu'il possédait sur le territoire de Fontenelles (2). Il épousa, par contrat du 16 septembre 1600, Jeanne Caulier (3). Il servit un nouvel aveu à l'abbaye du Lieu-Dieu pour les mêmes terres sises à Fontenelles, le 29 avril 1602 (4). Le vicomte de la Saulx lui adressa, le 16 août 1622, une commission pour conduire les habitants du village de Bourseville au port du Hourdel afin de s'y opposer au débarquement des ennemis de l'État (5).

Du mariage d'Antoine de Belleval et de Jeanne Caulier naquirent :

1° Michel, qui suit;
2° Nicolas de Belleval, écuyer, auteur de la branche des seigneurs de Barberie et de Belleperche, qui suivra;
3° Jean de Belleval, écuyer, sans postérité;
4° Françoise de Belleval;
5° Marie de Belleval, mariée deux fois : 1° à Nicolas Leclerc; 2° à André d'Hier en 1623;
6° Hélène de Belleval, femme de Laurent Bultel.

XVII. — *Michel* de Belleval, écuyer, capitaine des portes de la ville de Péronne, et capitaine au régiment d'Hocquincourt.

Il naquit le 30 septembre 1603, et se maria deux fois : 1° le 12 février 1646 avec Anne Le Dossu; 2° par contrat passé le 1er janvier 1655 devant Me Le Vasseur, notaire à Péronne, avec Madeleine Le Vasseur, fille de feu Claude Le Vasseur, bourgeois de Péronne, et d'Hélène Masguerré (6). Il fut nommé capitaine au régiment d'Hocquincourt, par commission du 8 février 1646 : il avait été d'abord lieutenant dans le même régiment, et il avait commencé sa carrière militaire comme soldat au régiment des gardes, dans la compagnie Colonelle : cela est prouvé par un congé qui lui fut accordé le 25 janvier 1625 par le sieur de Saint-Colonne, lieutenant-colonel dudit régiment. Michel de Belleval fut nommé, par

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Orig. sur parchemin.
(3) Cité dans l'arrêt du Conseil d'État mentionné au degré suivant.
(4) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.
(5) Cité dans l'arrêt du Conseil d'État mentionné au degré suivant.
(6) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.

commission royale du 29 novembre 1646, capitaine des portes de la ville de Péronne. Un certificat qui lui fut délivré par M. de l'Espine-Beauregard, lieutenant de roi à Péronne, le 12 août 1666, constate que Michel de Belleval exerçait alors cette charge de capitaine des portes depuis vingt ans, et qu'il n'en avait été revêtu qu'après avoir longtemps servi le roi et reçu plusieurs blessures à son service. Michel fut maintenu dans sa noblesse et dans le droit de porter pour armoiries — (*de gueules à la bande d'or avec sept croix de Jérusalem de même*), — par arrêt du Conseil d'État du 17 novembre 1668 (1). Sa veuve et ses enfants furent également maintenus dans leur noblesse par jugement de Bignon, intendant de Picardie, du 18 avril 1699 (2).

Michel de Belleval ne laissa qu'un seul fils :

Antoine, qui suit.

XVIII. — *Antoine* de Belleval, écuyer, seigneur d'Eraines, Bailleul-le-Socq, la Mairie, Fouilleuse et le May, capitaine au régiment de Montauban.

Il naquit le 28 mars 1670 et fut baptisé le même jour dans l'église de Saint-Médard de Berleux. En 1699, il était capitaine au régiment de Montauban. Il épousa, à peu près à cette époque, Louise-Françoise-Plansson de la Garde — (*d'or à un arbre de sinople*), — fille de Louis Plansson de la Garde, officier de la maison du roi, et de Marguerite Barbe. Il habita d'abord Péronne; il acquit ensuite de la duchesse de Ventadour les seigneuries d'Eraines et de Bailleul-le-Socq. Il s'établit au château d'Eraines, et y mourut en 1708 (3). Il était, en 1706, en procès avec l'abbaye de Saint-Denis (4).

De son union avec Françoise-Louise Plansson, Antoine de Belleval laissa trois fils et quatre filles :

1° Antoine de Belleval, qui suit;

2° Autre Antoine de Belleval, chevalier, seigneur de Topin, du Mont et de Neufville-le-Roi, né le 23 décembre 1715; entra aux gardes du corps, compagnie de Beauvau, le 16 mars 1734; en fut nommé sous-brigadier le 25 janvier 1762, et brigadier le 30 juin 1765. Il avait été nommé chevalier de Saint-Louis le 27 février 1753, et se retira du service le 30 mai 1768 (5). Il épousa, par contrat du 7 juin 1769, Marguerite-Thérèse Desprez de la Rézière — (*d'argent à trois merlettes de sable, au chef de même, chargé de trois bandes de sable*), — fille de N. Desprez de la Rézière, conseiller du roi en l'élection de Senlis, et de Louise-Madeleine Plansson (6). Il mourut à la fin du siècle dernier à Senlis, où il s'était retiré. Il laissait deux filles :

A. Louise-Marie-Antoinette-Thérèse de Belleval, mariée, le 7 décembre 1794, à François-Marie Coustant d'Yanville, chevalier, seigneur de Villers, conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes de Paris — (*de gueules à un arbre d'or, au chef d'argent, chargé d'un croissant de sable*);

(1) C'est dans cet arrêt que sont mentionnés toutes les pièces, titres et provisions qui concernent Michel de Belleval.
(2) Nobil. de Picardie.
(3) Titres de la famille de Breda.
(4) Orig. sur papier.
(5) Arch. du minist. de la guerre, copie authentique.
(6) Titres des familles de Franclieu et de Bréda.

B. Antoinette-Gabrielle de Belleval, mariée à Jean-Louis-Nicolas Pommeret des Varennes, conseiller-secrétaire du roi, receveur des finances en l'élection de Crespy-en-Valois — (*d'azur au chevron d'or, chargé d'une rose de gueules, accompagné en chef de deux pommes d'argent, et en pointe d'une raie de même*);

3° Pierre de Belleval, chevalier, seigneur de La Salle, appelé le chevalier de La Salle, né en 1720 à Pont-Sainte-Maxence, entra comme volontaire au régiment de Bretagne, infanterie, en février 1739; il fut nommé enseigne le 25 septembre 1739, lieutenant le 10 décembre 1739, capitaine le 30 août 1744, chevalier de Saint-Louis le 23 décembre 1756, commandant de bataillon le 23 novembre 1759, et enfin lieutenant-colonel, le tout dans le même régiment, le 20 juillet 1761 (1). Il fit toutes les campagnes de la guerre de 1741 à 1756; il commandait douze cents chasseurs à la bataille de Johannisberg et se distingua à la bataille de Fontenoy. Il fut nommé brigadier des armées du roi le 1er mars 1780 (2). Il épousa Marie-Anne Hamelin — (*d'azur à la fasce de gueules, chargée d'une épée d'argent à la poignée d'or, accompagnée en pointe d'un lion léopardé d'argent, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable*), — fille d'Antoine-Denis Hamelin, écuyer, seigneur de Phœnix et de Moricault, et d'Anne de Saint-Leu. De cette union naquit une seule fille, morte jeune;

4° Marie-Françoise de Belleval, femme de Jacques-François de Bréda, écuyer, seigneur de Trossy — (*écartelé, au 1 et 4 d'argent au lion de sable, à la bordure de gueules, au 2 et 3 d'argent à trois croissants de gueules*);

5° N. de Belleval, femme de N. Isnel de Combles, chevalier de Saint-Louis — (*écartelé, au 1 d'or plein, au 2 de gueules à l'étoile d'or, au 3 d'azur plein, au 4 d'argent plein, à une croix de sinople bordée de sable brochant sur le tout*);

6° N. de Belleval, religieuse à l'abbaye royale de Montiel;

7° N. de Belleval, religieuse aux Ursulines de Montdidier.

XIX. — *Antoine* de Belleval, chevalier, seigneur d'Eraines, Bailleul-le-Socq, La Salle, La Mairie, Fouilleuse et Le May, gentilhomme du prince de Condé et capitaine de ses chasses, lieutenant des chasses de la capitainerie royale d'Halatte.

Antoine servit successivement dans les régiments de Royal-artillerie et de Bretagne-infanterie. Il fit les campagnes de Kehl et de Philipsbourg et quitta le service en 1741. Plus tard il s'attacha à la cour de Chantilly, devint gentilhomme du prince de Condé qui l'honorait d'une vive affection, puis capitaine de ses chasses et lieutenant de la capitainerie royale d'Halatte. Antoine de Belleval et M. d'Yauville, commandant de la vénerie de Louis XV, ménagèrent en 1771, dans une chasse de la Saint-Hubert, un raccommodement du roi et du prince de Condé (3). Antoine de Belleval se maria deux fois. Il épousa : 1° par contrat passé le 16 avril 1741, Marie-Jeanne-Élisabeth Chastelain de Popincourt — (*d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'argent*), — fille de René Chastelain de Popincourt, écuyer, seigneur de Saint-Gervais et de Pontpoint, et de Marie-Anne Plansson de Montorgueil. Il épousa : 2° Marie-Françoise Poullet de Sailly — (*d'azur au sautoir écoté d'or*), — fille de N... Poullet de Sailly, mestre-de-camp

(1) Arch. du minist. de la guerre, copie authentique.
(2) Titres de la famille de Bréda.
(3) Chasses princières en France, par M. Chapus, p. 69-93, 1855, in-18.

de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de Thérèse de Cornouailles de l'Évêché. — Il laissa de son second mariage une fille unique :

Marie-Françoise-Catherine de Belleval, dame d'Eraines, Bailleul-le-Socq, etc..., qui épousa Jean-François-Anselme de Pasquier, comte de Franclieu, maréchal des camps et armées du roi, et aide de camp du prince de Condé — (*d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de Maure de sable tortillées d'argent, et en pointe de trois paquerettes d'or mouvantes d'une terrasse aussi d'or*).

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE BARBERIE ET DE BELLEPERCHE.

XVII. — *Nicolas* de Belleval, écuyer, seigneur de Barberie, lieutenant au régiment d'Hocquincourt.

Il était fils d'Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Aigneville, et de Jeanne Caullier. (Voir degré XVI de la branche des seigneurs de Barberie, Eraines et Bailleul.) Il naquit vers 1605, et demeura à Hocquincourt. Il se maria deux fois : 1° par contrat du 27 novembre 1649 avec Sarah Buignet, veuve de David de Rambures, écuyer, seigneur de Huleux, et fille de Jean-Baptiste Buignet, ministre de la religion prétendue réformée, demeurant à Dieppe, et de Marthe Pichon (1). Il épousa : 2° par contrat passé le 1er février 1657, devant Me Claude Fossé, notaire à Airaines, Louise L'Yver — (*d'argent à trois roses de gueules*), — fille de feu Jean L'Yver, écuyer, seigneur de Boencourt, Lessart et Ferret, et d'Hippolyte Aliamet (2). Nicolas de Belleval fut maintenu, comme son frère Michel, dans sa noblesse par le même arrêt du Conseil d'État le 17 novembre 1668. Il était mort aussi, de même que Michel de Belleval, avant 1699, puisque, le 18 avril de cette même année, c'est sa veuve qui, avec la veuve de Michel, est de nouveau maintenue dans sa noblesse par Bignon, intendant de Picardie.

De son premier mariage, Nicolas de Belleval eut :

1° Marie de Belleval, née en 1652. Elle épousa Antoine de Belleval, écuyer, seigneur de Tilloy, le 29 juillet 1681. Elle vivait veuve en 1699.

Du second mariage de Nicolas naquirent :

2° François-Joseph, qui suit;
3° Charles de Belleval, écuyer, seigneur de Belleperche, capitaine au régiment de Montauban. Il naquit et fut baptisé à Hocquincourt le 14 avril 1664, et mourut sans alliance en 1710.

XVIII. — *François-Joseph* de Belleval, écuyer, seigneur de Barberie et de Belleperche.

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Nobil. de Picardie, aux preuves de la généal. de Belleval.

Il naquit et fut baptisé à Hocquincourt le 25 juin 1658. Il ne se maria pas, et d'une inconnue il n'eut qu'une fille naturelle :

Marie-Charlotte de Belleval, alliée, par contrat passé le 14 janvier 1722 à Hocquincourt, à Claude Douville, fils de Claude Douville et de Catherine Boisdard (1).

BRANCHE

DONT ON N'A PU TROUVER LA JONCTION AVEC LES PRÉCÉDENTES.

1. — *Jean* de BELLEVAL, écuyer, demeurant à Etivy, allié à Marguerite Ramsey, laquelle, étant veuve, se remaria, le 17 août 1576, à Alexandre de Vulson, écuyer, archer du corps du roi, devant Mignot, notaire à Semur. Il fut père de :

2. — *Claude* de BELLEVAL, écuyer, allié : 1° à Marguerite de Montery, puis, 2°, par contrat du 25 avril 1589, à Philippe de Sorel.

Du premier lit est issu :

3. — *René* de BELLEVAL, écuyer (2).

(1) Anc. généal. manusc.
(2) Invent. des titres de la Chambre des comptes de Dijon, archives de la Côte-d'Or.

FIN

ECOLE IMPÉRIALE DES CHARTES